

N° 26
2010

CHRONIQUES



NONTRONNAISES

Présentées par le GRHIN
Groupe de Recherches Historiques du Nontronnais



SOMMAIRE

| | |
|---|--------|
| Editorial | P.2 |
| Notre voyage à La Tour-Blanche <i>Gabriel Duverneuil, Francis Gérard</i> | P. 3 |
| La prison militaire de Nontron en 1944 <i>Jean-Jacques Gillot</i> | P. 27 |
| Lussas et Nontronneau <i>Abbé Robert Bouet</i> | P. 42 |
| Fontaine, ses prieurés, son château <i>Michel Vergnaud</i> | P. 48 |
| La Vicomté de Turenne <i>Marie-Thérèse Mousnier, Francis Gérard, Henri Malga</i> | P. 89 |
| La Guyenne : Le tremplin politique et religieux d'Henri III de Navarre, le futur Henri IV. <i>Anne-Marie Cocula, Marie Pauthier</i> | P. 110 |
| Le camp américain de la Forêt de La Braconne <i>Colonel Jean Delahaye</i> | P. 115 |
| Ephéméride | P. 130 |

N.B. : Les articles publiés dans le présent bulletin n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

EDITORIAL

Les années passent et notre société poursuit allègrement dans ses fonctions et distractions, à commencer par nos sorties qui se veulent culturelles.

Pour mémoire :

le voyage à la Tour-Blanche et celui de la vicomté de Turenne.

Fin 2011, vous découvrirez le voyage d'octobre en Charente, ainsi que les conférences de novembre et décembre, non publiées par manque de place, veuillez nous en excuser.

Dans ce numéro 26, de nos Chroniques Nontronnaises, sont retranscrites fidèlement nos conférences aux thèmes diversifiés.

Nous vous souhaitons, chers collègues, dans la lecture de notre patrimoine et de ses événements, un moment agréable et des plus enrichissants.

Avec nos compliments et remerciements aux auteurs de ces textes.

*La présidente,
Marie-Thérèse Mousnier.*

A PROPOS DE NOTRE
VOYAGE À LA
TOUR-BLANCHE



Le Chapdeuil et son colombier.

Sortie du GRHIN du samedi 3 octobre 2009

Dossier préparé par
Gabriel Duverneuil et Francis Gérard

Notre voyage à La Tour-Blanche.

Programme.

Matin

Visite du château de Fongrenon sous la conduite de monsieur Frédéric Francioli de Monner.
Visite du cimetière mérovingien.
Visite des carrières de Fongrenon
Aperçu du moulin à vent de Cercle-La Tour-Blanche
Visite du château de Nanchat
Visite de la vieille ville médiévale
Aperçu du château de La Tour-Blanche

Après-midi

Visite du château de Narbonne sous la conduite de madame Ponceau
Visite du château du Chapdeuil sous la conduite de madame Daleyrac
Visite du château de Tinteillac sous la conduite de monsieur Cordier
Visite de l'église de Bourg-des-Maisons.

LE CHÂTEAU DE FONGRENON.

Accueillis très aimablement par le propriétaire du château de Fongrenon, Mr Frédéric de Monner, nous avons pu admirer ce très bel ensemble de bâtiments situé sur une petite falaise surplombant un réservoir recueillant l'eau d'une rivière souterraine passant sous le château et le vallon.

Nous trouvons la première trace des propriétaires en 1488 avec un Pierre de Jussac, seigneur d'Argentine et de Fongrenon.

Après un long « vide » historique, nous trouvons, en 1616, un Geoffroy Audier « seigneur de Leyterie et du repaire noble de Fongrenon ». Les Audier sont une famille issue du Nontronnais. En 1685, au moment de la révocation de l'Edit de Nantes, certains d'entre-eux, Protestants, quitteront la France.

En 1768, le domaine est vendu à Marie-Andrée de La Croix, veuve Achar demeurant au château de Jovelle, puis il passe par alliance aux Dejean, seigneurs de Jovelle et de Fongrenon. En 1864, à la mort du dernier Dejean, le domaine passera à son gendre le Comte Galard de Béarn.

François Antoine de Jovelle émigrera au moment de la Révolution, il partira en Angleterre où il deviendra général dans l'armée anglaise et gouverneur de Dublin.

Lors des guerres de Religion, le château sera fortement endommagé, lors de la Fronde il servira de garnison aux troupes des Frondeurs. En 1794, les Jovelle ayant émigré, les envoyés de Lakanal ordonnent la destruction des tours crénelées, mais contrairement à La Tour Blanche et Jovelle, pour Fongrenon l'ordre sera exécuté. La Tour est une construction effectuée par les Galard de Béarn au 19^e siècle comme le montre la date « 1894 » figurant sur la tour. Les constructions visibles aujourd'hui datent donc des 17^e, 18^e et 19^e siècles.

Le château comportait de grands chais détruits dans un incendie relativement récent.



LE CIMETIÈRE MÉROVINGIEN.

Accompagnés de Mr Frédéric de Monner, nous avons pu voir la nécropole située à une centaine de mètres, sur le plateau, au bord des falaises dominant le ruisseau « la Julie ». Cette nécropole fut découverte au début du 20^e siècle et fouillée par Mr de Fayolle en 1910. Elle comprend 20 tombes creusées dans le rocher. Le site recouvert d'arbres arrachés lors de la tempête de 1999, vient d'être nettoyé par le Club d'Histoire de la Tour Blanche. En 1910, des squelettes furent trouvés et les quelques ornements de l'habillement ayant résisté au temps ont permis de dater cette nécropole de l'époque mérovingienne.



LA CARRIÈRE DE FONGRENON

Nous avons ensuite avancé jusqu'à l'entrée des carrières de pierre de Fongrenon où furent entreposés les vitraux de la cathédrale de Chartres. Les vitraux arrivèrent dans des caisses en bois en juin 1940 et furent rangés au fond de cette grande carrière, gardés par l'équipe des carriers, en particulier Alexis Moreau. Ils furent rapatriés dans la cathédrale fin novembre 1945.

Manquant de temps et n'étant pas équipés, nous nous sommes contentés de quelques pas dans l'entrée de la carrière de Fongrenon.

(Voyez dans les Chroniques Nontronnaises n° 23 de 2007, l'article de Thierry Bariteau.)

LE MOULIN À VENT DE CERCLES

Le moulin à vent de Cercles, désigné « des Terres Blanches » restauré récemment a belle allure. Il domine de son promontoire rocheux le bourg paisible et chargé d'histoire de La Tour-Blanche d'où le regard jouit d'un superbe panorama.

Longtemps attribué, à tort, au XVI^e siècle, une longue et minutieuse étude en archives de Jean Bouchereau, complétée par l'observation d'éléments d'architecture du moulin et l'étude de graffiti, a permis de le dater précisément de la fin du XVIII^e siècle, probablement de 1786, comme semble l'indiquer une inscription sur une de ses assises.

Ce moulin à vent, exceptionnel dans notre région à l'économie fondée sur les moulins à eau, a connu une courte vie puisqu'abandonné entre 1793 et 1796. Heureusement, une équipe de passionnés a su lui redonner vie.

(voyez les Documents d'Archéologie et d'Histoire Périgourdines n° 23 de 2008, édités par l'ADRAHP de Chancelade)



LE CHÂTEAU DE NANCHAPT

Aujourd'hui magnifiquement restauré, le château de Nanchapt situé au centre du bourg de la Tour Blanche, mais autrefois dans les faubourgs, a connu bien des vicissitudes architecturales, entre autres en 1900 quand le propriétaire de l'époque vendit quelques sculptures à un collectionneur américain. Il retrouve aujourd'hui son ancienne prestance et abritera la Mairie, quand la rénovation intérieure sera terminée.

Le logis Est, avec sa tour octogonale, et son escalier à vis, son entrée ornée d'une « accolade » et de pilastres, les sculptures d'animaux et le petit personnage au faîte sont datés de la première moitié du 16^e siècle ; le logis Nord d'un style déjà classique de la fin du 16^e début 17^e siècle. Il fut réalisé par Louis Mérigat seigneur de Beaulieu, gendarme de la garde du Roi, et son épouse Jeanne Carrier. Leur petit-fils vendra l'hôtel en 1673 à Jean Carrier seigneur de Nancre. La fille de celui-ci ayant épousé en 1663 Henri Grand de Teinteillac sieur du Pouzet (entre Goût et Champagne). Cette branche de la famille Grand va prendre le nom de Grand de Luxolère de Nanchapt.

Au milieu du 19^e siècle, l'Hôtel passe dans la famille Canolle qui le vendra en 1888 à Mr Roumailhac. Au 20^e siècle, les familles Ponceau et Chaume se partageront le château et y ouvriront une épicerie et une boucherie, la chapelle abritera longtemps un salon de coiffure.





Nanchapt Nord.

LA VIEILLE VILLE MÉDIÉVALE ET LE CHÂTEAU DE LA TOUR-BLANCHE.

Aux XIIe et XIIIe siècles, la Chatellenie de La Tour Blanche s'étendait entre la Dronne au Sud et la Lizonne au Nord et à l'Est jusqu'à Mareuil. Elle a appartenu d'environ 1100 à 1370 aux La Tour, puis de 1370 à 1701 aux Bourdeille, aux Sainte-Maure de 1701 à 1731 et enfin aux La Brousse de Verteillac de 1731 à la Révolution.

Du XIVe siècle à 1790, elle forme une enclave de l'Angoumois comprenant Cercles, La Chapelle Montabourlet et une partie de Verteillac. Elle dépendait des évêques d'Angoulême.

Foires et marchés, moulin et four banaux, carrières et garennes y sont attestés, ainsi qu'une léproserie.

Edifié sur une **motte castrale**, le château fort est daté des XIIIe, XVIe et XVIIe siècles. Il comprend un donjon et trois tours carrées angulaires reliées par des remparts. Il communiquait par un pont-levis avec le bourg, lui-même entouré de remparts.

La « ville » était située au carrefour de deux routes importantes, celle de Périgueux à Angoulême et Saintes et celle de Limoges à Bordeaux appelée la « diagonale d'Aquitaine ». Des faubourgs se développèrent assez rapidement en dehors des remparts. Quatre portes permettaient de pénétrer dans le bourg, la Porte du Moulin, alias porte latine, alias porte de Limoges à l'Est, la porte du chaval Blanc à l'Ouest, la porte du Marché Dieu au Nord et la porte de Périgueux au Sud.



La Tour et la motte féodale.

Pendant la guerre de Cent Ans le château fut occupé plusieurs dizaines d'années par les garnisons anglaises, ou par des seigneurs français pour le compte des Anglais. En 1376, le connétable Du Guesclin, venant de Périgeux avec de nombreux engins de guerre, reprendra momentanément la forteresse.

Pendant les guerres de Religion, l'église Saint-Sébastien, située dans le bourg au pied du château, sera incendiée.

Monuments remarquables :

Outre le château-fort au Sud, et le château de Nanchapt, d'autres édifices sont dignes d'intérêt, deux superbes pigeonniers (voir Chroniques n° 25), les halles et la « Maison gothique » située au bord d'une des plus vieilles places du bourg médiéval.

A 1 km à l'Ouest, on trouve les ruines d'un château du XIVE siècle, le château de Jovelle, une grotte paléolithique ornée de gravures d'au moins 25 000 ans, les traces d'une grange (ovalaire ?) datée du Haut Moyen-Age, ainsi que de nombreux silos à grains taillés dans le rocher.

Les vestiges de l'activité industrielle sont nombreux, plus d'une dizaine de carrières souterraines, des carrières anciennes à ciel ouvert et les ouvrages de l'ancienne voie de chemin de fer Ribérac-Angoulême.



La « maison gothique »

Personnages célèbres :

Adémar de La Tour, évêque de Périgueux en 1187.

Le troubadour Guillaume de La Tour (1220-1255) qui rencontrera le succès en Italie du Nord auprès des cours prestigieuses des Malatesta, d'Este, etc.

Itier de La Tour qui partira en croisade en Egypte avec Louis IX (Saint-Louis) de 1249 à 1254.

Jean Bertaud, sénéchal de la Châtellenie de La Tour Blanche fait paraître en 1529 son ouvrage « Eloge des trois Marie ».

Henri d'Albret, futur Henri IV, fera lui-aussi un séjour à La Tour Blanche.

Catherine de Médicis, dit-on, fera halte dans le château au grand dam de Jacqueline de Montbron qui ne la recevra pas dans sa demeure Renaissance qu'elle avait fait bâtir dans le château de Bourdeilles.

Pierre de Bourdeille, abbé de Brantôme, habitera à plusieurs reprises le château, y rédigera son testament, avant de terminer sa vie à St Crépin de Richemont.

LE CHÂTEAU DE NARBONNE

Cette synthèse est basée sur des documents de madame Ponceau, propriétaire, Serge Tardy et Jean Vives à propos des Raimond. Réf. données : A.D.D. 2 E 1795 /15 à 17, 50 ; 2 E 1841/82 + B 155 et B 54.

Le château de Narbonne est composé d'une aile d'allure Renaissance à arcades, d'un donjon barlong de type XIIIe siècle mais daté de 1601, d'une aile en 'chartreuse' (XVIIe) en partie détruite par un incendie.

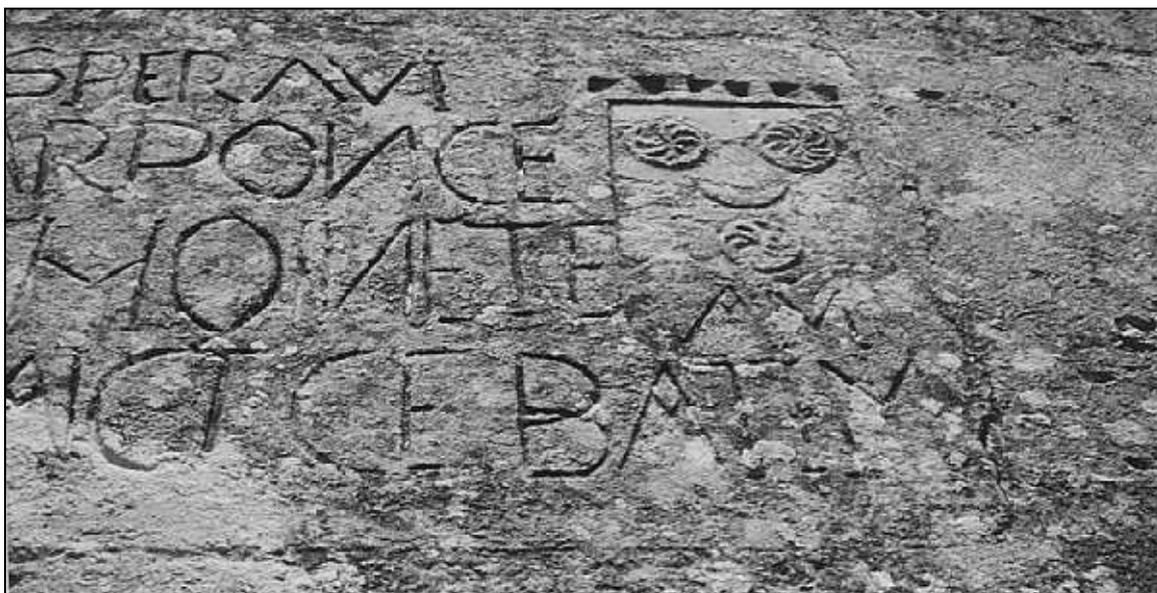
Le donjon est inscrit à l'inventaire des Monuments historiques (12 octobre 1948). Il comporte une inscription que l'on peut traduire par « domine SPERAVI, ceste année par Ponce Raimond, Thoinette de Conan est fait ce bâtim(ent) »



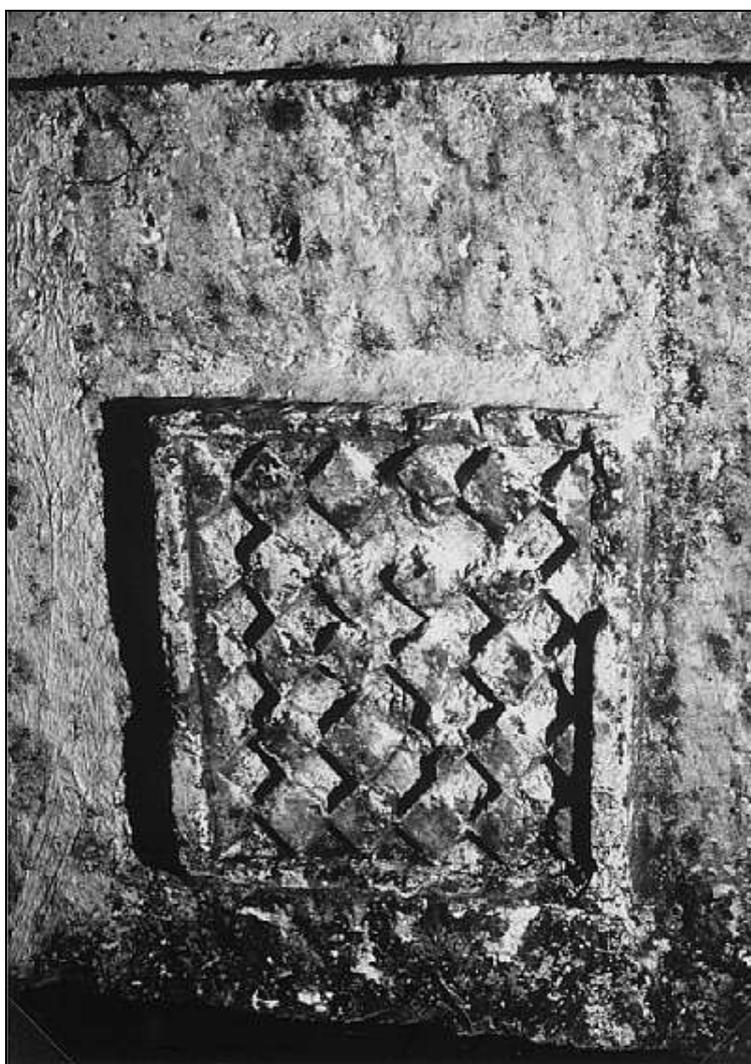
Comme on le voit l'inscription est encadrée du blason des Raimond (losangé) et de son épouse Conan (d'argent à trois roses de gueule) un signe central dessine deux anneaux et indique que la construction fut élaborée pour leur mariage.



Blason des Raimond

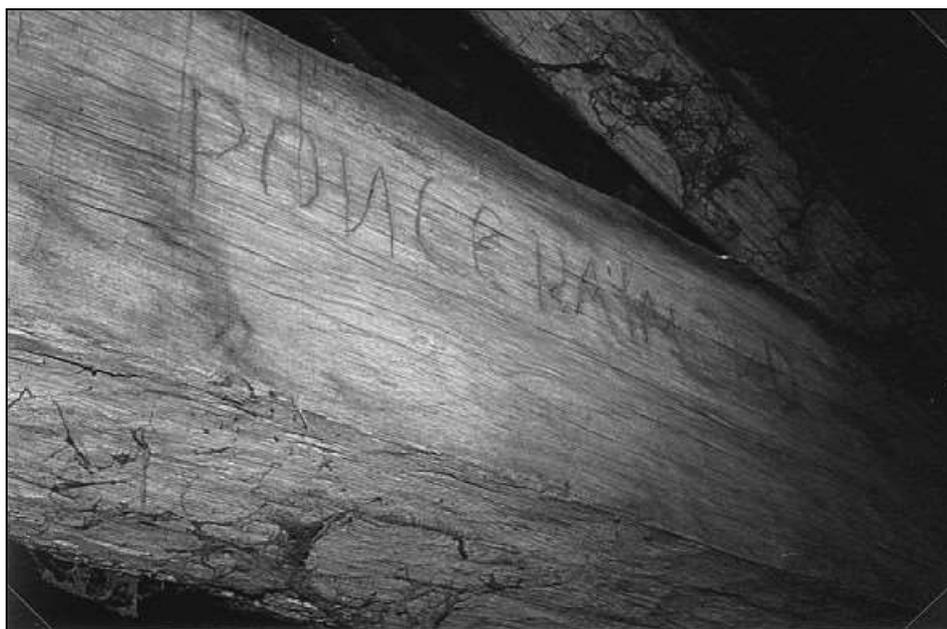


Blason des Conan



Écu aux armes des Raimond sculpté sur un manteau de cheminée du château de Narbonne. Comme on peut le remarquer au-dessus de l'écu un cadre devait comporter un autre motif sculpté qui fut supprimé par arasage de la pierre.

La métairie jouxtant le château est importante et comporte une grange dont la poutre maîtresse est marquée du nom de Ponce Raimond.



Elle comportait aussi un imposant colombier aux boulins nombreux. Il a la particularité d'être carré, voûté de pierres très bien appareillées à l'intérieur et couvert de lauzes à l'extérieur. Mais aussi le moulin dit 'Haut' et autres métairies...



Cet ancien fief dépendait en 'foi et hommage' des seigneurs de Bourdeilles.

Il appartient aux Raimond, aux Souchet (Claude, seigneur de La Dourville), aux Bertin puis fut propriété des Lacroze et des Duclaud.

En 1543, un contrat d'échange eut lieu entre le seigneur de Bourdeilles et les des Salles, (des Alles ?) seigneurs de Saint-Just, entre le château d'Estouryeau près de Bourdeilles et le fief de Puyrigaud de Saint-Just. Il passera ensuite aux Sescaud (ou Des Escot) avec lesquels les seigneurs de Narbonne auront de nombreux procès pour les droits sur l'église paroissiale, en particulier le droit de chapelle que les Raimond prendront sur la chapelle des « Baudis » près de la nef, pour y placer le caveau familial.

Toutefois nous publions ci-dessous des documents de Jean Vives parfois interrogeant sur ce qui précède puisqu'on y retrouve les des Alles et les Sescaud.

Peut-être aussi la Gonterie-Boulouneix ou encore la Gauterie en st Pardoux de Mareuil (Mr de Saint-Saud se déclare en faveur de ce dernier nom).

Fut aux Sescaud et Marie de Sescaud l'apporta en 1451 à son époux Itier Ra Raymond dont descendirent les de Raymond, seigneurs de la Gauterie au moins jusqu'à François de Raymond qui épousa vers 1675 Louise du Lau dont une fille Adrienne de Raymond épousa en 1695 François de Saulnier.

D'autre part, Jeanne de Raymond, arrière petite-fille d'Itier, épousa vers 1530, Pierre des Alles qui se qualifia de Seigneur de la Gauterie et dont la fille Gabrielle des Alles épousa en 1555 Jean de Sescaud qui se qualifia par sa femme seigneur de la Gauterie. Leur fille Jeanne de Sescaud épousa en février 1587 Bernard de Xans.

Famille de Raymond

Famille Périgourdine, cadets des Sires d'Aubeterre, dont la filiation suivie remonte à Mondotvivant en 1449, date d'un partage avec son frère Itier de Raymond, seigneur du Breuil et de Dignac en Angoumois et dont descendent les De Raymond, marquis de Sallegourde.

Adémar de Raymond épouse vers 1372 Arsène Poitevin

Dt (outre Itier Sgr du Breuil et de Dignac) Mondot de Raymond

Dt Itier de Raymond épouse en 1451 Marie de Sescaud

Dt Hélié de Raymond de la Ganterie et d'Aubaigne qui épouse en 1488
Françoise de Jussac

Dt Poncet de Raymond qui épouse en 1514 Claire de SEyrac

Dt Pierre de Raymond épouse en 1541 Anne du Puy

Dt Poncet de Raymond, sgr d'Aubaigne et de la Gauterie épouse
Françoise Magmet de Beausoleil en 1564

dt Jean de Raymond épouse en 1614 Françoise de Makanam

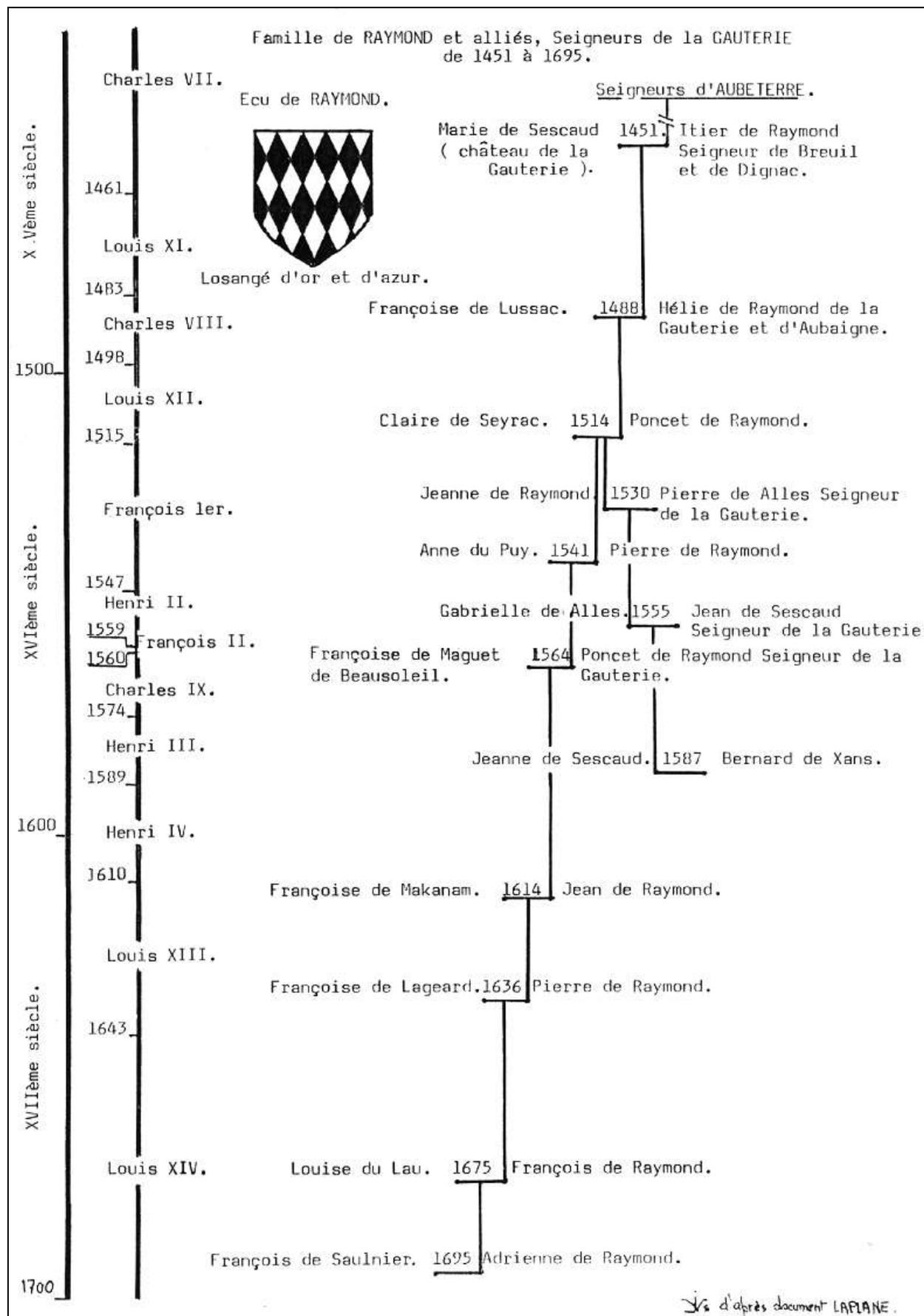
Dt Pierre de Raymond épouse en 1636 Françoise de Lageard

Dt François de Raymond épouse vers 1675 Louise du Lau

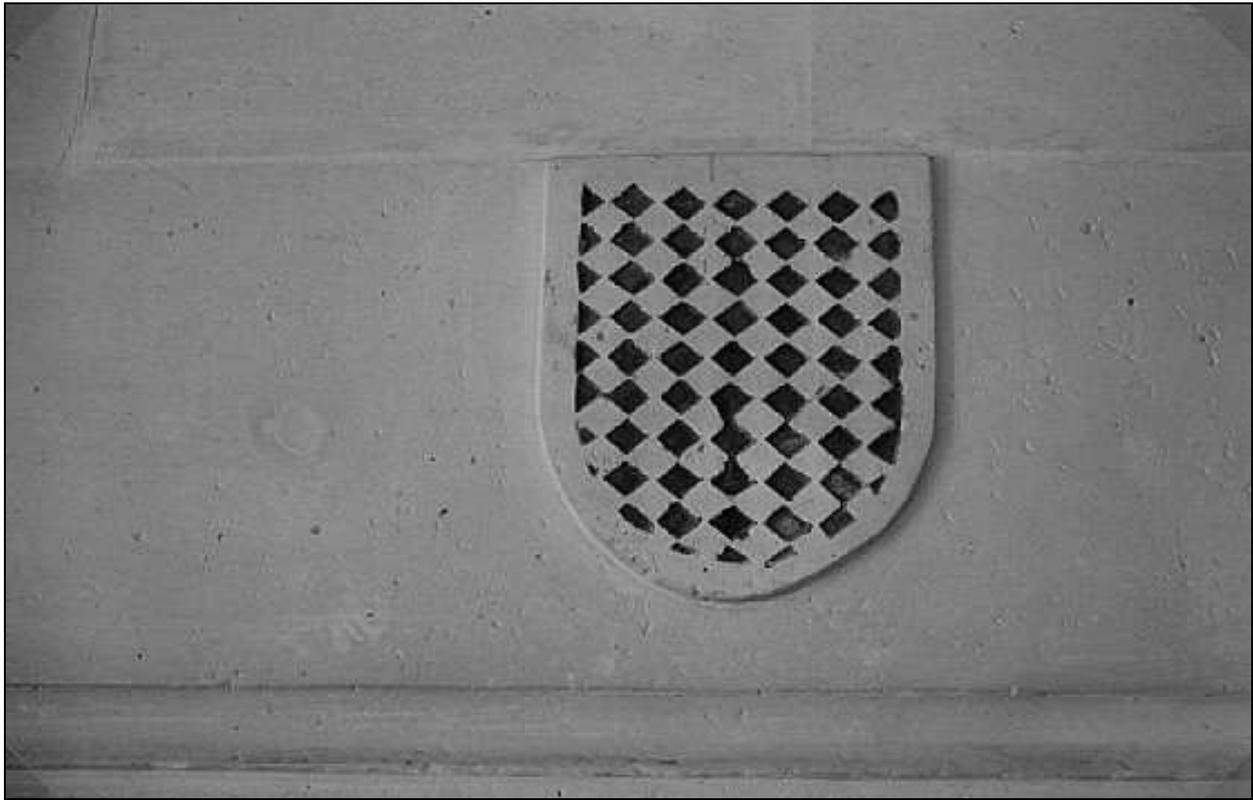
Dt Adrienne de Raymond qui épouse en 1695 François de Saulnier
de Laudonie, sgr de Mondevy.

Comme on le voit, il n'est pas simple de retrouver toutes les filiations, qui plus est entre les Raimond de La Gauterie de Mareuil et ceux de Narbonne. Bien des choses interrogent encore et nous lançons un appel à plus qualifiés ou renseignés que nous. Remarquons aussi que Thoinette de Conan est issue d'une famille amenée en Périgord par Jean de Bretagne et seigneurs de : Connezac, Aucors, Beauvais de Lussas, Rapevache, Puyrénier, tous dans le Mareuillais, mais aussi de Monbrun et Saint-Jean.

Cette liaison entre le Mareuillais et la région de La Tour Blanche est nette ici, nous la retrouverons chez les Grand de Bellussière ou de Luxolière à Nanchat, Tinteillac et Le Reclaud de Bourg-des-Maisons., comme à Bellussière de Rudeau-la-Dosse.



(M. Laplane est l'actuel propriétaire du château de La Gauterie)



Château de la GAUTERIE.

Ecu losangé, en intérieur sur le manteau d'une cheminée, appartenant au corps de bâtiment de la Renaissance.

Ce blason très régulier paraît d'une facture plus moderne que celui de la tour, et ses couleurs ne correspondent pas à celles normalement attendues en ce lieu.

La couleur du blason semble ici losangé d'argent et de gueule.

Or ces armes se retrouvent dans la maison de Tessières (ou de Teyssières). Cette famille fut caution d'une somme d'argent due par Hélié VII de Talleyrand, comte de Périgord, au roi Saint-Louis (1247). Elle a formé plusieurs branches et alliances en Limousin, Poitou et Périgord.

La liste publiée ci-après prouve l'existence du seigneur de Narbonne en 1249.

A noter aussi que le Chapdeuil n'est pas un fief vassal mais une possession des La Tour.

Nous trouvons dans « Le nouveau et l'Ancien Périgord du chanoine Brugière (T. 19 p. 158) : « *Mariages de : Jean-Joseph de Camain, écuyer, seigneur des Pouyades, habitant le château de Narbonne paroisse de St Just, avec demoiselle Marie de Camain de La Vigerie, habitant le château de la Contancie 1761.* »

Liste des vassaux du seigneur de La Tour-Blanche

Chavaler o donzel o tenen terra de chavaler en 1249

Segnorìa de la Tor et del Chapdol

Ambela (Odo d')- Ambelle, commune de Mareuil.

Audois de Sent Just (Arnaud)

Barri (Iters del) Feodum Petri del Barri (XIIe siècle).

Bru (mo segnor Ugo) Bris, commune de Saint-Just.

Cercle (mos segner Elias de) Feodum Willelmi de Circulo (XIIe siècle)

Chaillac (Iters de) Chaillat, commune de Goûts-Rossignol (figure sur la carte de Belleyme au XVIIIe siècle) Feodum aceis de Chailac (XIIe siècle).

Cosjans (Guillems de) Coujans ou chez Parrol, commune de Léguillac-de-Cercles. Feodum al bernardi aels de Corganz (XIIe siècle).

Erpella (Anries e en Peyre d')

Especat (mo segnor Peyro) Féodum als Especar (XIIe siècle)

Especaz (mo segnor Peyre), per lo fio.

Folcauz de Marol (Guillems) Feodum Willelmi Fulcaudi de Marolio (XIIe siècle)

Girauz de laTor (mos segner Aimerics).

Lo fio de Chambo Feodum de Chambo (XIIe siècle).

Gisberz de Marol (Raymonz).

Guillems 'mos segner Peyre), per lo fio. Le repaire Guillens, commune de Verteillac (Belleyme, XVIIIe siècle)

Guillems de Botella (Peyre)

Iter del Chapdol (Girauz) Feodum Willelmi Iterii de Capdolio (XIIe siècle)

Jauvela (Girauz de) Jovelle, commune de Léguillac.

Jauvela (Raymonz de) Jovelle, commune de la Tour-Blanche

Jauvela (Raymonz de)

La Parconiera (ma domna Guilamna).

La Porte de Jumilac (Aymerix) Feodum Helie Bernardi de Jumillac (XIIe siècle)

Milos del Chapdol (Helyas)

Milos (Ither).

Milos del Chapdol (mos segner Elias).

Monsec (Jaucem de) Vicus de Monzec (XIIe siècle).

Montagrèr (mos segner Elias).

Montardit de la Tor (Guillems de) Montardy, commune de Grand-Brassac ; Feodum acels de Montardit (XIIe siècle)

Narbona (Helyas de) Narbonne, commune de Saint-Just (figure sur la carte de Belleyme, XVIIIe siècle)

Narbona (Ponz de) .

Raymonz del Chapdol (Helias)

Rigauz d'Espelucha (Bertranz) Epeluche, commune de Comberanche. Feodum Petri Siguini despelucha (XIIe siècle)

Seguis de Marol (mos segner Aimerix).

Siquart (Giraut) Feodum Geraldi Sicardi.

Veirines (Arnaud de) Feodum Aimerici de Verinas (XIIe siècle)

Vigers (Aymeric).

Vigers de l'Eyla (Peyre) Feodum petri bernardi de Insula (XIIe siècle)

Vigiers de Marol (Guillems).

Chastelania (Segnorìa) de Graiznac

Auchers (Iters) Feodum als Auchairenes (XIIe siècle)

Bernarz (Peyre) Feodum Helie Bernardi de Graiznac (XIIe siècle)

Bernarz de Font Gombaut (Peyre)

Botella (Arnaud de) Feodum acels de Botella (XIIe siècle)

Brus (Aymerix)

Brus (Helias).

Emes (Peyre) Feodum Aimerici Emeno (XIIe siècle)

Especaz (Peyre)

Folcauz de Chabanes (Guillems)

Guitarz (Aymars)

Meifres (Bernarz)

Ramusos (Girauz)

Rochas (Arnaud de) Roches, commune de Verteillac. Feodum Willelmi de Roches (XIIe siècle)

Tyac (Ugo de) Tiac, commune de Nanteuil de Bourzac.

Vircaç (Elias de) Puy de Versac, commune de Champagne-Fontaines.

LE CHÂTEAU « LE CHAPDEUIL »

Ce texte a été rédigé et transmis en 2009 par Monsieur Daleyrac, propriétaire du château.

Genèse.

« le Chapdeuil », situé à trente-cinq kilomètres à l'Ouest de Périgueux, a donné son nom au village « Chapdeuil », qui a été construit autour de lui. C'est un des plus anciens châteaux du Périgord.

Il en est fait mention en 1143, sous le nom de « Capdolum », dans une donation à l'Abbaye de Saint-Cybard d'Angoulême, mais il est évident, selon cet écrit, que le château est bien antérieur à cette date. En 1203, sur folio 110 du cartulaire de l'Abbaye de Chancelade, il est question du même château sous l'appellation de « Castellum del Chapdoil ».

« Le Chapdeuil » dont le nom vient du latin Capitolium (la citadelle), est bâti sur un site qui était déjà habité au néolithique dans une légère dépression vallonnée parcourue par une petite rivière.

A l'époque gallo-romaine, l'endroit, délimité par un méandre de la rivière, a servi de halte sur la route reliant Vésone (Périgueux) à Saintes.

Lors des grandes invasions, Francs et Allamans, la halte a été fortifiée avec des palissades et des tours en bois.

Sous les Mérovingiens et les Carolingiens, le terrain à l'intérieur du méandre a été aménagé en motte terrassée entourée de fossés profonds.

Au temps des premiers Capétiens, ces fossés ont été transformés. De longues et larges douves de défense ont été construites entre les murs desquelles coule encore l'eau de la rivière. l'îlot, ainsi ceinturé, a une forme ovoïde de 90 m de long et de 50 m de large par endroit.

C'est sur cet emplacement un peu surélevé qu'a été édifié un château fort de plaine entouré d'eau.

Protégé par des courtines reliant des points de défense, l'îlot était accessible par un pont-levis encadré par deux tours. Dans la cour intérieure, plusieurs bâtiments étaient groupés près du donjon barlong.

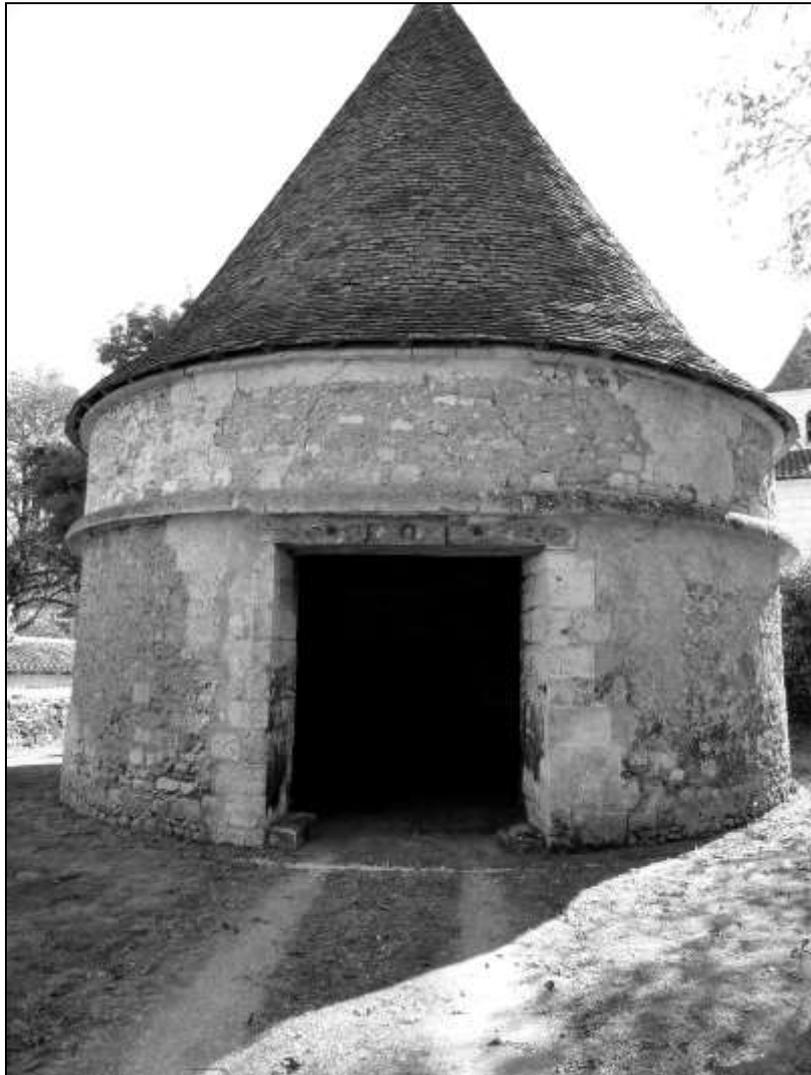
Historique.

Les Seigneurs du Chapdeuil avaient pouvoir de basse, moyenne et haute justice sur leur fief assez réduit d'une dizaine de kilomètres, comprenant les villages de Verteillac, Bourg-des-Maisons, Chapdeuil, Saint-Just et Cercles à une certaine époque.

Les vicissitudes de l'histoire ont profondément marqué ce château. Il fut presque totalement détruit lors de la guerre de Cent Ans. Seul le donjon et quelques pans de murs subsistèrent, même la chapelle romane du château, construite devant les douves, a été détruite. C'est sur son emplacement que l'église actuelle du village a été rebâtie.

Reconstruit en partie à la fin du XVe et au début du XVIe siècle, le château avait perdu son aspect de forteresse. Un pont dormant à deux arches a remplacé le pont-levis qui était à un autre emplacement ; la cour, à l'extérieur de l'îlot, s'est parée d'un colombier circulaire, le plus gros du

Périgord, avec 10,60 mètres de diamètre et 13 mètres de hauteur ; une chapelle a été construite à l'intérieur de l'îlot et le donjon a été couronné d'un grand toit à quatre pans.



Un autre malheur est venu frapper le château à la Révolution. Inscrit sur le décret de démolition de 1793, il a été complètement démantelé, sauf le donjon ; même la chapelle, à l'intérieur de l'îlot, a été démolie.

La violence des événements qui l'ont affecté a donc réduit le château à un donjon et à un corps de logis reconstruit partiellement en 1844 ; tous deux sont isolés dans l'îlot où il n'y a plus ni tour, ni courtine.

Aujourd'hui, loin des turbulences du passé, ce qui reste du château a une allure paisible et offre une vision agréable.

Le grand portail d'entrée avec sa belle croix en pierre et sa porte piétonnière ouvre sur une large cour où se trouve, à droite, le colombier ; plus loin, à cinquante mètres, les communs et une maisonnette limitent la cour au-delà de laquelle s'étendent les prés du château. Légèrement sur la gauche, un castelet avec archères défend l'entrée du pont à deux arches qui enjambe les douves. Dans l'îlot, à gauche, un haut corps de logis s'appuie sur le donjon barlong.

Cet élément majeur du château apparaît, dans toute sa singularité, dès l'entrée dans la cour et même s'impose-t-il de n'importe quel endroit du village. La face Sud du donjon présente trois contreforts et une double arcade qui lui confère élégance et assurance. L'édifice est surmonté d'un

remarquable chemin de ronde soutenu par de magnifiques corbeaux ; le tout est coiffé par un haut toit périgourdin avec coyaux.

L'éminent et regretté spécialiste des châteaux du Périgord, Jean Secret, désigne toujours dans ses livres « Le Chapdeuil » et le distingue avec quatre-vingt-dix autres châteaux parmi les mille que compte la province.

Les seigneurs.

Avant qu'il ne fut détruit deux fois et après ses reconstructions partielles, le château a toujours été habité. Plusieurs familles, successivement, en ont été propriétaires :

- Les La Tour (de La Tour-Blanche) : Adémar de La Tour a été Évêque de Périgueux.

- les Salignac en 1380.

- Les Peyronenc vers 1440.

- Les Ponbriand : Pierre de Ponbriand était chambellan du roi Charles VII ; François de Ponbriand fut sénéchal du Limousin en 1584.

- Les Foucault-Montardit.

- Les Fayolle en 1680.

- Les La Brousse.

- Les Bertin : l'un fut ministre de Louis XV.

- Les Fayolle : en 1789, la marquise de Fayolle envoya son neveu la représenter dans l'ordre de la noblesse à la réunion des États Généraux à Versailles.

- Les Gros de Beler en 1841.

- Les Augereau.

- Un des membres de la famille qui possède actuellement de château fut Conseiller Royal.

Voilà ce qui est sûr.

En ajoutant foi à la tradition orale transmise de générations en générations, on peut citer la venue au château de quelques personnages illustres :

- Richard Coeur de Lion, Duc d'Aquitaine, mais aussi roi d'Angleterre.

- Blanche de Castille, Régente du Royaume et son jeune fils, le futur Saint-Louis.

- le Prince-Noir (Prince de Galles) pendant la guerre de Cent Ans, Gouverneur d'Aquitaine et Chef de l'Armée anglaise.

-Du Guesclin, qui a réuni ses troupes au château avant de livrer une bataille contre les Anglais, toujours pendant la guerre de Cent Ans.

- Napoléon Premier, l'Empereur, lors de son aller et retour en Espagne a vu « le Chapdeuil » en entrant dans la cour, près des douves, pour imaginer, peut-être, ce que pouvait être la forteresse avant la guerre de Cent Ans. Depuis ce jour, dans une rue principale du village et à proximité du château, il existe un endroit appelé « passage Napoléon ».

Merci monsieur Daleyrac.

LE CHÂTEAU DE TINTEILLAC (ou Teinteillac)



La tour semble XVe siècle, le corps de bâtiment est Renaissance jusqu'à la tour escalier et la fenêtre de la chapelle, la suite des bâtiments est XVIIe et XVIIIe (selon toute vraisemblance).

Il comporte un colombier remarquable, en tour carrée, encore suffisamment bien conservé à l'intérieur pour en comprendre le fonctionnement. (XVIIe ?)

Comme à Fongrenon, l'ensemble étendu des bâtiments annexes prouve l'orientation viticole de l'exploitation agricole liée au château.

Il aurait été construit au départ par les Anglais, sans que cela soit prouvé.

Une partie des créneaux et des canonnières du château ont été détruits en 1793 sur arrêté de Roux Fazillac.

Certains autres bâtiment figurant au cadastre napoléonien de 1825 ont disparu.



La porte arrière du château avec le colombier.



Tinteillac

Les familles

Les familles ayant habité ce château sont principalement les Grand de Luxolières (ou de Bellussière), les Cruvellier, les Desvergues et les Majorelles (dictionnaire des châteaux du Périgord de Guy Penaud.)

La famille des Grand de Luxolières serait issue d'une famille écossaise (Grant) ayant suivi Guillaume le Conquérant en Normandie. Elle s'est ensuite installée en Saintonge à Luxolières que Louis XIV érigea en baronnie.

Jehan Grand est en 1444 (fin guerre de Cent Ans) official du château de La Tour Blanche, son frère Pierre, capitaine des Bourdeille, commande une garnison d'une cinquantaine d'hommes.

Pierre épouse Marie Bertin qui lui apporte Tinteillac.

Une ou deux générations après, François Grand épouse Claire de Lageard, habite La Tour Blanche dont il est capitaine. Sa maison et la ville seront ruinées par les huguenots (1569) qui toutefois ne brûleront pas la maison (futur Nanchapt ?) contre une somme importante versée par Claire.

Ils ont deux enfants François et Pierre. Le premier hérite de Faveyrol et de Bellussière (Rudeau) ; il est à l'origine de la branche de Bellussière. Le second hérite de Tinteillac.

La famille est ruinée, doit commercer. Il faudra au fils Pierre, héritier de Tinteillac, des lettres patentes d'Henri IV (1605) pour lui éviter d'être inscrit au rôle des tailles de Bourg des Maisons ; lettres confirmées en 1669 par un arrêt du Conseil privé de Louis XIV.

Le fils de Pierre, Pierre aussi, qui pour se distinguer se fera appeler 'du Pouzet' du nom d'un 'maynement' qu'il a acheté en 1614 dans la paroisse de Rossignol. (correspond au 'Couzet' actuel ?) se distinguera par des actes de bravoure militaire devant La Force dans les armées de Louis XIII du comte de Bourdeille contre les huguenots (qui avaient ruiné la famille...) Puis toujours sous Bourdeille contre les Croquants.

Un frère puîné de Pierre du Pouzet, Jean sieur du Chastenet, a un fils second, François, qui deviendra le chef de la branche des Grand du Reclaud (en face de l'église de Bourg des Maisons).

C'est avec Pierre du Pouzet que, par ses dons, la famille obtiendra le droit de litre et de caveau dans l'église de Bourg-des-Maisons, contrairement à leurs ancêtres enterrés dans la collégiale de Cercle.

Les enfants de Grand du Pouzet continueront la branche de Tinteillac dont les derniers descendants s'éteindront vers 1880. Ils s'illustreront par les armes dans les armées de Turenne puis plus tard dans celles du maréchal de Saxe.

Nous trouvons cette famille :

- de Tinteillac, de Teillac, de La Tour, de Rouget, du Reclaud, du Fareyrou, de Beaussac, de Nanchapt, de La Vergne, de la Chapelie, de la Chevalerie.

Les Grand de Bellussière apparaissent au château des Bernardières (*Jean-Marie Bouzy*):

Françoise de Chabans de Richemont (Saint-Crépin) épousa le propriétaire du château des Bernardières, Gabriel Chapt de Rastignac. Après le décès de celui-ci, elle se remarie le 27 août 1798 avec Louis Grand de Bellussière (1775-1832), fils de Jean-Guy Grand de Luxolières de Bellussière et de Marie de Saulnier des Hortes). Elle crut lui apporter le domaine des Bernardières par testament de son premier mari, Chapt, mais un droit de jouissance perpétuelle pesait sur le château depuis la famille d'Aydie (sans héritier mâle). Les Chapt avaient bien hérité du domaine mais Marie-Jacqueline-Eléonore d'Aydie des Bernardières en eut l'usufruit à titre perpétuel. Son héritier Charles-Antoine du Mas de Paysac fit valoir ses droits et un long procès s'en suivit.

Excédé, Louis Grand de Bellussière vend au nom de sa femme le domaine des Bernardières en 1815 à François-Clément Guyot, notaire à Angoulême qui purgera les hypothèques.

Notons qu'ils habitaient Laxion, Françoise de Chabans en ayant hérité de son premier époux Gabriel Chapt de Rastignac, marquis de Laxion.

Ces renseignements sont tirés en partie d'une étude effectuée par monsieur Cordier, directeur de la MEAC, (société propriétaire du château), aidé par un de ses stagiaires ; en partie d'une étude de A. Dujarric-Descombes de 1886.

L'ÉGLISE DE BOURG-DES-MAISONS

(pour le Reclaud, voir ci-dessus)

L'église de Bourg-des-Maisons est datée du 12^e siècle.

Bâtiment bien restauré récemment, on y découvrit à cette occasion une série de peintures murales partiellement conservées. Elles ont bénéficié très récemment d'une restauration par des spécialistes des monuments historiques.

Ces peintures furent effectuées sur enduit sec avec liant (huile ou colle) ; ce ne sont pas des fresques mais certaines couleurs très anciennes sont bien vivantes encore.

La restauration est effectuée en quatre étapes :

- 1) traitement des algues par des produits
- 2) dégagement des badigeons
- 3) réapparition des couches peintes : ce fut une bonne surprise sur leur extension relative mais malgré tout importante, dans des parties pas trop dégradées. Les couleurs sont fixées à la résine dans les parties fragiles.
- 4) restauration des peintures du 13^e au 18^e siècles : la restauration est stricte, c'est-à-dire en remontant les couleurs des parties sûres et nettes et en délaissant les parties trop dégradées qui posent question sur le dessin original.

Chœur :



Le chœur : Vierge à l'enfant, St André, St Barthélemy, Vierge et rois. (14^e)

- Les quelques traces de dessins du haut de la voûte du fond du chœur seraient du 12^e siècle ?
- Le faux parement à roses irrégulières est du 13^e siècle (contemporain de la Passion de la nef ?)
- Sur les piliers de chaque côté de la fenêtre sont apparus quatre tableaux, vraisemblablement des 14^e ou 15^e siècles, ils vont avec les décors en losanges. A gauche en haut, une Vierge à l'enfant ; à gauche en bas, St André ; à droite en haut, St Barthélemy ; à droite en bas, une Vierge à l'enfant avec les rois mages. Les bleus sont particulièrement remarquables, ils sont réalisés avec de l'azurite bleu turquoise, pierre semi-précieuse réduite en poudre.
- Les peintures du reste du chœur sont du 17^e siècle. Très naïves et très sombres, elles ont été recouvertes pour mieux mettre en valeur les peintures plus anciennes. (reversible)
- Les quatre tableaux sur la voûte représentent les quatre évangélistes. Ils datent vraisemblablement du 18^e siècle.



Traces de dessins du haut du chœur datant du 12^e siècle.

Nef, mur de gauche et pilier vers le chœur : (les peintures des autres parties de la nef ont disparu)

- La voûte de la seconde travée révèle le Christ en majesté, Moïse (cornes et tables de la loi) et 3 rois ?
 - sous la baie est peinte l'histoire de la Passion qui, bien qu'endommagée est presque compréhensible et se termine par la Cène (azurite).
 - sur le pilier vers le chœur fut peint un grand Christ ressuscité. Il est assez bien conservé.
- Tous les éléments décrits jusqu'ici sont homogènes et datables des 13^e ou 14^e siècles.
- bas du mur : les peintures sont du 16^e. On reconnaît un chevalier avec son sabre et un ange aurolé.
 - le pilier du chœur, face vers la nef comporte une représentation encadrée de Ste Marguerite des 17^e ou 18^e siècles mais de meilleure facture que les quatre évangélistes. Vraisemblablement un autel à Ste Marguerite existait au-dessous... et vraisemblablement aussi un pendant symétrique ?
 - 3 litres sombres de la famille Grand recouvrent inopportunistement la Cène.



détails nef (13^e)



Dessins de la seconde travée gauche de la nef. (13^e en haut)

LA PRISON MILITAIRE DE NONTRON EN 1944



Fig. 1 - La prison de Nontron vue depuis le centre de la ville, dans les années 1920. (archives municipales de Nontron).

Conférence donnée au GRHIN
le 1^{er} février 2010
par Jean-Jacques Gillot*

* Avec la collaboration de Jacky Tronel, diplômé de l'École des hautes études en sciences sociales, membre du comité scientifique de la revue Histoire pénitentiaire, rédacteur à la revue historique *Arkheia*.

NDLR : travail extrait du Bulletin de la SHAP, tome CXXXVI - Année 2009, 2^{ème} livraison, avec l'aimable autorisation de l'auteur.

La prison militaire de Nontron en 1944.

S'agissant même de Mauzac, les prisons militaires et autres centres de détention pendant la seconde guerre sont tombés dans l'oubli. Qui se souvient que l'usine de La Perlerie, sur les bords de l'Isle, fut lieu de rétention pour prévenus en attente de comparution devant le tribunal militaire de Périgueux¹ ? Qui même a idée du « centre de séjour surveillé » pour internés administratifs communistes, syndicalistes, autonomistes, tsiganes et autres « indésirables », provenant d'une cinquantaine de départements métropolitains, parmi lesquels un dixième de Périgordins, installé au château du Sablou (commune de Fanlac), de janvier à décembre 1940 ? Hormis les initiés, qui sait que le site de l'actuelle école de police de Périgueux (plus connu sous le nom de 35^e régiment d'artillerie divisionnaire, devenu 5^e régiment de Dragons, puis 5^e régiment de Chasseurs), fut un lieu de souffrance et d'exécutions, sous la botte nazie, avant de se convertir en un lieu de rétention pour collaborateurs et présumés tels, à l'été et à l'automne 1944 ?

Tout au plus, d'aucuns se doutent qu'il y eut des prisonniers politiques et résistants à la prison de Belleyme (dite *La Villa Chagrin*), à Périgueux, ainsi que dans son homologue de Bergerac, remise en service en 1941.

Aussi, lorsque l'on emprunte le boulevard extérieur qui contourne la ville de Nontron, beaucoup peuvent ignorer que l'école Gambetta se tient là où se dressait une prison militaire où croupirent, pendant près de cinq ans, des prévenus et des condamnés issus des circonstances.

Dans les développements à suivre, nous livrons aux lecteurs des documents faisant état de la situation tendue que connut la prison militaro-politique de Nontron, au printemps 1944. Ces documents contiennent des éléments qui relativisent les idées reçues sur le détail de la population pénale de l'établissement. En effet, celle-ci n'était pas composée exclusivement de résistants et de communistes, même si ces derniers représentèrent plus de 40 % des effectifs, au printemps 1944. Ces textes révèlent également l'aveuglement et la fuite en avant du système de Vichy. Sans compter la culture d'obéissance du militaire Pointeau, qui dirigeait la prison, au demeurant fils d'un sous-officier de gendarmerie.

Pendant cinq ans et demi, du 13 octobre 1940 au 31 mai 1946, la prison de Nontron fut sous commandement militaire. le 10 juin 1944, à l'occasion de l'investissement de la ville, elle fut libérée par un groupe maquisard commandé par Raymond Boucharel. La majorité des détenus politiques et résistants passèrent aux FTP du Périgord Vert. Quant au détachement de gendarmes venu de Seine-et-Oise, il alla à l'Armée secrète.

Le premier document, reproduit ci-dessous, provient des Archives du service historique de la Défense, département de l'Armée de Terre (cote 13 J 1443). Ce texte original, retranscrit *in extenso*, est complété par quelques notes indispensables, issues de relevés effectués principalement aux Archives départementales de la Dordogne (cotes 59 W 261 à 263, 1 W 1 794, 1 W 1 836 et 6 W 1). On notera que le texte militaire reproduit quasiment les éléments déjà contenus dans un rapport des Renseignements généraux de Périgueux, établi six mois auparavant².

1 - Pendant la guerre 1914-1918, La Perlerie avait retenu des ressortissants civils allemands, autrichiens ou hongrois.

2 - Rapport n° 304, 14 octobre 1943 (Service historique de la Défense, DAT, 13 J 1446). Aucun des deux documents ne fait état de la présence de détenus trotskistes alors qu'outre une allusion du communiste Michel Bloch, un témoin direct et deux historiens citent des noms et décrivent les tensions générales avec les staliniens (Dazy, 1981, p. 248 ; Broué et Vacheron, 1997).

I - Rapport sur la prison de Nontron en avril 1944.

« Nontron le 20 avril 1944 ³

Objet : A/S de la prison militaire de Nontron

Source : directe - enquête sur place

Pièces jointes : copie de deux notes de consignes

En raison de la situation actuelle, le Commandant de la prison militaire de Nontron, ainsi que certaines autres administrations, manifestent depuis quelque temps des craintes au sujet de la prison militaire. L'établissement en question, dans lequel sont incarcérés, entre autres, un certain nombre de détenus, condamnés pour menées communistes, est, en effet, susceptible d'être l'objet d'une attaque, un jour, par des individus du maquis, dans l'intention de libérer certains détenus. Étant donné que la gendarmerie de Nontron ne dispose pas de chambre de sûreté à la caserne même, pour enfermer des individus arrêtés, quelques cellules ont été mises à la disposition de ce service à la prison militaire, ce qui présente également un danger. C'est ainsi que neuf individus du maquis, arrêtés le 14 avril courant par la gendarmerie, ont été incarcérés, pendant plusieurs heures, à la prison militaire.

A - Organisation de la prison militaire.

La prison militaire de Nontron est installée dans les bâtiments de l'ancienne maison d'arrêt de l'arrondissement, sise boulevard Gambetta⁴. Un bâtiment rectangulaire, d'un étage, auquel sont attenantes des dépendances, abrite les détenus. Le tout est entouré d'un mur d'enceinte de 5 mètres de hauteur⁵. L'effectif actuel de l'établissement est de 68 [en fait, 89 ⁶] détenus dont un condamné à mort (pour atteinte à la sûreté de l'État), 16 condamnés aux travaux forcés, pour une durée limitée, pour atteinte à la sûreté de l'État, 38 condamnés à la même peine pour menées communistes, un détenu condamné à 5 ans de prison pour menées gaullistes et 33 condamnés à des peines d'emprisonnement, variant entre 4 et 10 ans, pour délits de droit commun (désertion, refus d'obéissance, etc.).

3 - Les photographies illustrant ce texte ne figurent pas dans le document original.

4 - En 1940, la prison civile désaffectée depuis 1926 servait encore de résidence à quelques réfugiés républicains espagnols résiduels, à « une famille de nécessiteux » et à celle du cantonnier-chef (A.D.D., 59 W 261)

5 - Selon le rapport de l'adjudant Gauthier, commandant provisoire de la prison militaire, le 16 novembre 1940 (six pages dactylographiées), le mur d'enceinte se montait à 5,50 et les murs des cours intérieures s'élevaient à 3,50 m. Il décrit un immeuble départemental délabré à un étage, anciennement pourvu de quartiers distincts entre hommes et femmes, la présence d'une chapelle et celle de caves (A.D.D., 59 W 261). A l'époque, l'ancienne prison civile de Bergerac aurait disposé de 100 places (rapport du général Jeannel au préfet de la Dordogne, 25 octobre 1940, A.D.D., 59 W 261). Sous Vichy, les places manquaient tant que le 12 février 1942, le ministre de la Justice réclama au préfet Rivière l'utilisation des prisons d'arrondissement, effectivement ou prétendument désaffectées, de Bergerac, Sarlat, Nontron et Ribérac. Ce qui conduisit le capitaine Pointeau à rappeler au préfet que son établissement était « géré comme un corps de troupe » (4 mars 1942) et de lui préciser (9 mars 1942) que l'effectif admissible s'élevait à 135 détenus (A.D.D. 59 W 262).

6 - En fait, 89, selon un état statistique daté du 1^{er} avril 1944 qui indique 227 à Mauzac et 114 à Bergerac (document Jacky Tronel). La prison Belleyme de Périgueux n'est pas mentionnée. Par ailleurs, les internés du 35^e régiment d'artillerie divisionnaire (même ville) furent sous la coupe exclusive des Allemands dès le 11 novembre 1942.

La prison est administrée par M. Pointeau André, né le 9 janvier 1901 à Douchy (Loiret), greffier de première classe de la Justice militaire (grade de capitaine), assisté et remplacé en cas d'absence par un adjoint, M. Manien Lindor, aide-comptable de première classe. M. Pointeau a sous ses ordres 15 fonctionnaires, faisant partie du personnel titulaire du cadre de la justice militaire et 20 surveillants civils et gardiens civils auxiliaires, à savoir :

- Un surveillant principal de première classe,
- Un surveillant de première classe,
- 11 surveillants de troisième classe,
- 2 comptables,
- 12 surveillants civils auxiliaires et 8 gardiens civils auxiliaires de police extérieure.

Le service de surveillance, pendant le jour, est assuré par 16 à 18 surveillants titulaires et auxiliaires, aussi bien en ce qui concerne l'intérieur de la prison que les différentes corvées exécutées par les détenus à l'extérieur. Pendant la nuit, la garde est assurée par trois surveillants titulaires et auxiliaires, lesquels ont la consigne d'effectuer quatre rondes entre, entre 20 h 30 et 5 heures du matin, à l'intérieur de l'établissement. L'exécution des rondes est strictement contrôlée, moyennant un appareil spécial (composteur). Deux gardiens civils auxiliaires de police extérieure assurent d'une façon permanente une surveillance constante sur le chemin de ronde.

Jusqu'à présent, aucun acte grave d'indiscipline n'a été provoqué par les détenus⁷.

1 - Armement du personnel.

Le personnel de la prison militaire dispose de revolvers, calibre 9 m/m et de 497 cartouches.

2 - Détenus communistes ayant exercé une certaine influence dans l'ex-parti communiste, actuellement incarcérés à la prison militaire de Nontron⁸.

1 - Bloch Michel, né le 11 mars 1911 à Poitiers, de Jean et Herzog Marguerite, condamné le 16 mai 1941, par le tribunal militaire permanent de Clermont-Ferrand, pour menées de nature communiste, à 5 ans d'emprisonnement, 5000 F d'amende et à la privation pendant 20 ans des droits mentionnés à l'article 42 du code pénal. Bloch, célibataire et professeur d'histoire, a résidé avant son incarcération, à Thiers (Puy-de-Dôme)⁹.

2 - Bourdeau Augustin, Lucien, né le 27 mai 1899 à Toulx-Sainte-Croix (Creuse), fils d'Eugène et de Galleau Marie, veuf, père d'un enfant, de profession menuisier, condamné le 12 août 1942 par le tribunal permanent de Clermont-Ferrand, pour menées de nature communiste, à la peine de mort commuée en celle des travaux forcés à perpétuité par le décret du 30 septembre 1942. A fait usage de fausses pièces d'identité établies au nom de Laviolle Louis, Lucien. Serait un ancien garde du corps de l'ex-député Thorez. Individu particulièrement dangereux.

7 - La situation fut identique jusqu'à la libération partielle de la prison militaire, le 10 juin 1944, ce qui explique qu'aucun détenu politique ne fut jamais fusillé ou déporté en représailles par les Allemands.

8 - Sur les relations internes et des compléments de situation personnelles entre détenus communistes et non communistes à la prison militaire de Nontron, voir : Gillot, 2007.

9 - Selon René Dazy (Dazy, 1981), « A Nontron, [le trotskiste] Gérard Bloch fut victime de l'ostracisme communiste dirigé par Michel Bloch... », fils de l'intellectuel stalinien Jean-Richard Bloch (1884 - 1947), qui tint une chronique régulière sur *Radio-Moscou* de 1940 à 1944



Fig. 2 - Raoul Calas, député communiste de l'Hérault (Assemblée constituante du 2 juin 1946).

3 - Calas Raoul, Joseph, Émile, né le 20 mars 1899 à Thézan-les-Béziers (Hérault), de François et de Rouch Germaine, marié, aurait adopté un enfant, de profession ex-instituteur public, condamné le 12 août 1942 par le tribunal militaire permanent de Clermont-Ferrand, pour menées de nature communiste, à la peine de mort commuée en celle des travaux forcés à perpétuité par le décret du 30 septembre 1942. Calas est un individu très dangereux¹⁰.



Fig. 3 - Jean Chaintron, conseiller communiste de la République de la Seine (sénateur, 1948).

4 - Chaintron Jean, né le 28 août 1900 à Lyon, de Antoine et de Bresson Jeanne Marguerite, marié, sans enfant, de profession dessinateur industriel, condamné le 13 novembre 1941, par le tribunal militaire permanent de Lyon, pour menées de nature communiste, à la peine de mort, à la dégradation civique et à la confiscation de ses biens, peine de mort commuée en celle des travaux forcés à perpétuité par le décret du 12 janvier 1942. Chaintron aurait été responsable de la région lyonnaise. Individu très dangereux¹¹.

10 - En 1944, Calas fut membre de l'Assemblée consultative provisoire puis élu député communiste de l'Hérault. Sous la direction fédérale d'Yves Péron, il revint en tournée électorale à Nontron.

11 - Durant les années 1920, Chaintron avait été un permanent de « l'agit-prop » du PCF en Algérie. Pendant la guerre civile espagnole, il fut commissaire politique dans les brigades internationales. De l'été 1944 au printemps 1947, il fut préfet de Haute-Vienne, puis membre du cabinet ministériel de Maurice Thorez. Il est élu conseiller de la République, en 1947. par la suite, il rompit avec le parti communiste.



Fig. 4 - Yves Péron en détention à Nontron (photographie anthropométrique, 21 janvier 1943)



Fig.5 - Yves Péron, député communiste de la Dordogne (Assemblée nationale constituante du 2 juin 1946)

5 - Péron Yves, Marie, né le 2 août 1914 à Plouérin (Côtes-du-Nord), de Auguste, Marie et de feu Ruello Augustine, veuf, sans enfant, de profession plombier, condamné le 13 novembre 1940 par le tribunal militaire permanent de Périgueux, à 5 ans de prison, 1000 F d'amende, 10 ans d'interdiction des droits mentionnés à l'article 42 du code pénal, et à 10 ans d'interdiction de séjour, pour détention en vue de la distribution de tracts, d'origine étrangère, non soumis à la censure et pour infraction au décret de dissolution du parti communiste¹².



Fig. 6 - Gabriel Roucaute, député communiste du Gard (Assemblée constituante du 2 juin 1946).

6 - Roucaute Gabriel, Louis, né le 25 avril 1904 à Alès (Gard), de Gabriel et de Roux Mathilde, marié, père de deux enfants, de profession mouleur sur métaux, condamné le 12 août 1842 par le tribunal militaire permanent de Clermont-Ferrand, pour menées de nature communiste, à la peine de mort, commuée en celle de travaux forcés à perpétuité, par décret du 30 septembre 1942. A fait usage de fausses pièces d'identité, établies au nom de Béranger Pierre, Louis, né le 20 mars 1905 à Montpellier. Individu très dangereux¹³

12 - La première épouse d'Yves Péron, Isabelle Loris, décéda au cours de 1940, au temps où son mari avait été transféré de la prison parisienne de la Santé au camp de « préventifs » de Gurs. Il resta à Nontron, bénéficiaire d'un régime préférentiel de travail journalier à l'extérieur - notamment à l'entreprise de bâtiment de Charles Baglione - jusqu'au printemps 1944 et s'évada de la prison de Bergerac dans la nuit du 10 au 11 juin 1944. A la libération, il se remaria avec Christiane Révégat, une militante de Pujols-sur-Dordogne (Gironde) dont il eut un fils. Il devint député et durable secrétaire fédéral du PCF. Sur son parcours idéologique, lire : Gillot et Lagrange, 2001 et 2004 ; Gillot, 2007 (24 pages sur Yves Péron).

13 - Selon *Notices et Portraits* de l'Assemblée nationale constituante (1946), Gabriel Roucaute est dit né le 24 avril 1904. Il fut élu membre de l'Assemblée constituante, le 21 octobre 1945. Son frère Roger, né en 1912, membre de l'Assemblée consultative provisoire, fut élu député communiste de l'Ardèche, en octobre 1945.

7 - Faure Jean, Louis, Jules, né le 9 août 1906 à Saint-Céré (Lot), de Xavier et de Marcillac Marie-Louise, marié, sans enfant, de profession administrateur du journal *Le Paysan*, condamné le 18 novembre 1942 par le tribunal militaire permanent de Clermont-Ferrand¹⁴ pour menées de nature communiste, à 20 ans de travaux forcés, 20 an d'interdiction de séjour et à la privation des droits mentionnés à l'article 42 du code pénal. S'est évadé en mai 1941 du camp de Nexon où il avait été interné. A fait usage de pièces d'identité falsifiées. S'est fait appelé Putz puis Patssat. Responsable politique de l'organisation et de la propagande communiste pour la région de Montluçon.

8 - Berghoux Jean, François, né le 20 septembre 1901 à Amplepuis (Rhône), de Jean-Claude et de Merlier Agathe, marié, de profession ajusteur, épouse domiciliée à Roanne, 22 rue Ouvier, condamné le 25 juin 1942 par la section spéciale du tribunal militaire permanent de Clermont-Ferrand, à 5 ans de travaux forcés et à 10 ans d'interdiction de séjour pour menées communistes.

B - Organes chargés de la protection en cas d'attaque et de la surveillance de la Prison militaire.

1 Brigade territoriale de la gendarmerie de Nontron.

La brigade est logée dans une caserne située à environ 100 mètres de la prison militaire. Elle est reliée avec cet établissement par un câble téléphonique souterrain. La brigade accuse normalement un effectif de 11 militaires, à savoir : un adjudant, un maréchal des logis-chef et neuf gendarmes. Leur armement consiste en 10 mousquetons et 11 pistolets automatiques, calibre 7,65 m/m. Ils possèdent également une mitrailleuse.

Nontron est le siège du lieutenant commandant la section¹⁵ de gendarmerie de l'arrondissement. Le lieutenant est assisté d'un adjoint, lequel a le grade d'adjudant-chef, ainsi que d'un chef-secrétaire. Son habitation est située à proximité immédiate de la caserne.

2 - Brigade motorisée.

Le 6 avril 1944 est arrivée à Nontron, venant de Satory (S. & O.), un détachement motorisé, comprenant 26 militaires appartenant à la légion de gendarmerie de Seine-et-Oise, chargés d'assurer une surveillance spéciale aux abords immédiats, ainsi qu'à l'intérieur de la prison militaire. Le détachement est constitué d'un adjudant-chef et d'un adjudant, de deux chefs de brigade et de 22 gendarmes. Ces militaires disposent d'un certain nombre de véhicules automobiles (un camion, une camionnette, une voiture de tourisme, marque Peugeot 401, un side-car, marque Gnome et Rhône, et une motocyclette). Un chef de brigade et 10 gendarmes sont cantonnés à la caserne de gendarmerie. L'adjudant-chef commandant le détachement, l'adjudant, le second chef de brigade, ainsi que les autres gendarmes, au nombre de 12, sont logés à la prison.

Cinq gendarmes assurent d'une façon permanente, par relèvement toutes les trois heures, une garde dont trois aux abords immédiats de la prison, et deux à l'intérieur de l'enceinte. Ces derniers occupent les deux miradors, installés aux angles Sud-Est et Nord-Ouest du mur d'enceinte. La brigade motorisée dispose de 5 mousquetons et de 100 cartouches ainsi que de 26 pistolets automatiques, calibre 7,65 m/m et de 9 cartouches par pistolet.

14 - Après l'invasion allemande de la zone Sud, les affaires de justice militaire de l'ancienne 'zone libre' furent concentrées à Clermont-Ferrand, Montpellier et Toulouse.

15 - Actuellement, on dit une compagnie.

3 - A signaler

que, par arrêté du 29 septembre 1943, de M. le Préfet de la Dordogne¹⁶, il a été interdit à toute personne venant rendre visite à un détenu de la prison militaire de Nontron de séjourner dans l'arrondissement ou canton intéressé, qu'elles devront quitter après la visite, dans les plus brefs délais. L'arrêté susvisé semble également offrir certaines garanties en ce qui concerne la surveillance de l'établissement précité.

4 - A signaler d'autre part

qu'une Commission Franco-allemande est venue inspecter récemment la prison militaire de Nontron, afin de se rendre compte sur place des moyens de défense. Cette commission composée comme suit : Colonel Schneider, commandant la subdivision militaire [française] de Périgueux, accompagné d'un lieutenant de gendarmerie et d'un commissaire de la Direction générale de la police nationale de Vichy, ainsi que d'un officier allemand et d'un autre Allemand en civil.

C - Conclusions.

Afin de permettre aux différents services une défense efficace de la prison militaire de Nontron, en cas d'attaque, il serait utile :

1 - de doter le personnel de la prison militaire d'un nombre plus élevé de revolvers, de deux mitraillettes, de quelques fusils de chasse, d'une certaine [sic] quantité de grenades.

2 - de doter la brigade territoriale de gendarmerie de Nontron de deux fusils mitrailleurs, de deux ou trois mitraillettes, ainsi que d'une certaine [sic] quantité de grenades.

3 - de doter la brigade motorisée d'un nombre de mousquetons correspondant à l'effectif, de deux ou trois fusils mitrailleurs, de trois mitraillettes, ainsi que d'une certaine [sic] quantité de grenades.

Il serait également utile d'envisager l'installation, aux fenêtres de la guicherie et du secrétariat de la prison militaire, d'un ou de deux projecteurs mobiles, permettant de diriger le faisceau lumineux, le cas échéant, sur la porte d'entrée de l'établissement. »

16 - Arrêté applicable à l'arrondissement de Bergerac et aux cantons girondins rattachés de Sainte-Foy-La Grande et Pujols-sur-Dordogne (prisons militaires de Mauzac et de Bergerac) et à celui de Nontron (A.D.D., 59 W 262), il fut complété par une circulaire de Laval, au titre du ministère de l'Intérieur, le 13 octobre 1943, suspendant « provisoirement » les visites des proches aux « détenus pour activités communiste, anarchiste, terroriste ou subversive », pour des raisons « de hautes préoccupations relatives au maintien de l'ordre public » (A.D.D., 59 W 262). L'affaire est intéressante dans la mesure où Yves Péron disposait d'un contact, Odette Courant, résidant à Périgueux (Gillot, 2007). Le 26 décembre 1945, à l'égard des détenus politiques de l'époque, le ministre de la Justice, André Marie, prescrivit aux préfets et sous-préfets de n'attribuer des permis de visite aux familles de détenus, condamnés définitifs, que de « manière tout à fait exceptionnelle » (A.D.D., 59 W 263).

Le préfet de la Dordogne, Jean Popineau, s'enfuit le 7 juin 1944 et fut suppléé par Jean Callard, sous-préfet de Bergerac, qui avait également eu un rôle actif dans la répression armée des maquis communistes (affaire de Pont-Saint-Mamet suivie de celle de Veyrines-de-Domme). Popineau fut déchu de ses fonctions à l'été 1944, mais il parvint à faire reconstituer sa carrière par le Conseil d'État en 1961. Il mourut en 2001. Callard fut protégé par l'AS pour son aide à la prise des 2 280 000 francs (450 millions actuels) du train de la Banque de France, à Neuvic-sur-l'Isle, le 26 juillet 1944, dont une large majorité échut aux partis politiques. Réintégré dans la préfectorale, chevalier de la Légion d'honneur en 1953, il décéda en 1958 (Gillot et Lagrange, 2002).

« Pièce annexe au rapport du 20 avril 1944. »

COMMISSARIAT REGIONAL
MILITAIRE DE LIMOGES
Bureau A
n° 1022/ORG.

Limoges, le 11 mai 1944.

Copie conforme transmise à titre de C.R.

à M. le Général de C.A., secrétaire d'État à la Défense, à Vichy
à M. le Général de C.A., secrétaire d'État à la Défense,
Direction de la Justice Militaire à Vichy

La dernière demande d'armement adressée le 30 mars 1944, sous le n° 832 / MAT 60 comprenait, pour la prison de Nontron :

| | |
|------------------------|-----------------------------------|
| Fusils ou mousquetons | : 15 et 450 cartouches |
| Pistolets | : 36 et 432 cartouches |
| Pistolets mitrailleurs | : 3 et 3000 cartouches |
| Grenades | : 100 |
| Fusils de chasse | : 4 et cartouches correspondantes |

Le Lieutenant-Colonel de La Condamine
Provisoirement Commissaire Régional Militaire de Limoges. »

II - Compte-rendu des « mémoires » de Michel Bloch, détenu communiste à Nontron, décédé le 31 décembre 2000¹⁷

Michel Bloch fut arrêté pour propagande communiste prohibée, le 9 janvier 1941, à Thiers (Puy-de-Dôme). Il resta à Nontron du 13 juin 1941 au 10 juin 1944. A son arrivée, ils n'étaient alors que six communistes à la prison :

- André Martin, venu de Clermont-Ferrand ;
- Robert Taupin, ouvrier du bâtiment, originaire de Saint-Ouen (Seine) ;
- « le père » Grilly, ouvrier mécanicien ;
- Mario Bastarolli, ouvrier maçon italien piémontais ;
- Georges Tuffin, ouvrier terrassier d'Aulnay-sous-Bois (Seine) ;
- à qui s'ajouta le socialiste pivertiste¹⁸, Charles Margne.

A l'été 1941, un convoi amena trois autres communistes :

- Adrien Duquéroy, ouvrier gantier à Saint-Junien (Haute-Vienne) ;
- René Kokhanoff, futur transféré à la prison d'Eysses (Lot-et-Garonne), déporté à Dachau en mai 1944, revenu vivant d'Allemagne ;
- Léon Pagnoux, futur maire communiste de Rochechouart (Haute-Vienne).

17- D'après les souvenirs de Michel Bloch, publiés par son fils sur Internet.

18 - Formation de Marceau Pivert, dissident de la SFIO de Léon Blum.

En avril 1942, venant de la prison militaire de Mauzac (où venait de séjourner le gaulliste Louis de La Bardonnie et se trouvait encore l'ancien député socialiste de l'Oise, Pierre Bloch, qui s'en évada, le 17 juillet 1942, avec l'aide du *Spécial Opération Executive*, avant de gagner l'Angleterre), parvint Yves Péron¹⁹, ainsi que le Polonais Richard Deperazinski.

Au-delà de ses considérations édulcorées sur les trotskistes, ce que n'indique pas Bloch, c'est qu'avant sa propre incarcération, Yves Péron a déjà été emprisonné à Nontron. Il est arrivé en hiver 1940 « enchaîné à Léon Moussinac »²⁰.

Peu après, ce furent des communistes de la Loire et de l'Allier, généralement condamnés par le tribunal militaire de Clermont-Ferrand :

- le jeune Cuoq, qui fêta ses vingt ans à Nontron, ultérieurement transféré à Eysses et décédé en déportation, à Dachau ;

- Louis Rambier, ouvrier, transféré en Auvergne, dans le courant de l'année, évadé et mort au maquis ;

- Dubreuil, ouvrier du textile à Roanne (Loire), décédé en déportation ;

- Jean Chaintron, fils d'un cheminot lyonnais, vieil activiste communiste en Algérie sous le pseudonyme de *Barthel*, puis commissaire politique dans les *Brigades internationales*. Arrêté en mars 1941, il fut libéré par l'AS le 10 juin 1944. Il devint préfet de la Haute-Vienne de l'été 1944 au printemps 1947, fut collaborateur immédiat de Thorez, élu conseiller de la République (sénateur) de la Seine en 1948, puis démissionna du parti communiste. Il est décédé à Paris le 7 janvier 1989.

En juillet 1942, l'effectif communiste se compléta de Camille Labrux qui fut transféré à Saint-Étienne et déporté en Allemagne dont il revint. Deux mois plus tard, ce fut l'arrivée de l'ouvrier syndicaliste et militant communiste à la manufacture d'armes de Tullès (Corrèze), Clovis Chirin, qui avait été un éphémère responsable clandestin communiste en Dordogne. Transféré à Saint-Étienne et évadé, il mourut dans un maquis du Vivarais²¹ Il y eut aussi Raymond Prunières venu de Clermont-Ferrand.

19 - Après avoir été détenu à Paris et être notamment par le camp de Gurs (Basses-Pyrénées), Yves Péron avait été condamné à cinq ans de prison par le tribunal militaire de Périgueux, le 13 novembre 1940.

20 - L'anecdote est rappelée par Gilles Delluc (Delluc, 2002, p. 384), qui cite Moussignac (*Le radeau de la Méduse, journal d'un prisonnier politique, 1940-1941*, Paris, éd. Hier et aujourd'hui, 1945).

Placé en liberté surveillée, L. Moussignac, écrivain, historien et théoricien du cinéma, ami de Louis Delluc, rencontra Louis Aragon et Elsa Triolet. Puis acquitté, le 5 mai 1941, par le tribunal militaire de Périgueux, il se réfugia un temps chez la famille de Molènes, à Plazac.

Marc de Molènes (1896-1934), lieutenant d'artillerie en 1914-1918, brillant avocat, fut élu conseiller général « républicain socialiste » de Montignac, en 1928. Il fut député de la circonscription de Périgueux 2, entre 1932 et 1934. Sa fille est l'ancienne journaliste et écrivaine, Thalie de Molènes. Elle a été l'épouse de Robert Kellerson, fils de Joseph, enseignant agrégé. Tous deux furent candidats à la députation, en Dordogne. le premier sous l'étiquette « républicain socialiste » aux législatives de 1936. L'autre, en 1951, sur la liste MRP (Mouvement Républicain Populaire) menée par André Denis (Galy, 1987 et entretien avec Thalie de Molènes, 11 octobre 2008).

- Turrel, ouvrier minier à La Mûre (Isère) ;

- Schimillum, cheminot à Oullins (Rhône) ;

- René Gauvert, employé des usines Berliet à Villeurbanne (Rhône) ;

- Isaac Boher, juif polonais, venant de Lyon.

21 - Gillot, 2007.

De même, arriva Gabriel Roucaute, ouvrier mouleur sur métaux, natif d'Alès (Gard) et futur député communiste de ce département, ainsi que l'instituteur Raoul Calas, originaire de l'Hérault, lui aussi député en 1945. Il y eut également Maurice Zavarro ; mais le dernier et non le moindre personnage du moment, fut Lucien Bourdeau, un « gros bras » responsable du service d'ordre parisien du parti communiste (« entre 1.85 et 1.90 m, pesant 110 kilos » mais qui allait en perdre près de quarante). Enfin, dans ses souvenirs et sans exhaustivité, Bloch évoque le communiste languedocien Henri Faure.

Parmi les quasi droits communs et assimilés (insoumis, déserteurs et autres indisciplinés militaires), l'auteur évoque le milieu fermé, protégé, délétère et inquiétant de plusieurs proxénètes marseillais ainsi que de deux Sénégalais, un Marocain, un Algérien et un médecin « hindou », installé à Jumilhac-le-Grand, considéré comme un résistant mais surtout psychologiquement perturbé. L'année 1942 vit aussi l'internement d'espions pro-allemands qui ne restèrent évidemment pas à la prison durant l'ensemble des hostilités. Et si le 10 juin 1944, l'un des gardiens, l'Alsacien Hermann, et « un gaulliste », se joignirent aux trente-six communistes élargis par l'AS, le portrait que laisse Bloch du capitaine-directeur Pointeau préjuge du sort fatal qui échet à ce dernier : « un pétainiste convaincu...²² ».

III - La désagrégation de l'appareil vichyste.

Le 2 août 1944, le lieutenant-colonel de La Condamine, encore « Commissaire régional militaire » intérimaire de la région de Limoges, adressa un courrier au service de la justice militaire, relevant du secrétaire d'État à la Défense, à Vichy, alors que le gouvernement était tout près de partir à Sigmaringen, via Belfort. Le document a été retrouvé par nos soins. Il fut enregistré le 16 août et porte l'estampille « Vu par le Ministre »²³. En trois pages dactylographiées, l'officier supérieur y décrit la situation, pour le moins confuse, des prisons militaires de la région militaire. Ainsi, il est rapporté que du 7 au 21 juin, hormis un entretien téléphonique exceptionnel, le 13, avec le capitaine Pointeau, « toutes les communications avec les prisons militaires de Bergerac, Mauzac et Nontron ont été totalement interrompues ».

De sources basées sur « les bruits dans la garnison [de Périgueux] » la prison de Bergerac, antérieurement commandée par le « greffier de 2^e classe » Château, avait été directement prise en mains par les Allemands, après l'évasion organisée de 80 détenus politiques, dans la nuit du 30 au 31 juillet 1944, et la défection de trois surveillants auxiliaires. Celle de Mauzac était temporairement passée aux mains du maquis qui avait libéré tous les détenus politiques, le 7 juin, conservé sur place les droits communs et incarcéré les suspects de collaboration. Le 23 suivant ; « à l'approche des troupes allemandes » de retour en force, la Résistance avait dû évacuer le site de Mauzac.

Quant à la prison de Nontron, « un certain nombre de détenus politiques et de droit commun aurait été libéré [et au 2 août, elle] serait également aux mains du 'Maquis' ». De plus, La Condamine confirmait son rapport du 16 juillet, à savoir la fusillade du capitaine Pointeau, le 7 juillet, en précisant que le fait aurait eu lieu « à Nontron »²⁴.

22 - Le 29 janvier 1944, le capitaine Pointeau avait reçu d'explicites menaces de mort, signées par les MUR, *Mouvements Unis de la Résistance*, sous influence communiste (note RG Périgueux, 31 janvier 1944). Mais quelle qu'en soit l'origine, il est loisible d'attribuer aux FTP, qui avaient localement commis de telles rétorsions depuis plusieurs mois, l'évidente élimination physique de Pointeau, le 7 juillet 1944. Voir les développements ultérieurs et le rapport du lieutenant-colonel de La Condamine du 2 août 1944.

23 - Service historique des armées, direction de l'armée de Terre, Paris, cote 3 P 96.

24 - Or, la mention en marge de son extrait de naissance, indique son décès « à Saint-Estèphe (Dordogne) ».

Mais désormais, et même aux yeux des vichystes les plus optimistes, la situation était devenue totalement immaîtrisable. Ainsi, il était trop tard pour mettre en application la décision de « dissolution de la prison de Nontron et celle concernant le transfert des détenus communistes sur la maison centrale d'Eysses », laquelle avait été vidée de 1200 détenus politiques et résistants, remis aux Allemands, au mois de mai précédent²⁵.

En définitive, une bonne partie de la gendarmerie mit du temps pour franchir le pas décisif puisqu'au mois de mars 1944, la brigade de Nontron avait encore arrêté neuf résistants locaux. En ce qui nous concerne plus particulièrement, la prison militaire de Nontron, au temps de Vichy, conjugua la diversité des détenus. Au plus fort de son effectif de l'année 1944, elle compta, en janvier, un maximum de 119 détenus. Au 1^{er} juin, ils étaient encore 83 et seulement 36 rejoignirent la Résistance. A part le cas d'un détenu, de droit commun, il n'est connu aucune évasion durant le temps d'exercice de l'établissement sous Vichy et l'Occupation. Certains détenus ne sortirent jamais durant leur incarcération. D'autres furent ponctuellement employés, sous surveillance, à des travaux d'intérêt général comme la rentrée du bois de chauffage du collège²⁶. Mais, en plus de deux ans de présence, l'interné politique Yves Péron connu, malgré le conflit germano-soviétique et la zone libre envahie, un régime de semi-liberté, employé par des entrepreneurs locaux. Ainsi, il travailla pour le constructeur Charles Baglione et même chez le résistant Yves Massy²⁷. Certes, il fit l'objet de quinze jours de cachot, mais de la reconnaissance même des autorités, l'établissement ne subit aucun mouvement d'insubordination organisée.

Ainsi, comme le démontra l'épisode de l'attaque du 10 juin 1944, les craintes des autorités vichystes quant à la prison de Nontron avaient plus lieu de porter sur les risques extérieurs car les capacités communistes intérieures et extérieures ne s'exercèrent pas²⁸.

La fin dramatique de Pointeau paraît s'inscrire dans le contexte d'une vague d'exécutions locales, menées par un résistant incontesté mais impulsif, que le chef AS Raymond Boucharel eut du mal à endiguer. En avril 1945, sa dépouille fut exhumée, « au milieu de cadavres enchevêtrés », par les équipes de la Croix-Rouge.

En septembre 1944, Doublemètre fit élargir de la prison de Nontron un prévenu de droit commun auteur d'un assassinat. L'individu s'engagea au 108^e RI et se trouvait en Allemagne lorsque la justice se remit à le chercher. Venu aux assises en 1948, le nommé D. prétendit alors que son geste avait été celui d'un « résistant » à l'égard d'un « milicien ». Son affaire donna lieu à d'énormes pressions sur les jurés et il fut acquitté de l'assassinat du malheureux instituteur Paul Javaneau.

25 - Au mois de février 1944, les détenus d'Eysses s'étaient mutinés avant d'être réduits par la force. Six d'entre eux furent fusillés sur place, par ordre de Joseph Darnand, chef national de la Milice, devenu secrétaire d'État au « Maintien de l'ordre ». Après un passage par le camp de transit de Compiègne-Royal-Lieu, ils furent tous déportés à Dachau où la grande majorité périt.

26 - Témoignage de Jean Bardoulat (10 octobre 2008), né en 1926 à Piégut-Pluviers, collégien au début des années 1940, il a été libraire et président du *Groupe de Recherches Historiques du Nontronnais*.

27 - Yves Massy (1907-1980), né à Piégut-Pluviers, d'abord industriel en chaussures puis négociant en vins et liqueurs. Maire socialiste de sa commune natale et conseiller général de son canton, de 1945 à 1980. Il fut candidat SFIO aux législatives de 1951 et sénatoriales de 1971. Sous l'occupation, il avait été l'organisateur d'un maquis de l'AS, sous le pseudonyme de Cousin (Gillot et Maureau, à paraître).

28 - Il fallut attendre la nuit du 30 juillet 1944, plus d'un mois et demi après l'opération AS de Nontron, pour qu'une unité FTP libère 82 détenus politiques de la prison de Bergerac. En revanche, dès le 7 juin précédent, le détachement AS de Léon Cerisier avait fait évader une quarantaine de détenus de la prison de Mauzac.

Par la suite, Yves Péron se fit dire que ses états résistants avaient été sujets à caution et le 26 septembre 1959, l'un de ses proches reçut, d'un apparent militant gaulliste de Périgueux, une missive paraissant bien informée : « sur l'ordre de Moscou, l'ouvrier du bâtiment Yves Péron a fait marcher un commando à Saint-Georges. Un de mes camarades a été blessé, il sera vengé. Si pareil cas se renouvelle, Yves Péron, qui a déjà beaucoup de sang sur les mains, voyez Nontron, Montignac et ailleurs, sera abattu ainsi que ses principaux collaborateurs dont vous êtes, M. Pompier²⁹ ».

Jean-Jacques Gillot

29 - Ces trois mots sont soulignés dans le texte original. Jean Pompier, résistant communiste, originaire de Corrèze, ancien receveur des Postes dans le Cantal (ultérieurement devenu inspecteur des PTT, à Périgueux), était un dirigeant syndicalo-politique local passé par les cabinets du préfet Chaintron et du ministre Thorez. Son épouse, née Jeanine Monloy, fut membre de la CGTn de l'UFF et d'autres organismes communistes.

P.G. Nontron, le 12 juin 1944
N° 219

NOTE

Objet: A/s. de la libération des prisonniers politiques, incarcérés à la prison militaire de Nontron

Source: directe.

Le 10 juin 1944, à 23 heures, les Forces Françaises de l'Intérieur ont fait procéder, par M. POIRIEAU, commandant la prison militaire de Nontron, à la libération de 36 condamnés politiques (35 communistes et un gaulliste), qui ont rejoint les F.F.I.

À même temps, le Groupe motorisé de Setory, composé d'un Adjudant-chef, de deux chefs de brigade et de 22 gendarmes, affecté à la garde de ladite prison, a rejoint également les F.F.I.



Fig. 8 - Note blanche des Renseignements généraux de Périgueux
(A.D.D., 1 W 1836)

Nantzen, le 31 janvier 1944

NOTE

Objet: A/s. d'une lettre de menaces, adressée à M. POINTEAU,
commandant la prison militaire de Nantzen.

Source: L'intéressé.

M. POINTEAU, commandant la prison militaire de Nantzen, a reçu, le 31 janvier, un pli, posté le 29 janvier 1944 en Dordogne (le nom du bureau de poste est illisible). L'enveloppe, de couleur blanche, porte l'adresse suivante, écrite à la machine: Monsieur le Capitaine PIERRE - commandant la prison militaire de Nantzen - NANTZEN - Dordogne. Cette enveloppe contenait une lettre, également écrite à la machine, dont ci-dessous copie:

MOUVEMENTS UNIS DE RESISTANCE

Vous êtes le grand patron de la prison de Nantzen?.....

Jouissez Monsieur le capitaine de vos derniers jours de garde chicourne.

L'heure est proche, vous aurez des comptes à rendre un jour. Il se pourrait que les rôles soient inversés et que vous fussiez connaissance avec vos cachots infectes, comme prisonnier, en attendant de passer devant la Cour Martial.

Votre mémoire est rouillée, nous allons vous la rafraîchir.

L'article 45 du Code Pénal punit de la peine de mort tout Français, ayant des intelligences avec l'ennemi.

Méditez le langage et préparez vous à mourir avec un poteau comme appui.

Mouvements Unis de Résistance.

Destinataires:

Monsieur le Directeur des Rens. Génér. à Vichy

Copie à:

M. le Gen. Div. Chef du Serv. Edg. Rens. Génér. Limoges

M. le Gen. de Police, Rens. Génér. de la Dordogne Périgourde

Fig. 7 - Note blanche des Renseignements généraux de Périgueux
(A.D.D., 1 W 1836)



Fig. 9 - Extrait du registre des naissances de la commune de Douchy (Loiret), portant mention explicite de la date et du lieu de décès du capitaine Pointeau.

Biographie et sources

- BROUE (Pierre) et VACHERON (Raymond), *Meurtres au maquis*, Paris, éd. Bernard Grasset, 1997.
- DAZY (René), *Fusillez ces chiens enragés ! le génocide des trotskystes*, Paris, éd. Olivier Orban, 1981.
- DELLUC (Gilles), *Louis Delluc, l'éveilleur du cinéma français*, Périgueux, Pilote 24 édition, 2002.
- GALY (Jean-Marie), *Le Périgord dans la course au Parlement*, Boulazac, 1987.
- GILLOT (Jean-Jacques) et LAGRANGE (Jacques), *L'épuration en Dordogne selon Doublemètre*, Périgueux, Pilote 24 édition, 2004.
- GILLOT (Jean-Jacques), *Les communistes en Périgord, 1917-1958*, Périgueux, Pilote 24 édition, 2007 (version grand public de sa thèse universitaire).
- GILLOT (Jean-Jacques) et MAUREAU (Michel), *Itinéraires résistants*, ouvrage à paraître.
- LAGRANGE (Jacques), « Sur Jean Popineau, préfet de l'Etat français en Dordogne 16 janvier 1943-7 juin 1944 », BSHAP, t. CXXIX, 2002, p. 431-438.
- Notices et portraits de l'Assemblée nationale constituante (1946).*

Archives du service historique de la Défense, département de l'Armée de Terre, cotes 13 J 1443 et 3 P 96.
Archives départementales de la Dordogne, cotes 59 W 261 à 263, 1 W 1794, 1 W 1836 et 6 W 1.

LUSSAS ET NONTRONNEAU



L'église, toit et crépis rénovés.

Dossier établi à l'occasion
de l'inauguration de la restauration de
l'église de Lussas, le 15 mai 2010
par l'abbé Robert BOUET.

Paroisses et communes

Au Moyen Age, le territoire actuel de la commune de Lussas-et-Nontronneau comprenait quatre paroisses : Lussas, Fontroubade, Nontronneau et Bondazeau.

Mais dès le XVII^e siècle, elles furent réduites à deux : Lussas et son annexe Fontroubade dont l'église est interdite en 1747, et Nontronneau et son annexe Bondazeau dont l'église est elle aussi interdite à la même époque.

Ainsi au moment de la Révolution, nous avons deux paroisses résidentielles c.a.d avec un curé résidant dans chacune : Annet Dureclus, curé de Lussas depuis 1785 et Eymeric Dusoubs, curé de Nontronneau depuis 1779.

Dès 1790, les communes sont créées en prenant en général le nom et le territoire des paroisses d'Ancien Régime. Les deux communes de Lussas et Nontronneau resteront indépendantes jusqu'en 1827 où elles seront réunies pour former l'unique commune de Lussas-et-Nontronneau qui perdure jusqu'à nos jours.

En 1802, au moment du Concordat, l'Église, en accord avec les autorités civiles, est elle aussi conduite à ériger ses nouvelles paroisses. Comme les curés vont être payés par l'État, ce dernier ne tient pas à multiplier les petites paroisses. Et comme d'autre part, l'évêque manque cruellement de prêtres, ce dernier ne saurait fournir un curé à chaque commune. Pour ces raisons, chaque commune ne sera pas érigée en paroisse avec un curé résidant. Tel est le cas de Nontronneau qui va être rattaché à Lussas, formant ainsi une unique paroisse qui portera le nom de paroisse de Lussas.

Paroisse de Lussas.

Mais, cette érection des paroisses ne va pas sans mal, car chaque commune revendique d'être aussi une paroisse. Le 17 juin 1802, les habitants de Lussas adressent une pétition à l'évêque et au préfet pour que leur commune soit le siège d'une paroisse. *« Ils observent que Lussas ne peut être réunie sans inconvénient à d'autre chef-lieu. Sa position s'y oppose et la nature elle-même semble lui avoir désigné des limites dont elle est le centre. Elle ne peut être réunie qu'à Nontronneau, qui n'en est qu'à $\frac{3}{4}$ de lieue, mais Nontronneau est beaucoup moins populeuse, du moins d'un tiers et ne pourrait recevoir d'extension du côté opposé. Champeaux n'en est aussi éloigné que de $\frac{3}{4}$ de lieue, au midi, mais elle est au-delà de la Lizonne qui le rend inabordable aux moindres eaux. Un vallon large, plat et sans écoulement ne permet pas de songer à y établir aucune communication ».*

Les arguments de Lussas

On ne peut *« objecter la vente du presbytère de Lussas, car l'acquéreur, un des signataires de cette pétition, le céderait avec plaisir à la commune »*. Effectivement, en 1814, le maire dira que sa commune *« a dépensé 2400 F tant pour l'acquisition du presbytère qu'en réparations depuis plus de trois ans d'après l'autorisation du gouvernement »*.

Autre argument avancé : *« on conserverait également comme curé, le citoyen Dureclus qui, constamment attaché à son troupeau depuis vingt ans, ne l'a pas même abandonné dans les temps les plus difficiles et sut en lui donnant l'exemple de la soumission aux lois, conserver son amour et son estime »*.

Enfin le choix de Lussas *« offre de grands avantages pour la réunion des habitants, soit pour le culte, soit pour l'instruction, l'acquittement des impôts et autres objets d'utilité publique. Le chef-lieu se trouverait absolument central et les limites fixées par des ruisseaux ou vallons n'opposeraient dans aucune saison aucun obstacle à la réunion au chef-lieu »*.

Limites proposées.

Pour faire bonne mesure, cette pétition de Lussas n'hésite pas à s'adjoindre des villages voisins appartenant à d'autres communes pour renforcer l'importance de sa nouvelle paroisse. Ainsi en plus de tous les villages de Nontronneau, on pourrait prendre aussi à Saint-Martial-de-Valette « *le Grand et Petit Malibas, Pas de Bœuf, le Grand Breuil, Fargeas, le moulin de Fagnoux (?) et les maisons isolées de Bourdelières et des Durands* ».

Les villages de St-Martin-le-Pin, « *Lespinasse et le Moulin de Beauvais* » seraient aussi mieux rattachés à Lussas qu'à leur propre commune.

Et en plus deux ou trois villages de Javerlhac ou d'Hautefaye et pourquoi pas aussi Ladosse « *où il n'y a pas de paroisse* ».

Enfin au midi, la paroisse de Lussas verrait bien rattachés à elle, les villages de « *Goupillou, Rudeau, de la commune de Ladosse, et aussi Bernardières, La Lardie et les maisons isolées de La Pouyade, Chantérine (?), moulin Chez-Pradier (?), Chez-Renvard, La Garenne, Puicheni, le Cabaret (?) et Puichage (?) de la commune de Champeaux* ».

Et la pétition de conclure : on aurait ainsi « *un point central pour quinze ou seize lieues, où le plus éloigné pourrait dans tous les temps et sans obstacle arriver dans environ trois quarts d'heure* ».

Suivent une trentaine de signatures authentifiées par le maire, Truffier, et l'approbation du sous-préfet de Nontron, qui approuve aussi le choix comme curé, de Dureclus, vu « *sa bonne conduite, ses mœurs et la confiance des habitants* ».

Et c'est ainsi que par le décret du 26 décembre 1804, Nontronneau, sinon tous les villages des autres communes, est annexé à la paroisse de Lussas.

Église de Lussas

Cette église a comme titulaire St-Etienne, en sa fête du 3 août, célébrant la découverte (invention), en 415 près de Jérusalem, des reliques de ce premier martyr.

Sous le ministère du curé Pradalier (1831-1848), « *on célèbre aussi comme frairie Ste-Colombe, sans doute à cause de son joli reliquaire en bois doré conservé dans cette église* ».

Cette église est en général datée du XII^e siècle. On la trouve dans un titre de 1242 sous le nom de Lussas ou Lussac. On compte alors pour cette paroisse, uniquement de Lussas, 660 communicants.

C'est une « *église romane, avec une coupole byzantine. Sa surface intérieure est de 22 m. de long sur 5 m. de large. Vers la fin du XIX^e siècle, elle possède six croisées, deux portes et une tribune. Elle est alors considérée comme trop petite et souvent, dit-on, durant les grandes cérémonies, des fidèles se trouvent indisposés faute d'air* ».

Et pourtant, en 1855, on remarque que « *les fenêtres (vitraux) sont garnies de barreaux de fer, mais elles ne s'ouvrent que pour renouveler l'air* ».

En 1863, le curé déclare qu'elle « *est propre et bien tenue, quoique les réparations faites ne sont pas trop intelligentes. Le style de l'église a disparu sous le plâtre dont elle a été couverte* ». Et il ajoute : « *elle n'a rien de remarquable que son portail qui accuse le XIII^e siècle* ».

On remarque encore dans l'église la chapelle de M. Duchazeau avec son caveau de famille et la chapelle Notre-Dame, qui a été construite par les anciens possesseurs du château de Beauvais.

Il y avait aussi dans le cimetière une chapelle dédiée à St-Michel, où était marquée cette inscription : « *Ici gît Itier de Posar, chapelain de Lussac et sa mère, qu'ils reposent en paix* ».

En 1855, le curé mentionne aussi à Fontroubade « *les ruines d'une ancienne église du XII^e ou XIII^e siècle, qui par suite du travail du temps n'a plus aucune importance. La seule partie qui reste entière, debout et assez bien conservée, c'est le portail de l'église* ».



La nef et l'abside rénovées.

Vie matérielle de la paroisse

La Fabrique est le conseil dont les membres sont nommés, partie par l'évêque, partie par le préfet pour veiller à la vie matérielle de la paroisse. Il se réunit au moins une fois par an sous la double présidence du curé et du maire pour examiner les comptes et les besoins de l'église.

Mgr Lacombe, évêque d'Angoulême, qui a aussi sous sa juridiction le diocèse de Périgueux jusqu'en 1821, a établi, dès le 2 août 1806, le règlement des Fabriques et leur obligation. Mais il faudra du temps pour qu'elles soient mises en place dans toutes les paroisses.

Ainsi, le 1er août 1817, Ribadeau-Dumaine, curé de Lussas depuis 1807, écrit à l'évêque : *« J'ignore s'il existe une fabrique dans l'église de Lussas. Depuis que je dessers cette paroisse, je n'ai été appelé à aucune délibération relative à la Fabrique ».*

Et dans la même lettre, il rend compte de certains biens de l'église. D'abord, *« il ne voit dans les deux communes aucune maison qui soit dans le cas de faire pour l'église aucun don ou legs en biens meubles ou immeubles. »*

Et d'ajouter aussi : *« il y a la maison presbytérale que j'occupe et qui a un jardin assez vaste. Pour l'église, elle est en assez bon état. La sacristie est pourvue en tout tant bien que mal. Il y a une aube fort usée, mais depuis deux ans, on a fait faire une autre d'une toile assez jolie. Le surplis également est très bon, mais il n'y a que quatre corporaux bien usés, une quinzaine de purificateurs dont il n'est pas possible de faire disparaître l'empreinte du vin. Les autels sont assez pourvus de nappes. Quant aux vases sacrés il n'y a que le calice et la patène qui soient d'argent. Pour l'ostensoir, la custode... ils sont d'étain ».*

Cependant après le départ du curé Dureclus pour Mareuil, l'honnête maire, Truffier, écrit à l'évêque : *« j'ai entre les mains la somme de 62 livres 10 sous, ramassés aux offices dont je voudrais me décharger ; peut-on les employer pour dire des messes pour les âmes du purgatoire ou au besoin de l'église comme des chandeliers pour le grand autel, un abi de cœur ou surplis... ».*

Mais, il faudra attendre 1828 pour trouver un registre de délibérations de la Fabrique de Lussas et Nontronneau.

Parlant de ses ressources personnelles, en plus de son traitement par l'État, le même curé mentionne que *« celles qu'il peut recevoir de la paroisse, se réduisent à une petite quantité de bled qu'il reçoit d'une partie des habitants, car tous ne donnent pas. Et pour son casuel, il est très peu de chose surtout dans la saison présente »*.

Les recettes d'une paroisse dépendent souvent de la location des places dans l'église, mais, dit-il, *« il n'y a ni chaises ni bancs dans les deux églises »*. Il faut attendre 1855 pour que *« la Fabrique possède une quinzaine de chaises dont le tarif est fixé à 1,20 F par an »*

L'église a sûrement bénéficié à plusieurs reprises d'aménagements et de réparations auxquelles la commune a participé. Ainsi, en 1848, elle s'impose de 1500 F pour réparer le presbytère, et en 1863 la même somme pour le même objet. Vers les années 1850, elle avait acheté pour 700 F de vases sacrés. Le 8 juin 1876, Lussas reçoit de l'État *« un secours de 1200 F pour l'aider à payer la réparation de son église et de son presbytère »*. Le 16 juin 1879, un même secours est accordé pour uniquement la *« réparation de l'église paroissiale »*.

Vie religieuse.

Des enquêtes ordonnées par l'évêque en 1855 et 1863, auprès de tous les curés, permettent d'avoir quelques indications sur la vie religieuse de la paroisse à cette époque.

Le curé de Lussas trouve que sa paroisse *« est difficile à desservir à cause de l'inégalité du sol. Elle compte peu de bourgeois, mais beaucoup de petits propriétaires et aucun protestant. L'esprit religieux est assez bon, grâce aux retraites qui ont été données. La religion y serait bientôt florissante si les deux ou trois grands propriétaires donnaient le bon exemple.*

Il y a peu de superstitions, mais quelques personnes, dans leurs maladies, emploient des procédés ridicules pour savoir quel saint on doit invoquer, de là des pèlerinages à telle ou telle église, telle ou telle fontaine gratifiée du don de miracle par l'opinion.

Presque tout le monde assiste à la messe du dimanche, mais peu aux vêpres à cause de l'éloignement des villages et du soin des bestiaux.

Mais la messe du dimanche n'est pas chantée : il n'y a pas de chantre et pas d'enfants de chœur.

Les enfants sont envoyés au catéchisme seulement pendant l'Avent et le Carême. Ils font la première communion après deux ans, vers 12 ou 13 ans.

A peu près 250 femmes et 50 hommes font annuellement leurs Pâques

On fait une procession à Fontroubade, le jour de St-Georges et à Nontronneau, le jour de Jean-Baptiste, patron de l'église ».

On veille aussi à l'éducation : *« les enfants des deux sexes sont tous admis dans la même école, mais ils sont séparés. Il existe deux portes d'entrée et de sortie et toutes les précautions sont prises pour éviter les abus »*.

Enfin si l'évêque vient visiter la paroisse, sur quoi doit-il insister : *« le devoir pascal, l'abstinence du travail du dimanche et l'indifférence des parents pour envoyer les enfants au catéchisme »*.

Les curés

En 1802, au moment du Concordat, l'ancien curé de Nontronneau est décédé et c'est Dureclus, le curé de Lussas avant la Révolution, qui reprend cette même paroisse.

Après son départ en 1804 pour Mareuil, c'est Pierre Bardy, résidant sans doute dans sa famille à Ladosse, qui va desservir Lussas. Ce prêtre a été réfractaire et il a dû s'exiler en Espagne pendant une dizaine d'années. En 1807, il quitte Lussas pour aller desservir Connezac.

Il est remplacé par Etienne Ribadeau-Dumaine qui reste jusqu'en 1813. Il part alors pour Champeaux. A cette occasion, le maire de Lussas se plaint à l'évêque que ce prêtre « *de n'avoir pas plus de stabilité, tant dans cette paroisse que dans les onze ou douze qu'il a habitées depuis 20 ans* ». Effectivement, il ne reste à Champeaux qu'un an et revient de nouveau curé de Lussas. En 1816, il veut de nouveau quitter Lussas pour aller à St-Martin le Pin ou « *se rendre en Espagne, parce que, dit-il, on lui a volé son vin* ». Et le maire d'expliquer alors à l'évêque : « *Malheureusement le sieur Dumaine a l'habitude de se donner trop à la boisson et quand son vin est bu, il crie contre les domestiques et les voisins qu'on l'a volé et tout cela est très faux* ». En 1819 enfin, il sera nommé à Teyjat où il mourra en 1825. L'évêché le jugeait alors « *sans science ni talents, incapable de bien conduire sa paroisse; il est à peu près nul* ».

Après son départ, un curieux personnage se propose pour desservir Lussas. Il s'agit de J-B de Mathieu, prêtre originaire de Pise en Toscane. Venant en Dordogne du diocèse de Troyes, il vient de faire un an de service à Fossemagne. Il reste quelques mois à Lussas, suffisamment longtemps pour emporter « *tout le bled et l'argent que les paroissiens lui ont donnés* ». En partant, il emporte aussi le manteau de Chavalarias qui s'en plaint à l'évêque : « *Pour faire un voyage à Angoulême, il me pria de lui prêter mon manteau, ce que je fis avec plaisir, mais comme il n'est pas revenu, je pense qu'il m'a escroqué mon manteau... qu'il me fasse passer mon manteau ou bien la valeur de 120 F.* »

C'est alors le curé de St-Martial de Valette qui va assurer le service de Lussas pendant une dizaine d'années.

En 1828, Pierre Castagné est enfin nommé curé de Lussas. Mais le 4 février 1830, ce curé écrit à l'évêque : « *Je suis bien mécontent de la paroisse de Lussas. Il y a beaucoup d'irrégion. Si elle ne change pas, je prierai votre Grandeur d'avoir la bonté de me placer en Sarladais où il me semble, je ferai plus de bien. Je m'y ferai mieux entendre à cause du patois qui est à peu près comme celui de mon pays* ». Il était en effet originaire du Quercy. L'année suivante, le voilà nommé à Borrèze, paroisse effectivement sarladaise et qui plus est, faisait partie du diocèse de Cahors avant la Révolution.

Il est remplacé en 1831 par Jean-Pierre Pradalier, originaire, lui, de l'Aveyron, qui vient juste d'être ordonné à Sarlat : Lussas est donc son premier poste et le maire, Granduchazeau, se félicite de le voir « *venir prêcher la parole de Dieu parmi nous* ». Mais en 1848, il se met une partie de ses paroissiens à dos, d'où sa nomination à Champeaux, « *modeste poste* ».

Un an après, en 1849, arrive à Lussas un nouveau curé, Jean Théodore Mosnier, qui lui, va y rester plus de cinquante ans, jusqu'en 1900, l'année de sa mort. Il est originaire du diocèse du Puy et il arrive de la paroisse de St-Paul de Serres. A sa mort, on a dit de lui : « *Nerveux et même irritable par nature, il était doux par vertu et d'un commerce des plus faciles. La note dominante de sa vie a été une affectueuse charité, ne voulant faire de peine à qui que ce fut. Né sans grands besoins, il a vécu sans envie ni ambition que celle de faire son salut et de sanctifier les âmes confiées à ses soins. Il souffrait depuis longtemps d'une maladie de cœur, mais c'est une pneumonie qui l'a enlevé* ».

Après lui, Joseph Francès est curé de 1900 à 1902, avant de partir pour Savignac de Nontron.

Arrive ensuite Camille Lacoste d'un vicariat à Terrasson. Il quittera Lussas en 1907 pour aller au Pizou.

Remplacé par Auguste Vincent, qui arrive de Sarrazac et qui va rester à Lussas jusqu'à sa mort en 1915. Il passait pour républicain, ayant dit un jour « *Pour moi la République n'est pas un vain mot* ».

Après lui, il n'y aura plus de curé résidant à Lussas. Elle sera alors desservie par les curés des paroisses voisines, comme Champeaux, très longtemps St-Martial de Valette, Javerlhac et depuis 1963 jusqu'à maintenant par Nontron.

Abbé Robert Bouet.

FONTAINES

SES PRIEURÉS ET SON CHÂTEAU.



Restes du prieuré des Dames Sainte-Marie.

Conférence donnée au GRHIN
le jeudi 3 juin 2010
par Michel Vergnaud

Fontaines, ses prieurés, son château.

Rien ne permet de penser que ce bourg ait connu une grande activité et une renommée certaine. Et pourtant deux prieurés et un château, sans compter l'église paroissiale ornent ce bourg.

Nous allons tout d'abord nous intéresser au prieuré des Dames Sainte-Marie qui a complètement disparu de façon dramatique au moment de la Révolution.

Le prieuré des Dames Sainte-Marie

Fondation.

La date exacte de la fondation du prieuré n'est pas connue.

Une bulle du Pape CALIXTE II, datée de Marmoutier, abbaye située près de Tours, le 17 octobre 1119, confirme à l'abbaye de Fontevrault « *toutes ses possessions et droits dans les provinces d'Anjou, de Maine, de Touraine, de Poitou et d'Angoumois.* » Dans ce document, il n'est pas question du Périgord. On peut en conclure que le prieuré de Fontaines n'est pas encore officiellement fondé ou reconnu à cette date.

Dans « *Antiquités bénédictines* » Don Estienne indique que « *le monastère B. Maria de Fontanis des moniales de Fontevrault, vulgairement appelé Fontaines en Périgord situé dans une vallée marécageuse à 3 milles de la Valette* » existait peu avant 1120, car des archives concernant Fontaines mentionnent que Robert d'Arbrissel reçut quelques donations de biens et de fonds et établit ce Prieuré.

De plus, en 1120, un texte, se trouvant dans les archives de Solesmes, indique que le monastère de Fontaines s'unissait en société de prières avec ceux de Saint Sicaire, de Brantôme, de Ligeux et de Terrasson.

C'est une bulle d'Innocent II de l'année 1130 qui confirme la fondation et la dotation de Fontaines. Comme nous savons que cette fondation fut faite par Guillaume II d'Auberoche, évêque de Périgueux, mort en 1128, il est donc raisonnable de situer la création du prieuré entre 1119 et 1125. Le Pape Alexandre III confirma la bulle d'Innocent II par une autre du 15 septembre 1164 où il est question de Fontaines dans les mêmes termes qu'en 1130.

Dans « *l'Histoire de l'Ordre de Fontevrault* », déjà citée, quelques passages éclairent un peu l'histoire de Fontaines.

« *Du Limousin, Robert d'ARBRISSEL, fondateur de l'Ordre, passa dans l'Angoumois. Les habitants de cette province le prièrent d'y établir un couvent de son ordre. Guillaume de Celle donna une grande partie de ce qu'il fallait pour fonder le prieuré de la Gasconnière.* »

« *Mais que vois-je, ô Robert, l'Angoumois vous admire. Et déjà Périgueux vous entend et soupire.* » - Père Chaudeau.

Quand Robert eut évangélisé l'Angoumois, il passa en Périgord, vers 1114, Fontaines était sur sa route.

« *Se trouvant un jour dans la capitale de cette province, les principaux du clergé désirèrent l'entendre prêcher dans l'église de St Front. Il le fit. Mais, comme s'il eut repris l'esprit de ce grand personnage qui convertit autrefois cette même ville, il ravit tellement ses auditeurs que, l'évêque et les chanoines s'étant réunis après le sermon, le prièrent d'orner leur diocèse d'une maison de son ordre et lui offrirent à cette fin le choix de tous les lieux qui dépendaient de leur église. Robert, vaincu par leur insistance, choisit un lieu désert situé dans la forêt de Cadouin, à 4 ou 5 lieues de Périgueux.* »

Robert d'Arbrissel se rendit ensuite en Gascogne et en Languedoc. Il mourut le 25 février 1116 « sur l'heure de vêpres »

« Parmi les évêques qui honorèrent Robert d'Arbrissel... Guillaume II, évêque de Périgueux, ne montra-t-il pas son estime lorsqu'il donna l'île de Cadouin pour bâtir un monastère de son ordre ? Et, Giraud de Sales, ne voulant pas que le diocèse de Périgueux restât privé de l'avantage d'avoir des religieuses de Fontevrault, donna le couvent de Fontaines pour les y recevoir. On voit, en effet, dans une bulle d'Innocent II, que ce monastère fut donné à l'Ordre par Guillaume, évêque de Périgueux. »

Nous lisons encore dans l'histoire de Fontevrault : « *Après la mort de Robert d'Arbrissel, plusieurs provinces de France demandèrent des Fontevristes, et elles établirent des monastères pour les recevoir... Le Périgord fonda les prieurés de Cubas et de Fontaines* ».



Sceau du prieuré de Fontaines prouvant l'appartenance à l'Ordre.

Il est difficile de préciser exactement par des textes quels furent les fondateurs. Toutefois, nous savons que : « *Les seigneurs de Villebois firent don au prieuré de nombreux biens nobles. Les seigneurs de Larochebeaucourt envoyèrent quelques professes. Les seigneurs de Mareuil, voisins de Fontaines, eurent aussi le mérite d'enrichir ce monastère ; ils cédèrent aux religieuses à titre d'aumône et à perpétuité, tous les droits leur appartenant sur le sol, et d'autres encore. Les seigneurs de Bourdeille leur firent également don d'hommages et de cens. De plus, les comtes de Périgord leur confirmèrent leurs possessions dans le comté, pour en jouir librement et en paix. Les seigneurs de la maison de Talleyrand ratifièrent à plusieurs reprises ces libéralités, à l'occasion de l'entrée au monastère de plusieurs religieuses issues de leur noble famille.* »

Organisation de l'Ordre de Fontevrault.

Réformateur religieux et itinérant, d'obédience bénédictine, Robert d'Arbrissel, soutenu par le Pape Urbain II, se trouvant à la tête d'un groupe de plusieurs centaines de personnes en majorité féminines, commença à organiser la vie communautaire en fixant son groupe au fond du vallon de Fontevrault, avec l'aide de Pierre II, évêque de Poitiers.

Baudri de Bourgueil, évêque de Dol nous narre cette création : « *Cependant, voyant augmenter la foule de ceux qui le suivaient, il décida, pour éviter tout acte inconsidéré, et puisqu'il importait que les femmes habitassent avec les hommes, de rechercher un lieu où ils puissent vivre sans scandale et de trouver un désert, s'il en rencontrait. Or, il y avait un lieu, inculte et aride, planté de buissons épineux, appelé Fontevrault depuis les temps anciens.* »

L'Ordre de Fontevrault prit très rapidement une grande importance.

L'Abbaye avait la particularité d'accueillir en son sein, mais séparément, des femmes et des hommes.

En prononçant leurs vœux, les hommes et les femmes promettaient « *stabilité, conversion des mœurs, chasteté pure, pauvreté nue et obéissance.* »

L'habit des femmes consistait en une robe blanche, une cuculle noire, un surplis blanc et une ceinture de laine noire.

L'habit des hommes consistait en une robe noire, une chape, un chaperon ou grand capuce auquel étaient attachés par derrière et devant deux petites pièces de drap nommées roberts.

Il n'y eut jamais qu'une seule abbaye, celle de Fontevault.

Les autres monastères portaient le nom de prieurés.

L'ordre était divisé en quatre provinces, à savoir :

- La province de France - 15 prieurés
- La province d'Aquitaine ou de Gascogne - 14 prieurés
- La province d'Auvergne - 15 prieurés
- La province de Bretagne - 13 prieurés

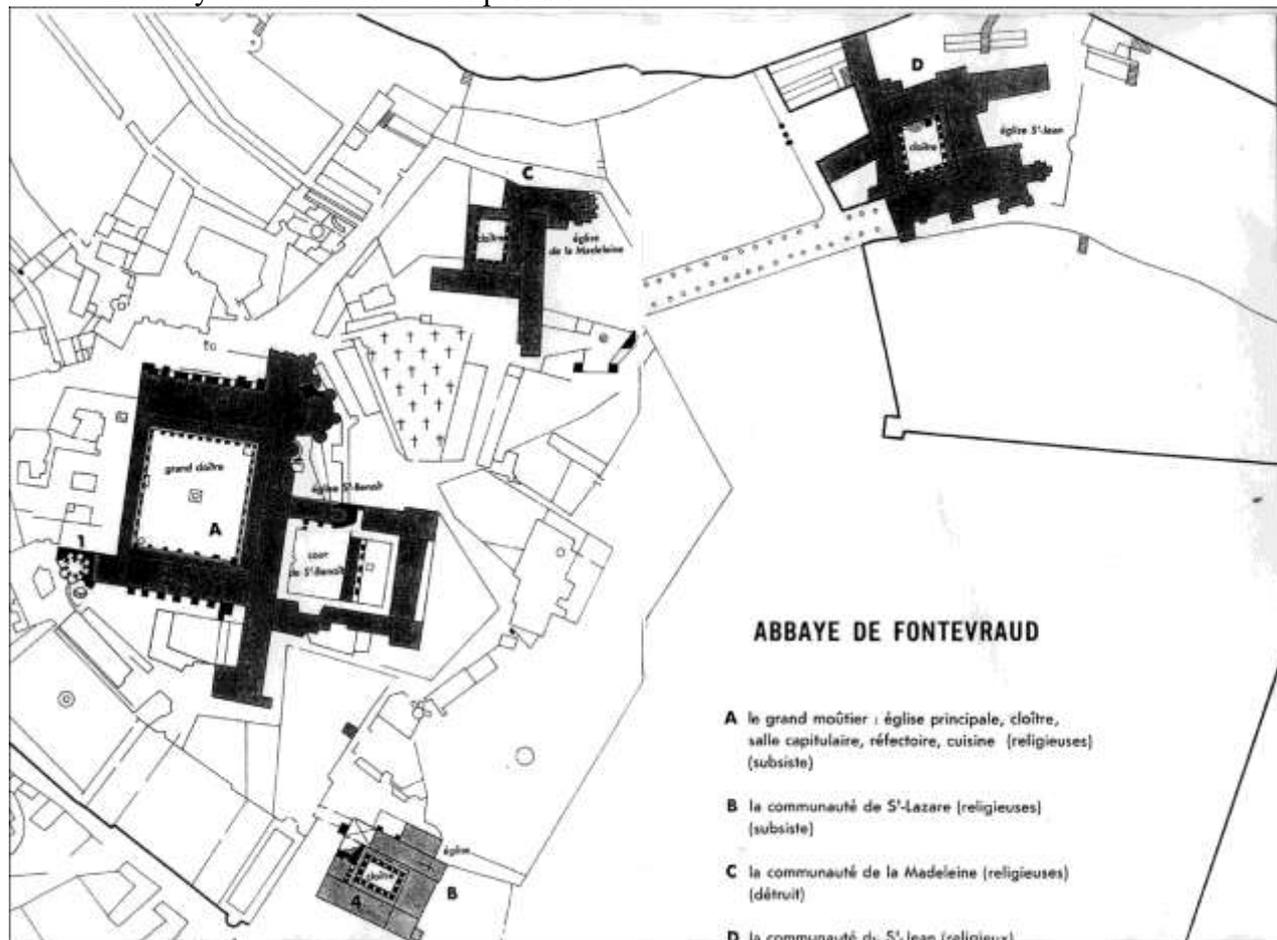
Les prieurés, étaient administrés par des prieures ou des prieurs.

Pour les prieurés de femmes, le personnel dirigeant se composait de huit membres.

La Prieure, son assistante dite Prieure du Cloître, six Discrètes, membres du Conseil soit : La Cellérier, la Dépositaire (économe), la Boursière, la Portière et deux autres sœurs conseillères nommées par les sœurs.

Au-dessous d'elles, venait la maîtresse des novices qui était nommée par la Prieure.

L'abbaye de Fontevault comprenait :



- 1 - Le grand monastère, (vierges et veuves)
- 2 - Le monastère de St Lazare, (lépreux)
- 3 - Le monastère de la Madeleine, (repenties)
- 4 - Le prieuré de St Benoît, (infirmerie)

- 5 - Le monastère de St-Jean de l'Habit. (religieux fontevristes). Au berceau de notre institut disait Louise de BOURBON (abbesse de 1611 à 1637) dans une supplique adressée au Pape, « *les prieurés étaient tous doubles et également nombreux quant à leur personnel.* »
- 6 - Une vaste hôtellerie, (pèlerins)
- 7 - La grande église.

Bien moins importants que l'abbaye, les prieurés étaient construits selon le même plan et l'organisation interne était la même.

Le prieuré, avec sa propre église, existait à Fontaines ainsi que l'équivalent du monastère de St-Jean l'Habit. (Prieuré du Petit Bournet)

Histoire du prieuré à travers divers documents.

De 1120 à 1793, soit pendant près de sept siècles, le prieuré de Fontaines a connu bien des vicissitudes dont nous ne connaissons que quelques faits marquants. En effet les documents le concernant sont assez rares. Sa destruction totale à la Révolution et, précédemment, son pillage et la disparition de tous ses titres de propriété brûlés au moment de la guerre de Cent Ans sont autant de difficultés pour relater son histoire de façon exhaustive. Le lecteur voudra bien nous en excuser.

1389 - En dehors des deux bulles des Papes Innocent II (1130) et Alexandre III (1164) déjà citées et concernant la fondation du prieuré, le plus ancien renseignement nous est fourni par une note portant un extrait d'un acte de janvier 1389. Une partie seulement du texte de cette convention a été conservée. Guy Poitevin, sieur de Blanzaguet avait, en 1389, traité avec Pierre Garin et dame Jeanne de la Vaure, prieur et prieure du couvent de Fontaines « *pour certaine et juste cause moyennant 10 boisseaux de froment de rente annuelle que led. Poitevin devait payer à chaque fête de St Martin.* »

Cette clause ne dut pas être exécutée et frère P. Parel « *prieur et successeur* » dud. couvent de Fontaines poursuivit G. Poitevin. Ce dernier n'étant pas en mesure de « *payer les aérages de lad. Rente pour le temps passé donne, cède et transporte à perpétuité audit couvent tout le droit, raison et action qu'il pouvait avoir à lui appartenir et aux siens sur les eaux du fleuve (sic) de Nizonne.* »

En dehors de son ancienneté, ce document a le grand intérêt de faire état de la prieure et du prieur des prieurés de Fontaines.

1447 – Le Périgord fut particulièrement meurtri par la guerre de Cent Ans avec nos voisins anglais, occupé, puis libéré à de nombreuses reprises. En 1447 les troupes anglaises, commandées par le Comte, (de Dorset d'Autenton) ravagent la région. Allant et venant entre Bourzac, La Rochebeaucourt et Goûts, ils brûlent et pillent Fontaines au passage.

1477 – Une enquête prescrite par le roi Louis XI par lettre du 15 janvier 1476 eut lieu le 28 août 1477. Les témoins déposèrent : « *que les Anglais commandés par le comte de Dorset d'Autenton avaient passé successivement dans Fontaines, avaient pris l'église, pillé un calice et fait brûler tous les titres ; qu'un de ceux qui prirent La Rochebeaucourt, était venu et entra dans l'église de Fontaines, prit les titres et documents appartenant au dit prieuré et à d'autres particuliers, qu'après les avoir pris, il avait sommé ceux à qui ils appartenaient s'ils voulaient les racheter ou non et que, sur leur refus, il les avait fait tous brûler.*

Puis que les Anglais qui venait de La Rochebeaucourt avaient fait plus de maux qu'aucun autres, prirent l'église de Goûts et y firent beaucoup de ravages. Un des témoins dit qu'il y a environ trente ans ... et qu'enfin les Anglais avaient brûlé tous les cloîtres. »

Il convient de rappeler qu'un synode tenu en 1433 excommuniait ceux qui rachetaient aux Anglais, les effets et papiers qu'ils avaient pillés dans les églises, abbayes et monastères. On voit mal, comment la prieure du Prieuré des Dames de Fontaines aurait pu se risquer à être excommuniée en rachetant ces titres.

Les dames de Fontevault se trouvèrent donc sans les titres de propriété de leur prieuré, affaiblies, dans des bâtiments en ruines. La perte de ces titres fit naître chez les voisins du domaine du prieuré, le désir d'en profiter. Les plus puissants se mirent d'accord pour spolier le prieuré de Fontaines.

Mais ils ne purent satisfaire leurs ambitions. L'enquête du Sénéchal du Périgord fit ressortir les noms des profiteurs, et ceux-ci durent remettre aux Dames de Fontaines ce qu'ils s'étaient appropriés. Il s'agit de :

« - *Le noble et puissant Guy, baron de Mareuil, seigneur de Villebois, de Grésignac et Saint Marsault de Viveyrol,*

- *François, Baron de Bourdeille, Bourzac, et la Tour Blanche,*
- *Raymond et Jean de Salignac, frères. Chevaliers, seigneurs du Chapdeuil et de Verteillac,*
- *Jean de la Roche, Seigneur de la Rochebeaucourt,*
- *Marie de Montardit,*
- *demoiselle de Saint Marsault,*
- *François Geoffroy,*
- *Itier de Jussac, habitant de Saint Marsault, fils de la dite Marie Ithier de Chaumont, seigneur du dit lieu,*
- *Les religieux et couvent du Peyrat,*
- *Les religieux et couvent du Bournet, le Prieur du Petit Bournet,*
- *Le Commandeur du Soulet,*

Lagear, cleric et notaire. »

On notera avec intérêt que le prieur du Petit Bournet fait partie de la liste, ainsi que les religieux des couvents des alentours.

Autre témoignage, celui de Édouard qui, dans son ouvrage « *Fontevault – 1875* », rappelle que « *Les deux prieurés de Cubas et Fontaines, de l'ordre de Fontevault, furent entièrement dévorés par les flammes.* »

Le prieuré, sous l'impulsion de sa prieure se releva peu à peu de ses ruines.

1598 - Il semble que cette partie du Périgord n'ait pas été trop touchée par les guerres de religions qui endeuillèrent la France entre 1561 (Massacre de Wassy par le Duc de Guise) et 1598. (Édit de Nantes)

Toutefois, le Père Dupuy dans « *Histoire du Périgord* » s'exprime ainsi :

« *Plusieurs communautés ecclésiastiques et maisons religieuses, commencèrent, à la faveur du règne très heureux de Henri le Grand, à se rallier dans les mesures de leurs abbayes et monastères et après avoir essuyé leurs larmes, rebâtirent quelques logements pour les services divins, tout autant que la misère du temps le permettait. Déjà Suzanne de Saint Aulaire, abbesse de Ligueux avait assemblé dans son monastère quelques bonnes religieuses pour le repeupler...*

Les desseins des abbesses du Bugue, de Fontaines, de Saint Pardoux et autres lieux furent aussi fervents pour conspirer et exécuter les rétablissements de leurs abbayes. »

1632 – François Devaux, sieur du Tranchard, reconnaît devoir 44 livres, 15 sous tournois pour la pension de sa sœur Catherine Devaux, religieuse au prieuré de Fontaines.

1641 - Un intéressant mémoire écrit par Renée du Prat, prieure du couvent de Fontaines, indique à Mlle du Tranchard les sommes et objets mobiliers qu'elle devra fournir en entrant au couvent.

« *Mémoire pour Mademoiselle du Tranchard pour sa fille quelle veut faire recevoir au couvent de Fontaines.*

Premièrement : argent quatre cens esqus et douze esqus de pantion viagere.

Plus deus sierges de sire blanche chasqun pesant quatre livres et une pièce pour offrir a la messe du dieu de sa religion.

Plus un presant pour leglise valant quarante esqus du moins

Plus huit paires de linceuls (drap)

Plus six dousenes de serviettes

Plus six nappes

Plus six grands plats et six assiettes, une esguiere, une saliere tout de bon etain en façon d'argent

Plus trois chandeliers à la façon qu'on les fait à présent avec une lampe à chacun plus une cuillère d'argent.

Plus un lit, un chaslit, coitte matelas, 5 cuissin, oreiller couverte de ...avec les rideaux et ciel de bonne sarge bien affertes et tant neuf de la couleur quelle voudra.

Ce que dessus pour une fois paye ormis la pantion pour les ans premierement. »

Suit une énumération de différents tissus, qualité et longueurs de chacun, (14 !) qui doivent faire partie du trousseau pour confectionner, à l'avenir, draps, chemises etc..

Le mémoire se termine en précisant ce que la novice doit apporter en plus, à savoir : « *deus breviers, un diurnal, les heures de Notre Dame, un processional, le tout du concile de Trente, de belles et grosses lettres, de l'impression d'Anvers ou de la recente de Paris à l'usage des eglises canoniales, non de Saint-François à cause du chant qui n'est pas semblable. »*

On constatera que la prieure n'avait pas la même orthographe en particulier les accents.

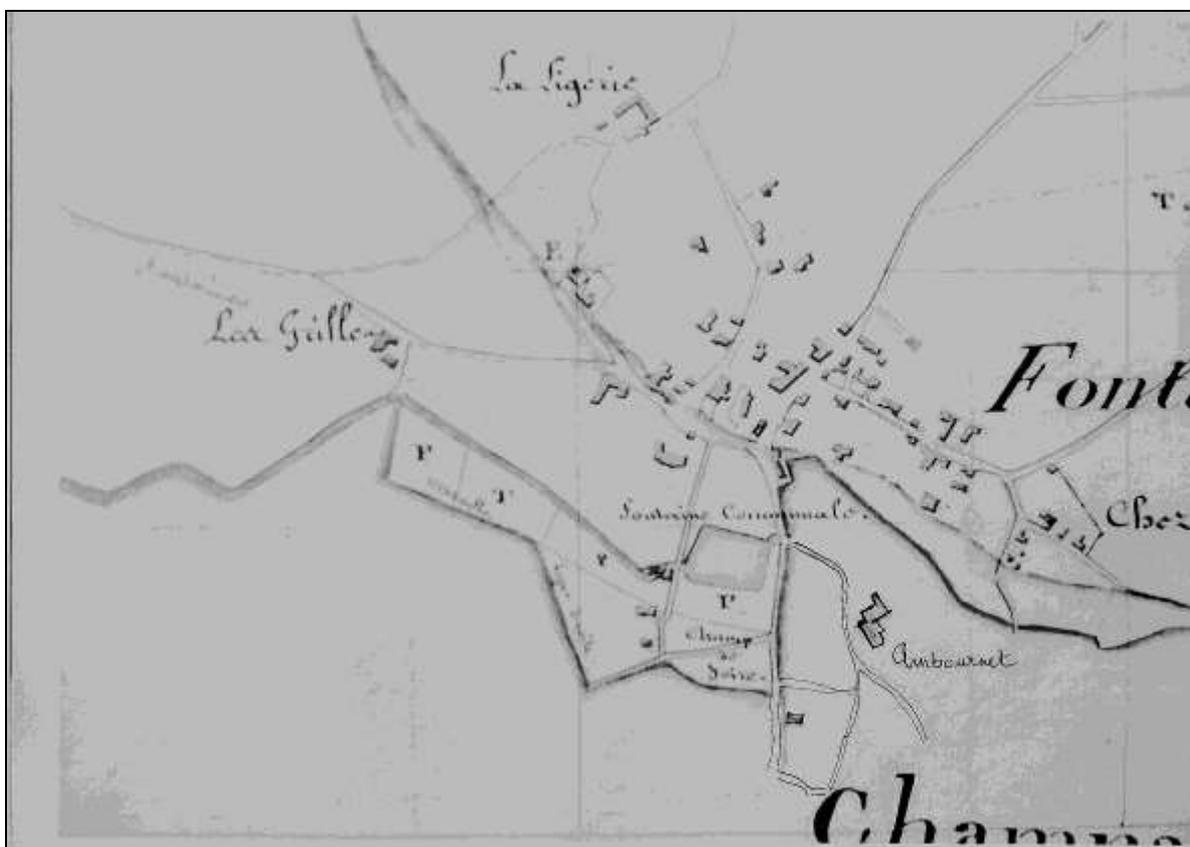
Ce mémoire permet de remarquer que les cadets et cadettes de famille n'étaient pas, comme on le prétend souvent, frustrés de leur part d'héritage lorsqu'ils entraient en religion.

1664 - Une « copie d'arpentement de la tenance de Pot-perdu estant de la féodalité des dames religieuses de Fontaines » du 29 mai 1664 nous apprend, outre le nom d'un certain nombre de tenanciers et de tenances, qu'un pré est « *situé sur la rivière de Fontaines tenant d'une part avec le pré du sieur de la Ligerie et par un bout à l'eau qui descend de l'étang au moulin des dites dames. »*

Il ne reste aucune trace de cet étang sur le lit actuel du ruisseau de Fontaines.

On notera cependant, que cet étang figure sur la carte de Cassini et sur le cadastre « napoléonien » de Fontaines de 1825.

Dans le même acte il est question du « *moulin des dames* ». Ce document à la curieuse écriture est signé Jarriet, arpenteur.



Cadastre napoléonien.

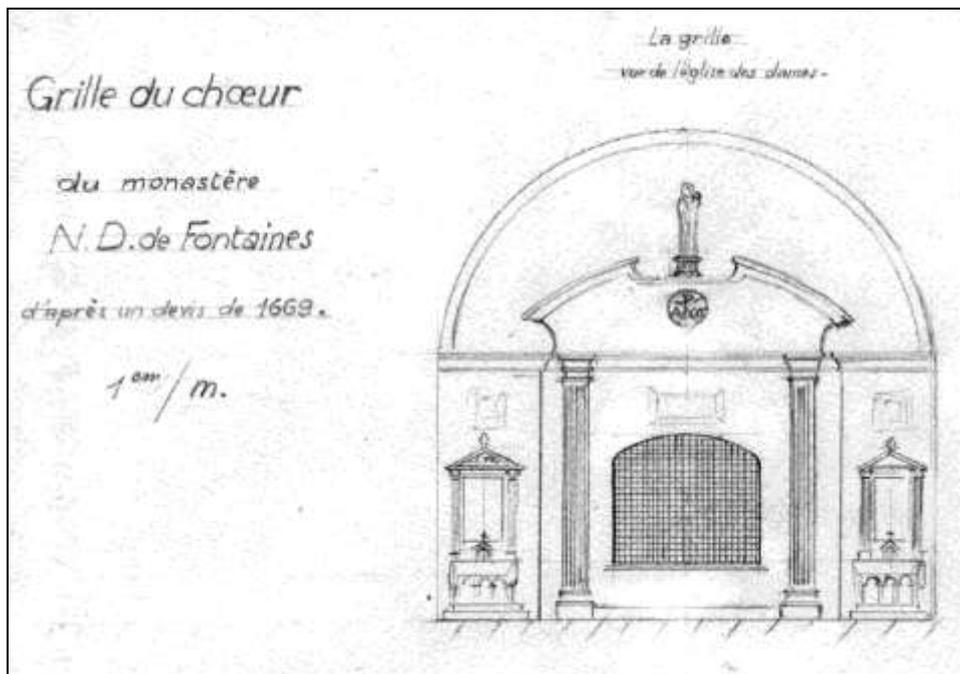
1665 - Louise du Lau, fille de Izaac et de Gabrielle de Saint-Gelais, prend l'habit et plus tard, sera prieure.

1667 – Le 3 juillet, Sœur Jeanne-Baptiste Bremon, prieure, reçoit comme novice Marie de Fayard, demoiselle de Léguilhac, fille de François et de Isabelle de Pindray d'Ambelle ; il est dit que la novice « a demeuré pour son éducation pensionnaire dans notre monastère ; l'habit de religion lui sera donné par une religieuse du chœur, moyennant toutefois que demoiselle de Fayard, vu le peu de revenu de notre maison, apportera une honnête dot pour n'être à surcharge à notre communauté... laquelle a promis et promet aux dites dames religieuses la somme de 3000 livres pour la dot lorsqu'elle ferait ses vœux de profession aud. monastère, ensemble la somme de 500 livres pour ses habits et meubles de religion nécessaire, comme aussi la somme de 30 livres de présent pour l'église, et de 3 livres pour les pauvres... la somme de 150 livres de pension par an pendant le noviciat de lad. demoiselle, et icelle payée d'année par année ; en ce que lesd. Dames seront obligées d'en bailher à lad. demoiselle la somme de 30 livres par an, sa vie durant, et en cas de qu'elle fut malade pendant le noviciat.... Seront tenu de payer lesd. frais de maladie ». L'éventuel décès est également prévu et la somme de 300 livres pour les honneurs funèbres.

C'est le 6 août 1669 que Marie de Fayard fit sa profession de foi. La dot de 3000 livres fut payée.

1669 – De précieuses informations sur l'église du prieuré nous sont données. « Le 3 août, au parloir du couvent de N-D de Fontaines, dame Marie de Feydeau du Peyrat, prieure, faisant pour toutes les autres religieuses, traite à prix fait avec François Boutin, tailleur de pierres de la Chapelle-Montabourlet pour faire trois vitraux de pierre de taille dans leur église de la largeur de 3 pieds et de la hauteur de tout ce qu'il pourra porter, moyennant 100 livres, une barrique de vin, 4 boisseaux de blé, mesure de la Valette. »

Puis le 19 décembre de la même année « prix fait avec le même, pour faire les réparations et besogne qui s'ensuit : la grille du chœur de leur église, laquelle sera de 8 pieds de large et 7 pieds de hauteur, en façon ronde, avec la feilhure régnant autour pour soutenir la grille de fer ou de bois que lesd. dames y feront mettre ; la muraille de lad. grille aura d'épaisseur 1 pied ½ de pierre de taille bien et dhument jointe. Ensemble à la hauteur de 14 à 15 pieds ou environ, et pour la largeur la contenance de l'église, aux deux extrémités de lad. muraille, faudra faire deux cabinets, un pour servir de confessionnal et l'autre pour le tour de la sacristie, à quoi correspondra par le dehors du côté de l'église extérieure ; deux autres cabinets en forme ronde ; l'un desquels, savoir à celui qui correspondra au confessionnal, on laissera une ouverture pour poser une grille ou une porte, si besoin est, comme il conviendra à laisser à celui qui correspondra au tour, une ouverture pour placer led. tour ; une petite ouverture pour placer une grille pour confesser en cas de besoin ; lesd. quatre cabinets contiendront chacun en leur circonférence 3 pieds ½ ou environ, et auront chacun leur porte pour y entrer. Pour l'ornement de lad. grille au dedans que par dehors de l'église extérieure, avec un fronton au dessus ; au dedans duquel, du côté du dehors, seront les armes de Madame, et de l'autre côté un nom de Jésus ; et le même ordre susdit doit régner sur les deux cabinets de dehors, qui seront en forme ronde ; et dessus les frontons, on fera un piédestal pour mettre une image ; comme au-dessus des cabinets en forme ronde, on y mettra des cadres de diverses façons, comme l'ouvrier le jugera à propos. Contre les cabinets du dedans, il y faudra construire deux autels de 9 pieds ½ de hauteur, et pour l'ornement d'iceux, on y fera 2 pilastres sur chacun des autels et un fronton ; et dans le milieu on y fera un cadre pour mettre un tableau si l'on veut, et de plus lesd. Boutin frères feront un escalier à repos de 4 pieds de service ; et sur le premier plafond l'on fera deux arcades et, dessus la seconde rampe, deux autres arcades toutes garnies de balustres et une porte dessous l'escalier pour entrer au dessous de leur chœur ; et en outre au dessus, pour entrer dans led. chœur de leur église, ils monteront les murailles de la hauteur de 18 pieds de l'alignement des cloîtres en forme de pavillon carré, moyennant 500 livres, 3 barriques de vin poussé, et 1 de bon vin nouveau, 5 boisseaux de froment et 5 de mêture, (moitié seigle, moitié froment) le tout mesure de Bourzac. »



Dessin de la grille du chœur imaginé par Marcel Vergnaud.

1707 - Un « *Arpentement de la tenance des Berthoumieux, du 3 juillet 1707 par Me Janot, arpenteur* » nous fait connaître une importante tenance située sur les paroisses de Fontaines, Argentine, Goust et Champagne. Ce titre porte en tête la mention « *copie informe* » c'est-à-dire non authentique. Il nous donne le nom et souvent la profession d'une vingtaine de personnes. Nous y trouvons aussi le nom et la situation de vingt-trois tenances des dames religieuses. Il est intéressant de remarquer que les confrontations étaient vérifiées « *en conformité d'un arpentement fait par Dubois, arpenteur, du 12 janvier 1624.* »

1730 – Lors de son célèbre voyage de Paris en Périgord daté du 2 avril 1730, le Chevalier Lagrange Chancel nous dit :

« *De La Valette, on compte une bonne lieue jusqu'au Pas de Fontaines...après avoir traversé ce mauvais pas, on trouve à un quart de lieue de l'auberge, le bourg de Fontaines, avec sa paroisse et un couvent de dames religieuses, bien fondé, rempli de pensionnaires des meilleures maisons des environs, à cause de la modicité des pensions. Elles sont de l'ordre de Saint-Benoît.* »

1731 – Arpentement des Miroux et Neboux du 16 novembre 1731 par P. Janot, arpenteur.

Ce document est d'autant plus intéressant que nous y lisons « *lesquelles confrontations nous avons trouvées conférentes et permanentes à une reconnaissance à nous présentée, en date du quinzième mars 1467, signé Géraud Boune contenant lesdites confrontations et situation de ladite tenance et le devoir surdit.* »

Il est question sur ce titre du « *chemin allant de la halle de Fontaines à la Rochebeaucourt.* »

Un passage nous renseigne, sinon sur l'emplacement du prieuré lui-même du moins sur ses dépendances proches : « *le 6^e corps situé dans la paroisse de Fontaines et au lieu appelé la Font du Perrier confronte d'une part au muraillet des clôtures des dames, un chemin et à l'eau qui descend de l'étang et clôtures des dites dames et s'en va au Pas de Fontaines.* »

1737 – Copie des lettres patentes données par le roi Louis XV à la 33^{ème} abbesse de Fontevault, Louise Françoise de Rochechouart, duchesse et gouvernante des Dames de France (1704-1742)

Copie de cette confirmation du privilège de faire juger tous les différends intéressant l'ordre de Fontevault par le grand Conseil du royaume est délivrée aux tenanciers qui sont redevables de rentes seigneuriales envers les dames religieuses de Fontaines.

Voici le texte de cet acte :

« Louis, par la grâce de Dieu, Roy de France et de Navarre à nos amis et féaux conseillers, les gens tenant notre grand conseil, Salut :

Notre chère et bien aimée Louise Françoise de Rochechouart, de Mortemart, abbesse chef et générale de l'abbaye et ordre de Fontevrault, nous a fait remonter que par lettres patentes des Roys 14 décembre 1611, 15 janvier 1640 et celles de feu Roy notre très honoré seigneur bisaïeul des 13 août 1650, 22 avril 1671 accordées aux précédentes abbesses de Fontevrault et notamment par celles du 3 septembre 1705 accordées à l'exposante tous et conseil, tous les procès et différents mûs et à mouvoir tant civils que criminels en quelque lieu et état qu'ils puissent être devant nos juges pour raison desdits domaines, terres, fiefs, cens, normande, prise à partie, et lettres à ce contraires, auxquelles pour ce regard et aux dérogations des dérogataires y contenues, nous avons dérogé et dérogeons par ces présentes, car tel est notre plaisir.

Donné à Paris le 15^e Mars, l'an de grâce 1716 et de notre règne le premier

Signé : Louis

Et plus bas : Par le Roy, le duc d'Orléans régent présent

Signé : Phelypeaux

Enregistrées ès registres du Grand Conseil du Roy pour être gardées, observées et exécutées selon leur forme et teneur et jouir par la dite dame de Rochechouart en sa qualité d'abbesse de ladite abbaye et les prieurés, maisons, communautés et membres en dépendant de l'effet et contenu d'icelles suivant l'arrêt dudit Conseil ce jourd'hui 4 mai 1716

Signé de Hodeneq et scellé du grand sceau de cire jaune »

Vient ensuite le procès-verbal d'enregistrement du Grand Conseil du Roy ; puis l'énumération des tenanciers et tenances et des rentes qu'elles comportent.

La copie se termine par l'assignation à Jean Avril de comparaître devant le Grand Conseil.

« L'an 1737 et le 28 février, à la requête des dames prieure et religieuses en couvent de Fontaines en Périgord, membre dépendant de l'abbaye de Fontevrault demeurant en leur maison conventuelle dudit lieu de Fontaines où elles font élection de domicile et constituent pour leur procureur au Grand Conseil du Roy à Paris, Me François Foissy procureur audit Grand Conseil, demeurant à Paris rue des Deux Escus paroisse de St-Eustache.

J'ai, à Jean Avril demeurant au bourg et paroisse de Fontaines audit Périgord signifié et donné copie au long des lettres patentes en forme d'évocation générale accordées par Sa Majesté à tout l'ordre de Fontevrault, le 15 Mars 1716, ensemble de l'arrêt d'enregistrement d'icelui audit Grand Conseil du 4 mai suivant avec le cottenent et reçus des papiers de recette dudit prieuré de Fontaines, le tout dûment en forme et ci-attaché à telle fin que de raison et que ledit Jean Avril n'en ignore. En conséquence et par vertu desquelles lettres patentes et arrêt d'enregistrement et à la susdite requête, j'ai audit Avril donné jour et assignation à être et comparoir à six semaines franches par devant nos seigneurs du Grand conseil à Paris, au Palais Royal dudit lieu, heure de cour, l'audience tenant pour être condamné solidairement de bailler et payer à la recette desdites dames requérantes audit lieu de Fontaines dix-huit années d'arrérages de rente noble directe, seigneuriale, féodale et foncière savoir : neuf boisseaux, cinq picotins, trois quarts, demi-quart et deux tiers froment ; quatre boisseaux, deux picotins trois quart avoine, le tout mesure de Fontaines, geline une et trois quarts (sic) ; argent 31 sols 4 deniers ; le tout dû et resté d'arrérages à ladite recette pour lesdites 18 années à cause et pour raison de la tenance appelée le Maine Vignon, situé dans les paroisses de Fontaines et de Champagne et plus amplement confrontée par le titre de reconnaissance en date du 5 janvier 1539 signé Devars notaire et lesdites 18 années échues à la St-Michel dernière et les payer en deniers ou quittances valables comme aussi de donner aux dites dames par déclaration et nouvelles confrontations reprenant les anciennes les lieux sujets à la rente et icelles vérifier, exhiber et représenter tous et un chacun les contrats d'acquisitions faites par ledit Avril et ses auteurs depuis 29 années en-ça pour l'exhibition faite être pris par les dites dames requérantes tels émoluments de fief qu'elles aviseront et autrement procéder ainsi que de raison

sans préjudice audites dames requérantes de leurs autres dus et droits et de prendre dans le cours de l'instance telles autres conclusions qu'elles aviseront.

Fait par moi sergent royal soussigné reçu et immatriculé au siège royal de Périgueux, demeurant en la ville de Mareuil, délaissé autant de mon présent rapport par copie, avec copie desdites lettres patentes arrêt d'enregistrement et cottenement des papiers de recette dudit Fontaines, au domicile dudit AVRIL (en parlant à sa personne) où je me suis exprès transporté à cheval, distant de ma demeure de deux lieues de France. »

Signé : Authier

1744 - De cette année, il nous reste l'état de paiement des rentes sur la tenance des Miroux et Neboux « sise et située » dans les paroisses de Fontaines et Argentine « sous le devoir annuel de : froment 10 boisseaux, avoine 14 boisseaux, chapon 1, argent 17 sols et 6 deniers. »

1763 - 13 juillet, au bourg de Goust. Vente par Jean Hellely, de Fontaines, laboureur à Jean Bouvier, M^e charpentier de Fontaines. Objet de la vente :

« 1) - Maison joignant le grand chemin qui va de la halle de Fontaines à la Rochebeaucourt.

2) - Une terre au Giraud confrontant audit. Chemin de Fontaines à la Rochebeaucourt.

3) - Une autre terre et vigne à la colline confrontant au même chemin et aux vignes des dames religieuses de Fontaines.

4) - Une autre terre au lieu appelé Grand Cheminet qui confronte au chemin de Fontaines à Goust.

Une partie du montant de la vente devra être versée à Messire Pierre de SARLANDIE écuyer, seigneur de Villexions, Nanclar, Mithonias, ancien maire de la ville d'Angoulême, maître particulier des eaux et forêts d'Angoumois. Ledit acquéreur sera tenu de payer la rente seigneuriale aux Dames religieuses de Fontaines et au prieur d'Embournet (sic) desquels lesdits lieux sont tenus et mouvants. »

Cet acte est passé « en présence de François Bellabre du Cluzeau demeurant à Fontaines et de François Beauvais, laboureur demeurant au Mas, paroisse de Goust

Signé : Cressy notaire royal. »

En dessous, nous lisons :

« Nous prieure et dépositaire de notre prieuré et couvent de Fontaines déclarons avoir reçu de l'acquéreur sus-nommé dans le présent acte, la somme de 21 livres 13 sols 4 deniers pour droits de lods et ventes des fonds situés dans nos mouvances, à quoi nous nous sommes restreintes, lui ayant fait grâce de la moitié, sauf le droit d'autrui, desquelles pour ce qui nous concerne nous, desquelles ventes nous quittons ledit acquéreur pour cette fois seulement, sans préjudice à tous autres droits et devoirs seigneuriaux, à Fontaines ce 4 novembre 1763

signé : Sœur de Lageard prieure, Sœur des Hortes, dépositaire. »

En bas de la copie :

« J'ai reçu de l'acquéreur dénommé dans le présent acte, 10 livres pour les lods et ventes à moi dus comme fermier du prieuré du Petit Bournet, lui ayant fait grâce du surplus, sauf le droit d'autrui et des devoirs seigneuriaux s'il en est dû, dont le quitte pour cette fois seulement ; A Goust, ce 8 juillet 1764.

Signé : Ducluzeaud fils.»

1785 - Dans ses notes, écrites en 1943, Marcel Vergnaud signale, qu'à la sacristie de l'église de Fontaines est conservé un missel portant pour titre :

MISSALE PETROCORENS.

« PRO ECCLESIA MONIALUM PRIORATUS CONVENTUALIS DE FONTANIS 1785 ».

La prieure et le bandit de Fontaines.

En 1741, soit exactement cinquante ans avant la disparition tragique du prieuré et de ses moniales que nous exposerons plus loin, une terrible affaire criminelle secoua le paisible bourg de Fontaines.

Elle nous est révélée grâce aux archives de l'Abbaye de Fontevault car la prieure de Fontaines joua un rôle très actif et finalement essentiel dans l'issue de cette affaire.

Les faits rocambolesques qui se sont déroulés le 3 octobre 1741, nous sont relatés par le témoin principal, à savoir le « confesseur » du prieuré, le père Coutereau, dans une lettre qu'il adresse, sans doute à la Prieure, fin octobre 1741. C'est ce même F. Coutereau qui baptisera en 1744, Jean Avril.

« Étant persuadé que vous avez la bonté de prendre part à ce qui me regarde, je vous dirais que je ne suis pas encore revenu d'une histoire tragique qui vient d'arriver dans notre bourg il y a quelques semaines. Un méchant homme et redoutable par ses friponneries menaça son voisin de le tuer et le soir même il eut dispute avec lui et lui tira un coup de fusil ; je courus avec tout l'empressement possible pour savoir si je pouvais confesser le blessé et lui donner l'extrême-onction, passant devant l'homme son fusil tira deux fois sur moi, grâce au seigneur j'évite le coup et monte dans la chambre du blessé, une minute après il tira un second coup, sur une pauvre femme qu'il mit dans le même état que l'autre ; on emporte cette femme dans la même chambre où j'étais, me voilà donc entre deux malades et n'attendant que le même sort de ces pauvres misérables ; je les exhorte à souffrir leurs maux en patience, enfin je descends par une échelle dans une cour pour être moins en danger et m'échapper par une fenêtre comme je pus, croyant toujours avoir un coup de fusil dans la tête et voulant sauter une muraille elle s'écroura sous moi, sans cependant me faire aucun mal, enfin la peur me donna des jambes bien légères pour faire une course rapide jusque chez moi ; deux jours après on écrit à la maréchaussée pour venir donner main forte contre cet homme qui ne menaçait plus que de tuer tous ceux qu'il pourrait ; il vint un seul archer avec quelques secours fait percer la maison du meurtrier, par plusieurs endroits, il regarde par un trou, s'il le pourrait découvrir, mais sa témérité fut payée par un coup de fusil ; voilà donc l'archer mort ; après quoi le meurtrier met le feu dans la maison de son voisin afin de le faire brûler, mais on en tira les deux blessées comme on put ; un garçon monte avec d'autres sur la maison pour tacher d'éteindre le feu ; il reçoit aussi un coup de fusil et tombe roide mort ; enfin le feu qui brûlait la maison de son voisin gagne sa propre maison et se voyant pressé par les flammes qui le menaçaient vivement, il sort et tire en sortant deux coups de pistolets qui ne blessent heureusement personne ; mais ceux qui s'étaient rassemblés de tous cotés, au son du tocsin, tirèrent plusieurs coups sur lui sous lesquels il succomba enfin et tomba roide mort ; voilà trois personnes de mortes en moins de deux heures ; quand il fut mort, j'eus la consolation de savoir que l'archer avait quelque signe de vie, je le confesse comme je peux et lui donne l'extrême-onction ».

Le 31 octobre 1741, la prieure de Fontaines, Mme de Tanzac, adressa une lettre à l'abbesse de Fontevault accompagnée d'un mémoire exposant les faits et lui demandant son aide. En effet la communauté de Fontaines se trouve être impliquée dans cette affaire. Celui qu'elle dénomme « le malheureux qui a donné occasion à cet horrible désordre et qui était une peste publique » avait même menacé de « faire périr par l'incendie notre communauté » et promis de tuer « de ses mains » le confesseur qui n'osait plus s'aventurer dans le bourg.

Elle demande à sa supérieure d'intervenir pour solliciter la grâce royale « pour des pauvres misérables dont la plus part se trouvent chargés de famille qui n'ont eu d'autre dessein que celui d'arrêter le progrès de l'incendie et d'empêcher que ce malheureux ne tuât un plus grand nombre de personnes ; ce qu'il y a de plus fâcheux pour nous c'est que parmi le nombre de ceux qui avaient des armes et qui ont tiré il y a trois de nos domestiques ».

Le mémoire joint nous donne quelques éléments supplémentaires sur l'identité des protagonistes et le déroulement des faits. Le forcené se nomme Jean Néron dit « La Pensée »,

originaire de la province de Bourgogne, il est installé à Fontaines depuis une douzaine d'années, « *homme mal famé, violent, séditieux et soupçonné de plusieurs vols dans le voisinage* ». Le voisin blessé est Thomas Rousseau et la voisine également blessée Jeanne Blois. L'archer venu sur place, suite à la plainte des deux blessés et qui a trouvé la mort, est un dénommé Lameynardie de la maréchaussée de Guyenne en résidence à Nontron. Le mémoire nous donne également l'identité des 17 personnes qui avaient des armes et qui sont susceptibles d'être poursuivies et condamnées, bien qu'en état de légitime défense. Il se termine par l'exposé de l'épineux problème du paiement des frais de procédure « *néanmoins comme il y aura des frais considérables à faire pour consommer la procédure qui a été commencée laquelle ne peut se faire qu'aux dépens des Dames de Fontaines puisqu'il n'y a pas de partie civile, pour empêcher ces frais immenses, il est à propos que ceux qui ont pris en armes dans cette occasion importante obtiennent des lettres de rémission fondées sur l'exposé ci-dessus et comme ce sont des pauvres particuliers ou mercenaires qui ne sont pas capables de pouvoir fournir aux frais nécessaires pour l'obtention des dites lettres, Madame l'Abbesse de Fontevrault sera suppliée de vouloir bien intervenir pour que ces pauvres gens puissent obtenir gratis les lettres à ce nécessaires sans quoi le bourg de Fontaines va devenir désert parce que ces gens seront dans l'obligation de s'absenter épouvantés par la crainte d'un jugement* »

L'abbesse de Fontevrault s'impliqua totalement dans l'affaire. Elle chargea l'agent d'affaire de l'abbaye à Paris d'obtenir les fameuses lettres. Une fois la grâce accordée par le roi, le représentant de l'abbaye négocia avec la Grande Chancellerie de France, faisant passer le montant des frais de 2800 livres à 1500 livres. Finalement ces frais s'élevèrent à 194 livres payées par l'intendant de l'abbaye royale de Fontevrault, suivant quittance du 15 avril 1743. De son côté, la prieure de Fontaines intervint à plusieurs reprises pour faire accélérer la procédure.

Ce n'est qu'en mai 1743 que furent rédigées les lettres de rémission.

« Louis par la grâce de Dieu Roy de France et de Navarre, à tous présents et à venir, Salut.

Nous avons reçu l'humble supplication de René Anthony, Jean Couturer, Bernard et François Avril, Pierre Faye, Gillet, Jacques Boulanger, Barthélemy Buchillon, Guillaume Giraud, Antoine Dubain, Jean Rozet, Alexandre Barthoumieux, Sicaire Goreau, François Charet, Perruque, Pierre Sudret et Jean Nebout, l'aîné, habitants du bourg de Fontaines en Périgord, faisant profession de la religion catholique, apostolique et romaine.

Contenant que le nommé Jean Néron dit La Pensée ...

... suit l'exposé des faits

A ces causes, voulant préférer miséricorde à la rigueur des lois, nous avons aux suppliants quittés, remis et pardonnés, et de par grâce spéciale, pleine puissance et autorité royale, quittons, remettons et pardonnons par ces présentes signées de notre main, le fait et cas susdit, est ainsi qu'il est cy-dessus exposé avec toutes peines, amendes et offenses corporelles, civiles set criminelles qu'ils peuvent avoir pour raison de ce encourues envers Nous et Justice.

Mettons au néant tous décrets, défauts, sentences, contumaces, jugements et arrêts qui peuvent s'en être ensuivis.

Mettons et restituons les suppliants en leur bonne renommée et en leurs biens non d'ailleurs confisqués, satisfaction préalablement faite à partie civile si faite n'a pas esté et s'il échoit. Imposons sur ce silence perpétuel à notre Procureur Général, ses substituts présents et à venir, et à tous autres.

Donnons en mandement au Sénéchal de Périgueux ou son Lieutenant criminel et gens tenant le siège au lieu dans le ressort duquel le fait est arrivé, que ces présentes nos lettres de grâce, rémission et pardon, ils ayent à entériner et de leur contenu faire jouir et user les suppliants pleinement, paisiblement et perpétuellement, cessons et faisons cesser tous troubles et empêchement, à la charge de se mettre en état et devoir présenter ces présentes dans trois mois pour l'antériorité d'icelles à peine de nullité.

Car tel est notre plaisir et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours.

Nous avons fait mettre notre scel à ces présentes.

Donné à Versailles au mois de mai, l'An de Grâce 1743 et de notre règne le vingt-huitième Louis ».

En fait, ce n'est qu'au début de 1744 que l'affaire fut définitivement réglée, les lettres de grâce ayant mis très longtemps à parvenir à Fontaines où la prieure s'impatientait et multipliait les lettres de relance.

Cinquante ans plus tard, dans la tourmente de la Révolution, lors de la disparition du prieuré et des moniales, les habitants de Fontaines auront totalement oublié l'aide déterminante que la prieure avait apporté à l'heureuse issue de ce tragique fait divers.

La Révolution et la destruction du prieuré

Au vu des documents précédents, nous constatons que le prieuré de Fontaines avait accumulé au fil des siècles de nombreux biens et revenus.

1789 - A la Révolution, la réunion des États Généraux, devenus Assemblée Nationale Constituante le 9 juillet 1789, ne se passa pas de façon satisfaisante. La lutte entre le Tiers État et le Clergé allié à la Noblesse s'accrut peu à peu. Certains demandèrent, entre autres, un état des biens mobiliers et immobiliers de l'Église en France.

Aussi, pour satisfaire au souhait des lettres patentes de Sa Majesté en date du 18 novembre 1789, un état des biens et revenus du prieuré de Fontaines est établi. Une récapitulation de l'inventaire dressé nous donne les chiffres suivants :

940 boisseaux de froment, 172 boisseaux d'avoine, 193 boisseaux de gros et menus grains, 41 barriques de vins, 72 gelines (volailles), 13.5 brasses de bois, 1650 fagots.

En argent : 1354 livres 145 sols 20 deniers.

Les possessions du prieuré s'étendaient sur les paroisses de Fontaines, de Champagne, d'Argentine, de Goûts, de Cherval, de Saint Priest de Mareuil, de La Chapelle Gréznignac, de Nanteuil de Bourzac, de Saint-Martial de Viveyrol, de Lusignac et de Lavalette.

L'inventaire est signé par : Sœur de Lageard, prieure et Sœur de Lajofrénie, dépositaire.

On note que début 1790 les religieuses n'étaient plus que 15.

L'Assemblée Constituante décide le 2 novembre 1789 « *que tous les biens ecclésiastiques sont à la disposition de la Nation.* » Cette décision suscite un immense espoir dans les campagnes, à Fontaines en particulier.

1790 – 13 février 1790 l'Assemblée Constituante dissout les ordres religieux.

La vente des biens de l'Église est décidée par la loi du 14 mai 1790 qui affirme que les objectifs de ces ventes sont « *le bon ordre des finances et l'accroissement heureux, surtout parmi les habitants des campagnes, du nombre de propriétaires.* »

La loi du 25 juin 1790 prévoit le morcellement des terres « *autant que la nature le permettra* ». Toutefois un bémol est mis par les décrets de novembre 1790 qui imposent la vente des biens de l'Église en « *corps d'exploitation* ». Lorsque les députés adoptent cette loi et ses décrets leur objectif consiste alors uniquement à combler au plus vite le gouffre budgétaire hérité de l'Ancien Régime.

Ils estiment donc nécessaire de favoriser les acheteurs fortunés issus de la bourgeoisie ou même de la noblesse qui sont supposés être plus solvables que les paysans sans terre. Ces derniers sont ainsi exclus presque totalement des ventes qui débutent dès novembre 1790.

La déception est grande pour les nombreux paysans qui espéraient, naïvement, emporter une part même modeste des terres.

1791 - C'est le 27 mai 1791 qu'a lieu, à Ribérac, la vente des biens du prieuré de Fontaines. Elle est le reflet d'exposé général qui vient d'être fait plus avant.

En effet : « *Monsieur de Bellabre de Chillac demeurant au bourg de Goûts rachète un domaine situé au bourg de Fontaines ayant appartenu aux Religieuses de Fontaines pour la somme de 15 300 livres. Le sieur Rousseau Maire du bourg de Fontaines rachète une grange au bourg de Fontaines ayant appartenu aux Religieuses de Fontaines pour la somme de 710 livres.* »

1792 - Envieux de la richesse déclarée du prieuré, déçus à la suite de la vente des biens qui leur a échappé, les esprits des paysans s'échauffaient devant leur misérable condition. Ce qui semblait normal hier, devenait intolérable aujourd'hui. Ci-après le texte de la fin tragique de la dernière abbesse du prieuré de Fontaines, Antoinette de Lageard.

« Des récits épouvantables de terreur à Bordeaux, La Rochelle, Paris parvenaient jusqu'à ces paysans, pieds-terreux, charbonniers, bûcherons, mais surtout impécunieux. Du fond de leurs chétives bicoques monta une haine énorme contre cette religion et ces femmes qui ne représentent plus rien à leurs yeux si ce n'est le symbole de l'argent. Cette quinzaine de religieuses occupées seulement de dévotion et de bonnes œuvres devenait le symbole d'un royalisme déchu et abhorré.

C'est alors que la sérénité de cette bourgade fut troublée par une rumeur menaçante. Soudain des pas heurtés d'un groupe de paysans mal nourris, coiffés de larges feutres délavés et bosselés, armés de bâtons, de pieux et de fourches, ils traînaient entre eux une malheureuse femme pâle et décoiffée, les mains croisées sur son fichu noir : c'était Dame Antoinette de Lageard, prieure de Fontaines, héroïne de ce drame naissant. Son cœur était calme et acceptait le destin que Dieu lui envoyait, espérant une défense, un geste clément de ces petites gens qu'elle avait aimés, secourus, soignés et éduqués. Le groupe se gonflait d'hommes gesticulant, nerveux, hurlant leur joie d'écraser les maîtres et les seigneurs, les curés et la Religion.

Tout cela représenté par une chétive nonne dont le but était le bonheur des autres.

Elle fut conduite sur la place de Fontaines, parmi les cris hostiles et les gestes horribles dénotant des intentions redoutables. Les femmes rentraient leurs enfants, les volets claquaient, les portes se verrouillaient. D'autres, au contraire, criaient sous le nez de la religieuse d'abominables reproches, l'accusant, entre autres, d'être riche, bien nourrie, chaudement abritée l'hiver.

Dame Antoinette de Lageard reçut quelques coups mais resta muette, opposant un silence hautain à ces vilénies, à ces brusques colères. La haine s'enfla, on voulut réduire cette fierté. On la gifla, la bouscula. Son chapelet tomba à ses pieds. C'est alors qu'un forcené lui trancha le nez dans un geste dément. Elle tomba à genoux comprenant que tout était perdu. Un autre lui coupa une oreille... puis l'autre... les lourds sabots ferrés la piétinèrent. Ce ramassis de brutes frappaient à coup de bâton. Tous s'acharnaient sur elle et elle s'évanouit toute saignante. Remise sur pieds, on la revêtit d'un habit de forçat et on la coiffa du bonnet phrygien, symbole de la force du peuple.

Promenée ainsi, insultée, méconnaissable, autour de la place, elle fut poussée jusqu'au bûcher. La vie quitta ce pauvre corps martyrisé tandis qu'une odeur épouvantable de chair humaine calcinée s'insinua à travers portes et fenêtres closes. Au petit matin, les dernières fumées apaisèrent cette foule lâche qui bientôt disparue non sans vider un dernier pichet de vin. Les lamentables restes se consumaient dans les cendres tandis que le soleil montait haut entre les saules et les ormeaux de la place. Le village était vide de bruits, nul n'osait approcher de ce lieu d'horreur.

Cependant quelques catholiques qui connaissaient bien Antoinette de Lageard, ne pouvaient se résoudre à laisser ces cendres et ces os calcinés. Ils prélevèrent les ossements et entreprirent de leur trouver une sépulture. A proximité existait un risque. Aussi, afin d'éviter de nouveaux excès des républicains, ils prirent le sage parti d'ouvrir un pan du mur du cimetière de St Pardoux de Mareuil et d'y enfermer leur relique. »

Il convint de rappeler que les Lageard possédaient, entre autres, le château de Beauregard situé dans la paroisse de St Pardoux de Mareuil.

Au fil des années les esprits se calmèrent. Mais ce n'est qu'en 1868, soit près de 80 ans plus tard, que le curé de St Pardoux, l'abbé Bouthonnier, fit transporter les restes dans l'église. Elle repose dans la chapelle nord sous un sarcophage que supportent six fortes colonnes.

Le mur du cimetière subsiste encore et sous une ogive que supportent deux colonnettes on pouvait lire :



L'inscription a été effacée ou est cachée sous la plaque du monument aux morts de la Grande Guerre qui a été placée sous l'ogive. Une pierre gravée de la même inscription (peu lisible) la remplace au dessus du mausolée.

Nous ne connaissons pas la date exacte de ce drame.

Cependant, une liste datée du 23 janvier 1793 visée par les autorités municipales de Fontaines nous indique « la sortie de la communauté » des dernières religieuses le 3 août 1792. En voici le texte :

« Du 30 janvier 1793

Visé une liste fournie par les officiers municipaux de la commune de Fontaines des dames religieuses de la ci-devant Communauté de Fontaines et qui sont sorties de la communauté le 3 août 1792.

Signé du Maire et officiers municipaux de Fontaines.

Suit ladite liste

Premièrement Dame Marie Belabre Ducluzaud née le six janvier 1726

2^e Dame Marguerite de l'Aubarderie née le 26 octobre 1737

3^e Dame Marie Boige Pichon née le 1^{er} mai 1748

4^e Dame Françoise Blanchardière née le 12 août 1755

5^e Dame Jeanne Agatte Dexant Lagarde née le 28 mai 1748

6^e Dame Valérie Giboin née le 22 juillet 1764

7^e Dame Louise Fayole née le 10 février 1766

8^e Dame Léonarde Aubin Decourrade née le 24 novembre 1761

9^e Dame Marie Lacroix Dubreuil né le 12 mai 1721

10^e Dame Marie Auger sœur converse née le 16 mai 1735

11^e Dame Louise Demoutin sœur converse née le 29 mars 1736

12^e Dame Marie Suarie Pichon née le 3 mai 1759

Nous Maire et Officiers municipaux certifions l'état sincère et véritable que nous avons pris sur les déclarations que les dites Dames nous ont fait, en foi de quoi nous avons signé.

Signé : Rousseau, Maire, Pierre Grele, Boulanger, officiers municipaux. »

On remarquera l'absence du nom de la prieure Antoinette de Lageard sur cette liste. Le drame ayant dû se produire avant le 3 août 1792.

Dans son manuscrit en 32 volumes orienté sur « *la vie de l'Église en Périgord* », conservé aux Archives diocésaines de Périgueux, l'abbé Brugière reprend la lettre que le curé de Saint-Pardoux de Mareuil, l'abbé Bouthonnier, adressait, le lundi 7 septembre 1868 au chanoine René, concernant l'exhumation d'Antoinette de Lageard qui a eu lieu le samedi 5 septembre 1868.

Ci-après, le texte de cette lettre :

« *Monsieur le Chanoine,*

dans plusieurs circonstances je vous ai parlé des restes de la dernière supérieure de Fontaines déposés dans l'un des murs du cimetière de Saint-Pardoux. Je vous avais aussi fait part du projet que j'avais, projet que vous approuviez, de les faire transporter dans une des petites chapelles de l'église à cause de la profonde vénération dont ils ont toujours été entourés par l'opinion publique et aussi pour intéresser les familles de Maecellus, de Monteil, de Fayolle, de Cherval, de Malé etc. dont cette religieuse était la parente à la restauration de mon église.

La persistance de l'opinion publique à entourer cette religieuse de vénération provient de la croyance qu'elle a été mise à mort en 93 en haine de la religion, croyance que les preuves matérielles semblent confirmer, car ses ossements portent l'empreinte très prononcée de l'action du feu ; ils sont littéralement carbonisés. Il y a peu de temps j'avais regardé pendant la nuit pour savoir dans quel état ils se trouvaient. Samedi dernier j'ai extrait ces restes du mur où ils étaient renfermés.

Le lendemain à mon grand étonnement il est accouru de toutes les directions plus de quatre mille personnes. Mon intention n'était point de la montrer, n'ayant demandé aucune autorisation à Monseigneur, mais la foule était si impatiente de la voir puis beaucoup étaient venus de si loin, de Brantôme, de Nontron, de la Tour-Blanche, de la Charente, que je me vis dans la nécessité de l'exposer mais cela sans chant, sans cérémonie aucune, craignant qu'on ne donnât à cette translation les proportions d'une canonisation. Des personnes qui avaient assisté à sa translation de Fontaines à Saint-Pardoux (les personnes qui assistèrent à cette translation étaient au nombre de dix mille) m'ont assuré l'avoir vue à peu près conservée, sauf quelques mutilations que les révolutionnaires lui avaient fait subir, par exemple l'amputation du nez et des oreilles, mais tout était carbonisé. Ils l'avaient revêtue, mais après sa mort, de l'habit des forçats, lui avaient mis un fusil dans la main et un bonnet phrygien rouge sur la tête. (La tradition rapporte que son corps fut ensuite relégué et oublié sur un tas de fagots dans une grange, puis retrouvé, plusieurs années après, un peu desséché mais dans le même état qu'au jour de sa mort). pendant près de trois heures cette foule a fait toucher des objets avec une profonde vénération. »

Sans être trop malveillant, on remarque que la possibilité de récupérer des fonds pour la restauration de son église et une éventuelle canonisation ne seraient pas pour déplaire au curé de Saint-Pardoux, lors de cette opération quelque peu « *médiatique* » !

D'après le document cité à la page précédente, il y a erreur sur la date du drame qui a dû se produire avant le 3 août 1792 et non en 1793 comme l'écrit l'abbé Bouthonnier.

1792 – En novembre et décembre 1792 « *l'an premier de la république française* », alors que les moniales ont quitté définitivement les lieux, le nouveau maire de Fontaines, Jean Boulanger, accompagné de Jean Lafon, Nicolas de Combalbert, François Laborie, Jean Avril, Sicaire Rousseau, ci-devant maire, Pierre Badaillac ci-devant procureur et Pierre Grel ci-devant officier, procèdent à l'inventaire mobilier du prieuré.

Ce document de 48 pages décrit de façon très détaillée ce qui reste comme meubles et objets divers dans les différentes pièces et dans l'église. Il nous permet de nous faire une idée de son importance. L'église, la sacristie et le clocher, le cloître attenant, les parloirs, le dortoir composé de 24 chambres, une multitude de pièces dont le chapitre, le grand réfectoire, la cuisine, le grand chauffoir, le petit chauffoir, la grande infirmerie, les dépendances : fournil, cuvier (chai), moulin à huile, vollaillères, pigeonier, bûcher, écurie, granges diverses, jardins potagers, chenevière, etc. L'inventaire de la sacristie est intéressant « *on nous a présenté premièrement dix aubes et huit surplus ; vingt-cinq purificateurs et vingt-cinq lavabos ; vingt quatre amicts (linge béni que le prêtre se plaçait sur le cou et les épaules avant de passer l'aube – n.d.t.), plus un calice en argent*

ouvré à la 'poignet' de coupe et au pied marqué d'une petite croix et une patène marquée I H S pesant le tout une livre une once, plus une custode ouvrée et dorée à la 'poignet' et au bas du pied ouvré au dessous cette inscription, achetée par Marguerite Avril de la Brouce dame prieure de Fontaines, pesant dix onces, plus un rayon (ostensoir – n.d.t.) pesant avec les deux vitres et le croissant (support de l'hostie consacrée – n.d.t.) dix onces ouvré à la 'poignet' et au pied, plus une paire de burettes, un bassin en argent pesant dix sept onces, les dites burettes ouvrées au pied et le bassin tout autour. La dite argenterie formant en total le poids de trois livres six onces. »

Celui de la cuisine l'est également « *nous ont conduits dans la cuisine de la dite maison. Là avons entré par la porte qui regarde sur la cour, nous avons observé que la dite porte est ferrée de deux gonds et deux bandes une serrure en fer et un petit loquet, plus une mauvaise armoire de grandeur de deux pieds environ de hauteur sur un pied de largeur ferrée avec deux gonds une serrure ; plus un placard ferré par deux petits gonds et deux 'pommelles' une serrure en fer, plus un petit buffet ferré par quatre mauvais couplés sans fermeture plus une mauvaise table, plus une mauvaise salière sans fermeture, plus avons observé un fourneau au milieu de la cuisine contenant douze trous avec leur grille à la réserve de deux qui n'en ont pas, plus un mauvais tourne-broche, plus deux chenets pesant environ deux cents... plus un devant de feu en fonte de la largeur de quatre pieds, de hauteur quatre pieds et demi, plus deux 'grils' pesant environ six livres, plus une petite lèche-frite, plus une passette en cuivre jaune, plus une cuillère à tremper la soupe presque usée, plus une pelle à feu pesant environ cinq livres, plus trois pots de fonte à savoir un grand un moyen et un petit, plus une grande poêle à frire, plus trois crémaillères supportées par une barre de fer »*

Dans la grande infirmerie qui servait en particulier à soigner les habitants de Fontaines, on constatera la pauvreté et la vétusté du mobilier « *avons remarqué la porte de l'entrée ferrée et fermant à clef avec un petit loquet et verrou par derrière ; plus avons remarqué un grand placard dans le mur à plusieurs étages ferré et fermant à clef et ayant deux petites targettes ; plus ayant trouvé dans la dite infirmerie cinq chaises de paille ; un fauteuil aussi de paille ayant un support de bras cassé ; plus deux fauteuils couverts un de calmandre rayée et l'autre d'une étoffe bleue ; plus ayant trouvé deux chaises une de fer battu l'autre de fonte pesant les deux environ quarante livres et une petite pelle à feu pesant environ deux livres ; plus avons remarqué dans la dite infirmerie quatre tableaux portraits en estampes suspendus au mur et un autre à coté de la croisée ; plus dans y celle il y a une grande croisée à quatre battants et six volets la dite croisée vitrée en petits carreaux et en plomb fermant en douze targettes les haut-vents d'icelles supportés par cinq bandes et cinq gonds et deux petits fléaux ; plus avons trouvé dans la dite quatre petits lits avec leurs traversins garnis de plumes ; de courtil de Flandres rapiécé en plusieurs pièces et en plusieurs endroits ; les quatre châlits ayant chaque leur paillasse de toile de pays usée et chacun une couverture, à savoir trois de couleur bleue et l'autre de laine blanche et grise fort usée. Les garnitures des dit quatre lits d'une étoffe bleue et festonnées garnis en ruban ainsi que les dossiers des dits quatre lits ; de plus un drap de lit de toile bien usé ; plus avons trouvé à côté de la porte de l'entrée une petite table avec un tiroir sans aucune fermeture et un mauvais tapis pour mettre par dessus. »*

Enfin, il est intéressant de noter l'importance du chai, qu'un des notables locaux s'était déjà, en partie, approprié ! « *Dans le cuvier où l'on fait le vin, avons entré par un portail ferré et fermant à clef avec une serrure en bois ayant un fléau par derrière, y ayant trouvé six cuves, deux grandes et quatre petites avec un pressoir. Le tout nous a paru en bon état, plus nous avons trouvé dans le dit cuvier vingt fûts de barrique qu'on nous a dit être pleins de vin et appartenir à Pierre Grel et à l'instant s'est présenté ledit Grel à qui nous avons dit qu'il fallait qu'il ôte son vin et nous a répondu qu'il n'en voulait rien faire, plus ayant trouvé dans le dit cuvier six autres fûts de barriques des fonds par un bout, dans tous lesquels il y avait de la vendange sortant du pressoir qui nous ont dit appartenir aussi audit Grel, plus avons trouvé quatre paires de fonds de barriques. »*

On peut ainsi constater que la richesse excessive reprochée à cette communauté, au moment du massacre de la prieure Antoinette de Lageard, était toute relative.

Enfin il ressort de cet inventaire qu'un grand nombre de pièces étaient vides, les serrures et autres loquets brisés ou disparus, des fenêtres cassées, des murs de clôtures éventrés, ce qui laisse supposer que le prieuré a été, en partie, pillé.

An II – 1794 – En séance publique tenue à Périgueux le 21 brumaire An II (11 novembre 1792) le conseil général d'administration du Département de la Dordogne arrête « *qu'il sera écrit à tous les districts pour qu'ils fassent connaître dans le plus bref délai le nombre des châteaux et autres édifices qui s'y trouvent et qu'ils pensent devoir être démolis* »

Dans la liste, le prieuré des Dames est dûment nommé.

Le décret de démolition fut porté par le représentant du peuple Roux-Fazillac le 7 frimaire An II (27 novembre 1792) et mis à exécution peu de temps après, comme l'indique le procès-verbal de travaux concernant Fontaines. « *Maison et chapelle à Pierre Forestas Fontaines duquel lieu de Lavigerie (la Ligerie) nous avons été conduit par ledit maire officier municipal dans le bourg dud. Fontaines, maison appelée la ci-devant communauté, appartenant actuellement au citoyen Pierre Forestal, dans laquelle étant, de même que dans une église ou chapelle, en dépendant avons fait une très exacte perquisition et recherche des objets sujets à nos opérations, ce faisant avons remarqué 1^e en-dessous du portail ladit. la première entrée de la basse-cour 'assorty' dans l'intérieur et l'estérieur de créneaux et courtines ; 2^e au dessus du second portail y ayant plusieurs créneaux, surmonté de courtines garnies de canonnières, et à coté dud. portail sur la partie droite en entrant et une tourelle ; 3^e enfin toute la partie occidentale de lad. église, bordée de créneaux surmontée de courtines garnies de canonnières, pour raison de quoy et l'exécution dud. Art. 4 du conseil nous ordonnons 1^e l'estration des créneaux, courtines et canonnières qui sont au-dessus desd. portails ; 2^e la démolition de lad. tourelle jusque et au niveau des bâtiments auxquels elle est attenante ; 3^e enfin lestration des créneaux, courtines et canonnières qui sont dans la susd. Partie de l'église. Laquelle démolition sera commencée le jour 7 pluviôse (26 janvier 1794) aux frais dud. Forestas, et continuée jusqu'à la fin, en présence de lad. municipalité, dont et le tout nous avons fait et dressé le présent procès-verbal.*

Signé J. Boulanger maire, Delattre, D. Lafon, off. Labonne, B. Lacour. »

On remarquera que les bâtiments n'appartiennent déjà plus à François Bellabre de Chillac mais à un certain Pierre Forestas ou Forestal

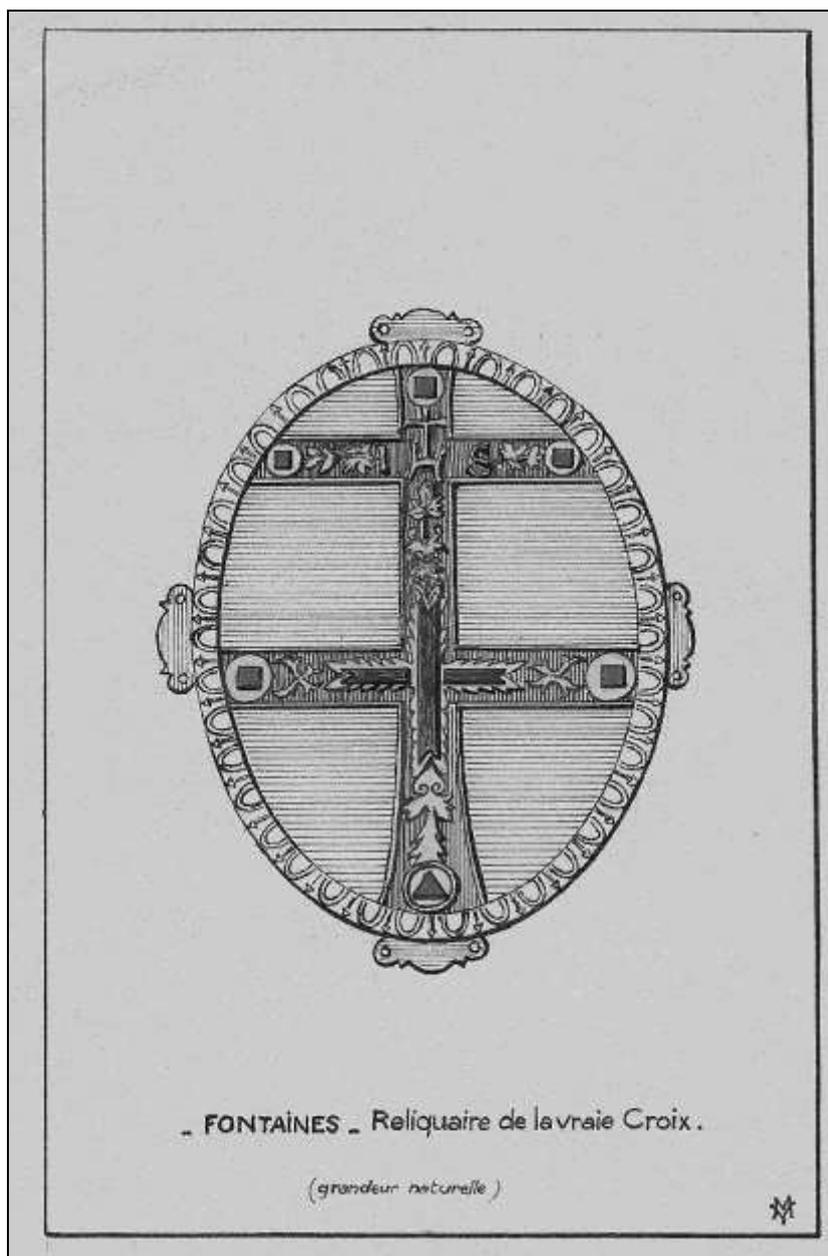
Particularités du prieuré

En dehors de son importance matérielle que nous avons pu noter et qui fut en grande partie la cause de sa fin tragique, le prieuré des Dames de Fontaines eut un rayonnement spirituel notoire dans toute la région au cours des siècles. Il était en effet, depuis le XVIII^e siècle, dépositaire d'une célèbre relique et le lieu d'un culte ancien un peu particulier.

La vraie croix de Fontaines.

Qui la porta en Périgord ? Les circonstances qui suivent vont nous donner sinon la certitude, du moins une forte présomption.

Il est probable qu'il s'agissait de Jeanne-Baptiste de Bourbon, abbesse de Fontevrault (1637-1670) fille naturelle d'Henri IV et de Charlotte des Essards, légitimée en 1608, demi-sœur de Louis XIII.



Dessin du reliquaire par Marcel Vergnaud.

Dans la liste des 70 dames professes et parmi celles « *qui persistent à demeurer en cette maison* » en 1790, lors de la dissolution de la communauté de Fontevault, nous relevons le nom de Françoise Adélaïde de St Hubert, 20 ans. Cette dame de St Hubert vécut près d'un demi-siècle comme institutrice de la commune de Fontevault, elle y mourut en vénération en 1848.

C'est de cette personne dont parle la lettre conservée à Fontaines et écrite par l'abbé Mérienne, curé de Fontevault à Madame Lavaux à Fontaines en date du 14 février 1848, et dont voici le texte:

« *Madame.*

Je réponds à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Voici les renseignements qui m'ont été donnés par une dame de St Hubert, qui a été élevée dans la communauté de Fontevault et y a été religieuse jusqu'à l'époque de la Révolution. Il y avait en effet dans cette communauté un morceau si considérable de la vraie Croix qu'on aurait pu facilement en donner des parcelles à toutes les églises de France. Madame de St Hubert a souvent vénéré ces reliques. Un vieillard de ma paroisse qui a été enfant de cœur dans cette communauté m'a donné le même témoignage et il se rappelle avoir entendu dire à des Pères visiteurs qu'ils allaient porter des

*parcelles de vraie Croix à d'autres communautés qui dépendaient de celle de Fontevrault. On ignore ce qu'est devenue la vraie Croix de Fontevrault qui était dans un riche reliquaire...
Signé : Mérienne, curé de Fontevrault. »*

Voici les circonstances qui mirent l'abbaye de Fontevrault en possession de cette relique.

A son retour de la 3^e croisade (1189-1192) dont il avait été le héros, Richard Cœur de Lion fut fait prisonnier par le duc d'Autriche Léopold qui le livra à l'Empereur d'Allemagne afin de lui faire expier les affronts qu'il lui avait infligés pendant la croisade. Il ne fut libéré que grâce au pape Célestin III (1191-1198) que la reine Aliénor d'Aquitaine, mère de Richard et régente de son royaume, avait « sommé » d'intervenir.

Pendant sa captivité, Richard s'était recommandé aux prières des Fontevristes. Il se crut redevable de sa liberté à leurs pieux suffrages et s'empressa de venir lui-même leur en témoigner sa reconnaissance. Il leur apporta en même temps de très précieuses reliques, en particulier un morceau de la vraie Croix. Voilà sans doute l'origine de la relique de Fontaines.

La grande dévotion de cette abbesse pour la vraie Croix, le fait qu'elle alla en personne dans un grand nombre de maisons de son ordre, la figuration de ses armoiries dans l'église paroissiale de Fontaines nous inclinent à penser que c'est bien elle qui vint faire présent de la relique à cet important prieuré.

« Les moniales accueillirent avec joie et ferveur l'insigne relique. Et, aussitôt, aux fêtes de l'Invention et de l'Exaltation de la Sainte-Croix, des solennités s'organisèrent. Les fidèles accouraient de tous les environs immédiats et des régions plus éloignées, des pays charentais et limousin. Ils cheminaient sans hâte, groupés par paroisses, leurs curés en tête, assistés souvent de quelques religieux...Le voyage durait de longs jours, prêtres et laïques, même fortunés, vivaient uniquement, et en esprit de pénitence, des aumônes qu'ils sollicitaient en chemin. Nul ne refusait d'assister les pèlerins de la Sainte-Croix ; on leur confiait des messages, on leur demandait des prières et, au retour, ils distribuaient quelques objets ayant touché la Relique. »

Ces manifestations durèrent sans interruption jusqu'à la Révolution.

Au moment où le prieuré fut détruit et les religieuses tragiquement dispersées, la relique fut confiée à l'église paroissiale Saint-Jean Baptiste de Fontaines.

En 1905, lors de la séparation de l'Église et de l'État, la relique fut remise à Madame Anne Dumias dont la famille résidait dans l'ancien presbytère.

Pendant de nombreuses années la relique fut quasiment oubliée. Ce n'est qu'en 1925 que M. l'abbé Lasserre, nommé curé de Champagne, donna suite à une idée qui était dans l'air, à savoir, relancer le pèlerinage annuel. Celui-ci eut un rapide succès et les pèlerins accoururent à nouveau des alentours.

Le pèlerinage de Fontaines avait lieu le dimanche le plus rapproché de la fête de l'exaltation de la Sainte Croix. (14 septembre) Il perdura jusqu'à la fin des années 60.

Les descendants de Madame Dumias n'habitant plus en permanence à Fontaines, l'abbé Chene, curé de Champagne pris l'initiative, en 1973, de faire déposer le reliquaire à l'Abbaye de Chancelade dans ce qui fut, pendant un temps, le Musée d'Art religieux, aujourd'hui disparu.

Après trois ans d'enquête difficile, il a pu être retrouvé la trace de ce reliquaire qui semble avoir finalement été déposé au Trésor de la Cathédrale Saint-Front de Périgueux.

Jean SECRET en fait la description suivante : *« Le reliquaire ovale (90x60 mm ; poids 92 gr) se compose d'une boîte d'argent enfermant une croix de Lorraine en or enrichi de 6 rubis ; la croix tout entière est finement gravée de feuillage. Le croisillon supérieur est occupé par le sigle I.H.S. (le H étant sommé d'une croix). Le croisillon inférieur porte trois petits fragments de la Vraie Croix, disposés et sertis dans le métal en dessinant une croix latine. »*

L'avers du reliquaire porte encore les rubans de fermeture et le sceau de Mgr Dabert, évêque de Périgueux de 1863 à 1901, qui fit une reconnaissance de la relique, par lui jugée authentique. »

Saint-Chose.

La notoriété du prieuré de Fontaines était également due à la présence de l'effigie d'un saint particulièrement vénéré par les jeunes femmes désirant avoir un enfant, à savoir Saint Chose, appelé également Saint Foutin ou Saint Faustin.

« O combien de femmelettes brehaignes (stériles) sont devenues joyeuses mères de beaux enfants pour s'estre vouées à S. Faustin en Périgueux, que les femmes du païs appellent S. Chose. »

Un passage d'un ouvrage plus ancien nous donne un précieux complément d'information :

« Il y a aussi au pays de Fontaines, diocèse de Périgueux, un monastère de femmes où est l'image de saint Faustin, qui est appelé par les hommes en ce pays, saint Foutin. Ils l'appellent ainsi par moquerie, laquelle leur fait corrompre le mot. Et ceci est plus vraisemblable, comme s'ils voulaient ramener et remettre en usage ce vilain dieu Priape, lequel ces paysans ont presque nommé de ce même nom. Pour cette cause les femmes ont honte de le nommer et l'appellent saint Chose. Or quand elles ne peuvent pas avoir d'enfant, elles se vouent à ce saint Foutin et lui offrent pour leurs vœux des offrandes faites en la forme des membres honteux tant des hommes que des femmes. Outre cela, elles mettent les chandelles qu'elles lui offrent sur le membre honteux de ce tant vénérable saint, lequel membre est d'un grand demi-pied de grandeur. »

Il est probable que l'on venait de fort loin pour obtenir l'aide de ce merveilleux saint.

On ne peut que regretter la disparition de cette statue. Il n'y a pas de photo du fameux Saint !

Emplacement du prieuré.

L'opinion de M. de Monteil lorsqu'il écrivait : *« L'église actuelle isolée à la partie nord du bourg était-elle celle de l'abbaye ? C'est probable »*, n'est certainement pas exacte.

Nous pouvons constater que la disposition de cet édifice ne correspond en rien à la description détaillée des transformations et réparations que doit faire François Boutin, tailleur de pierre à la Chapelle Montabourlet. Ces transformations sont décrites dans deux actes des 13 Août et 19 décembre 1669, cités précédemment.

De plus, si l'édifice existant était l'église conventuelle nous verrions des traces de son raccordement avec les autres bâtiments de la communauté. Visiblement, l'église actuelle, encore entourée de son vieux cimetière, a toujours été isolée.

Il est certain que l'église des dames religieuses était bien contiguë aux bâtiments claustraux puisque l'un des actes précités mentionne : *« ils monteront les murailles à 18 pieds, de l'alignement des cloîtres, en forme de pavillon carré. »*

Une des preuves irréfutable se trouve dans le compte rendu de la visite des églises *« paroissiales »* faite en 1688².

Fontaines : *« François Aubry, prieur. Sanctuaire voûté. La nef sans voûte ny lambris, sans pavé, sans vitres. La voûte du clocher est rompue. Deux chapelles dont les autels ne sont pas garnis. Le Saint-Sacrement n'y repose et le prend de l'église des dames religieuse, n'y n'ayant de calice, custode ny ornements. Y pleut partout. Les habitants ont dit qu'il y avait dans le bourg une maison appelée de la cure dont les dames jouissent, et n'ont d'autre curé que celui qui sert les dames. »*

Il ne saurait donc y avoir aucun doute, il y avait bien deux églises distinctes et celle qui est venue jusqu'à nous correspond en tous points à la description de celle de la paroisse. La voûte du clocher et celle de la nef n'ont jamais été relevées, le chœur est voûté et les deux chapelles sont dédiées à la Sainte Vierge et à Saint Antoine.

Par surcroît, dans l'extrait des dépenses de l'État des biens et Revenus du Prieuré de Fontaines en 1790, cité précédemment, nous lisons : « 10^e Plus, pour l'entretien des ornements et linges et bougies, tant de notre prieuré que de la paroisse qui n'a point de fabrique : deux cents livres. »

La carte de Cassini montre la présence d'un bourg avec église, en plus d'un important prieuré ainsi que le prieuré du Petit Bournet.

La dernière preuve se trouve dans l'inventaire mobilier du prieuré, en novembre 1792, qui fait état de l'église, du clocher et du cloître de la ci-devant communauté.

En 2007, grâce à l'amabilité du propriétaire d'une des demeures de Fontaines, le rédacteur de cette monographie a découvert au sous-sol de cette maison les vestiges romans de l'ancien prieuré. Cette découverte a été confirmée par Monsieur Emmanuel du Chazaud, architecte, spécialiste de l'architecture religieuse romane.

Il conviendrait à présent de tenter de découvrir d'autres vestiges dans les bâtiments voisins.





Vestiges romans de l'ancien prieuré des Dames.

LE PRIEURÉ SAINT-PIERRE DU PETIT BOURNET



Le Prieuré Saint-Pierre du Petit Bournet appelé également prieuré du Bournet, réservé aux hommes, a été créé à la même époque que le prieuré des Dames de Fontaines, comme le voulait la règle de Fontevrault.

Il est situé à quelques centaines de mètres. (voir cadastre napoléonien précédemment)

Il est intéressant de noter que le prieuré St Pierre du Petit Bournet se trouvait sur le territoire de la paroisse de Champagne, alors que le prieuré des Dames, pourtant tout proche, se trouvait sur le territoire de Fontaines.

Toutefois, dès sa fondation, le prieuré du Petit Bournet fut dépendant de l'abbaye de Notre-Dame de l'Assomption d'Ambournet, alias Bournet ; *Beate Maria de Amborneto* (nom primitif cité en 1113 et 1120), alias *Borneto* dans la paroisse de Courgeac aux environs de Montmoreau en Charente.

L'abbaye d'Ambournet fut fondée en 1113 par le bienheureux Géraud de Sales, déjà cité à propos de la fondation du prieuré des Dames de Fontaines, qui la soumit à l'ordre bénédictin, comme l'était le prieuré de Fontaines. Ami et disciple de Robert d'Arbrissel.

Ce n'est qu'en 1125 que l'abbaye fut définitivement fondée par l'évêque d'Angoulême Gérard II avec le concours du seigneur de Montmoreau et soumise à la règle cistercienne.

Une bulle d'Eugène III, de l'année 1151, lui confirme le caractère cistercien, en fait une abbaye principale, *matriculum ecclesiam*, dans laquelle doivent se réunir chaque année les chefs et les profès des diverses abbayes et prieurés de l'ordre, et la rattache immédiatement au Saint Siège. Cependant il est permis de croire qu'elle revint de bonne heure à ses premiers statuts car tous les

documents la concernant depuis au moins le commencement du XV^e siècle la présentent comme appartenant à l'ordre bénédictin. Il en est sans doute de même pour le prieuré des Hommes de Fontaines.

Histoire du prieuré à travers divers documents.

Les documents d'archives concernant le prieuré Saint-Pierre du Petit Bournet sont malheureusement peu nombreux.

Si à l'origine le prieuré était habité par des moines, il semble que très tôt, il n'a plus été habité, en permanence ou par intermittence, que par un prieur ou son représentant venant encaisser les revenus des propriétés dépendantes du prieur.

En plus de certains documents cités pour le prieuré des Dames concernant aussi le prieuré des Hommes (1389 - 1447 - 1477 - 1763) voici quelques compléments.

Au XVII^e siècle, la chapelle du prieuré était en ruine. On ne célébrait plus la messe dans celle-ci. Le prieuré était quasiment à l'abandon.

Il y avait toujours un prieur qui n'y résidait pas. Il ne venait même pas percevoir ses revenus en personne. Il les affermait moyennant une redevance annuelle.

Ces revenus consistaient :

- en droits de lods et de vente perçus sur les transactions immobilières,
- en droits d'agriens, (prélèvement sur les gerbes récoltées)
- en rentes seigneuriales qui lui était dues sur les prises, du pré des Combes, de Villard, de Troncède, des Roussettes, du Maine, des Chanettes, des Trois Chapeaux, des Combeaux de la Currière, du Maine Girard, de Fressigne, du moulin de l'Étang des Faures, de la grange de Pouyade, de la terre de Bournet et de Coubrans, de la prise appelée de terre et de vigne près de Cherval et sur une maison, jardin et pré de la paroisse de Champagne.

1651 – Comme nous venons de le constater, le prieur du Petit Bournet touchait entre autre, des dîmes sur le territoire de la paroisse de Champagne. Le curé de Champagne, qui administrait les sacrements aux trente ou quarante habitants de ces villages, aurait bien voulu toucher les dîmes. Il y eut de longues contestations entre prieurs et curés. En 1651, un accord verbal fut conclu par l'entremise du sénéchal d'Angoumois par lequel le prieur s'engageait à donner chaque année dix boisseaux de blé au curé de Champagne en compensation de ses services, mais il refusa de les verser à ses successeurs et envoya des gens armés qui brutalisèrent le curé de Champagne venu réclamer son dû.

A la suite de cela, un nouvel accord fut conclu, cette fois par l'entremise du seigneur de Chassigne, seigneur de Champagne et de son frère Salliboef, prêtre.

1671 – Un nouveau curé de Champagne, désireux lui aussi de toucher les dîmes sur les deux villages demande une consultation juridique à un avocat. Il lui fut répondu que, puisqu'il y avait une chapelle au Petit Bournet, même en ruine, le prieur avait le droit de toucher les dîmes, à condition de pouvoir prouver qu'il en avait la possession immémoriale ; ce qu'il pouvait justifier car il possédait des baux de ferme sur plus de cent années (les titres d'origine avaient disparu, sans doute lors du passage des troupes du comte Dorset d'Hutington en 1447.)

Par la suite, l'affaire fut réglée au profit du curé de Champagne, car au XVIII^e siècle le curé de Champagne percevait les dîmes sur les villages de Villard, Troncède et du Maine.

1703 – Une sentence condamne Don Jean Valetau, prêtre, religieux de Saint-Cybard d'Angoulême et prieur du prieuré du Petit Bournet, à faire délaissement à Messire Jean Lacombe, curé de la paroisse de Champagne en la dite qualité des dîmes, des fruits décimales naissant et croissant dans les villages de Villard, Troncède, du Maine et de tous les fonds en dépendant.

1707 – Présentation des défendeurs au Sénéchal et au Présidial, Don Antoine Lambert, bachelier en théologie et prieur de Saint-Pierre de Petit Bournet contre Michel Mange, tailleur d'habit.

1719 – Procès jugé pour Jean Valeteau, prêtre, religieux de l'Abbaye de Saint-Cybard et prieur du Petit Bournet contre Pierre Moulin, notaire royal intimé.

1731 – Le 16 novembre 1731 a lieu l'arpentement de la tenance des Neboux « *au bourg de Fontaines en Périgord juridiction de Fontaines par devant nous arpenteur soussigné ont comparu et se sont présentés en leur personne Messire Antoine Carrier prêtre, prévôt et chanoine du Chapitre de La Rochebeaucourt, Jean Augier Sr de la Combe, Léonard Goreau de St Mauvery, Pierre Desmoulin maître menuisier, Jean Delage laboureur, Marie de Pompeyne veuve de Pierre Crepau... tous tenanciers de la tenance de Miroux et Neboux appartenant aux dames religieuses de Fontaines sous le devoir de rente seigneuriale annuelle et perpétuelle de laquelle tenance les tenanciers nous ont prié et requis de vouloir nous transporter sur les limites 'dicelle' pour en faire l'arpentement laquelle consiste en maison, grange, jardin, terre, pré, bois et vigne, chaume et autre chanfrois et aires composée de neuf corps le premier desquelsLe neuvième et dernier corps situé dans le bourg de Fontaines consiste en maison, jardin et aizine qui se confronte par un bout au chemin allant de la halle du lieu à la croix de Leymonie d'un côté au aizine maison de Nicolas de Poupeyrou qu'il tient sur les combeaux et descendant en droite ligne traversant le jardin d'Etienne Neulet entre la tenance des Etene tenue des dames jusqu'au pré de Jean Belabre Sr du Cluzeau appelé le pré de Bourné tenu du prieur de Bourné en suivant le pré jusqu'au jardin.... »*

1738 – De cette année, nous possédons un fragment de l'arpentement de la tenance des Charachoux, s'étendant sur les paroisses de Fontaines et de Champagne. 21 janvier 1738 « *les confrontations de la dite tenance sont vérifiées en conformité d'un arpentement fait par Dubois, arpenteur, en 1620.Nous avons finalement trouvé la tenance estre composée de sept corps, le premier desquels est situé dans la paroisse de Fontaines consistant en bois, chaume au lieu appelé Chez Roby confrontant la muraille qui sépare la tenance des Charachoux tenance qui confronte au commencement à une muraille qui sépare les appartenances du prieuré de Bourné et suivant la dite muraille le long de la tenance de Charachoux... »*

1750 – Le prieuré du Petit Bournet apparaît sur la carte de France, dressée par César François Cassini de Thury, à la demande du roi Louis XV.

Il est également noté sur la carte de Guyenne dressé par Pierre de Belleyme, à partir de 1776, à la demande de l'intendant Charles Bloutin.

1784 – Le 17 janvier 1784, un violent orage découvrit en partie la toiture de la chapelle, du clocher et de la maison.

Le prieur était à l'époque Messire Lambert, chanoine de la cathédrale d'Angoulême. Il avait affermé les revenus du Petit Bournet au sieur Paris du Plantier en 1778, puis en 1783 au sieur Bourrut de la Couture, qui céda la ferme au sieur Giboin de la Vergne, docteur en médecine, habitant Champagne.

Le prieuré de la Révolution à nos jours.

1789 - Au moment de la Révolution, l'état des bâtiments, l'absence de moines permanents et l'importance relative de ses revenus, ont permis au prieuré du Petit Bournet d'échapper aux foudres révolutionnaires, à la différence du prieuré voisin des Dames qui a été presque totalement détruit en 1794. (An II)

Bien que, le Cahier de Doléance de la paroisse de Fontaines fut assez sévère et amer envers le prieur du Petit Bournet : « *la chapellenie Saint Pierre de ce prieuré représente un revenu de six à sept cents livres, à la charge d'une seule messe annuelle que l'on fait dire moyennant dix sols. Les religieux n'habitent plus la maison prieurale et ne payent, comme impôt, que le peu de décimes que leur impose la chambre ecclésiastique de Périgueux.* »

La réunion des États Généraux, devenus Assemblée Nationale Constituante le 9 juillet 1789, ne se passe pas de façon satisfaisante. La lutte entre le Tiers État et le Clergé allié à la Noblesse s'accroît peu à peu. Certains demandent, entre autres un état des biens mobiliers et immobiliers de l'Église de France.

L'Assemblée Constituante décide le 2 novembre 1789 « *que tous les biens ecclésiastiques sont à la disposition de la Nation.* »

1790 - La vente des biens de l'Église est décidée par la loi du 14 mai 1790 qui affirme que les objectifs de ces ventes sont « *le bon ordre des finances et l'accroissement heureux, surtout parmi les habitants des campagnes, du nombre de propriétaires* »

1791 - C'est le 27 mai 1791 qu'a lieu à Ribérac, la vente des biens du prieuré du Petit Bournet.

Le sieur François Lafaix fils acquiert maison, église, jardin et terre pour la somme de 3100 livres.

En comparaison, le même jour, le prieuré des Dames de Fontaines est acquis par le sieur François Bellabre de Chillac demeurant à Goûts pour la somme de 15 300 livres.

1794 – En séance publique tenue à Périgueux le 21 brumaire An II (11 novembre 1793) le conseil général d'administration du Département de la Dordogne arrête « *qu'il sera écrit à tous les districts pour qu'ils fassent connaître dans le plus bref délai le nombre des châteaux et autres édifices qui s'y trouvent et qu'ils pensent devoir être démolis* »

Le décret de démolition fut porté par le représentant du peuple Roux-Fazillac le 7 frimaire An II (21 novembre 1793) et mis à exécution peu de temps après, comme l'indique les procès-verbaux de travaux.

Dans la liste, si le château de la Ligerie et le prieuré des Dames sont dûment nommés et en partie démolis dès le 7 pluviôse de l'An II (26 janvier 1794), le prieuré du Petit Bournet n'est pas concerné, ce qui prouve son état de délabrement et le peu de danger qu'il représente pour la Patrie. Nous sommes pourtant en pleine période de la Terreur.

XIX^e siècle - Le prieuré est transformé en exploitation agricole. L'église, agrandie, devient une grange, tandis que le clocher se transforme en pigeonnier.

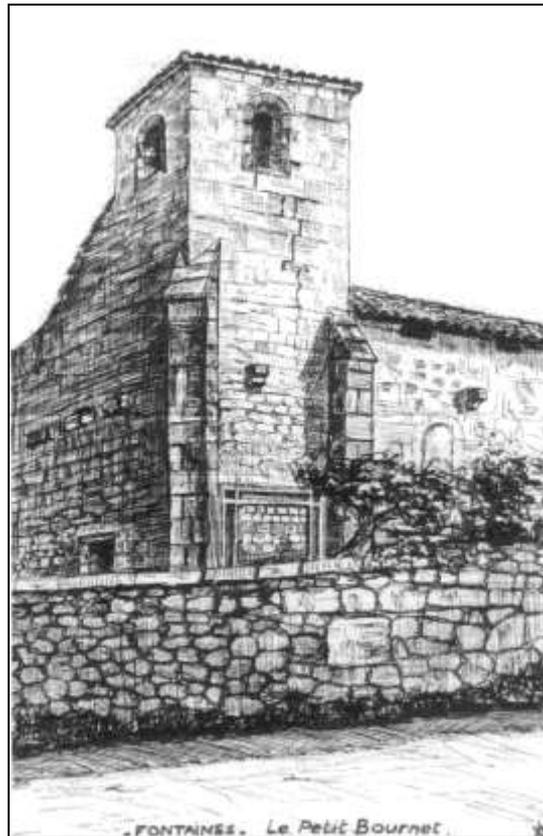
A la fin du XIX^e siècle, le propriétaire de l'époque, Etienne Sudret, transforme le prieuré en auberge. Il est en même temps régisseur du château de la Ligerie, acheté en mai 1900 par Henri Charles et Jeanne de Gaulle, parents du Général.

L'auberge située à deux pas du champ de foire ne désamplit pas, en particulier lors des deux grandes foires annuelles de Mardi Gras et de la Saint-Michel. (29 septembre)

1940 - L'auberge, reprise entre-temps par Jean Sudret, fils d'Etienne, ferme en 1940, avec la disparition des foires annuelles, conséquence de la guerre.

1941 - Monsieur Maurice Legendre, propriétaire du château de La Ligerie depuis 1940, achète le Petit Bournet, en viager, le 4 décembre 1941, à M. Jean Sudret, qui y termine ses jours en novembre 1953.

Les bâtiments sont ensuite laissés à l'abandon pendant plus de vingt ans.



Dessin de Marcel Vergnaud, de l'époque.

1971 - En janvier 1971, M. Jacques Chaban-Delmas reçoit en héritage de sa mère et de son beau-père M. Maurice Legendre, la Ligerie et ses dépendances, dont le Petit Bournet.

1973 - En décembre 1973, il vend pour une somme modique le Petit Bournet à M. Louis Férygnac, le boulanger de Fontaines, en reconnaissance de l'aide déterminante que lui a apportée ce dernier dans l'organisation de la Résistance en Dordogne, à partir de 1942.

Avec l'aide de Jean-Marie Collin, compagnon du devoir, qui vient de s'installer à Fontaines, M. Louis Férygnac restaure avec fidélité l'extérieur et l'intérieur des bâtiments, rendant, à nouveau, habitable l'ancienne demeure du prieur.

A son décès en 2005, son fils, Jean Férygnac a pris le relais.

En 2000 et 2004 l'inventaire général du patrimoine de notre région par le Ministère de la Culture, relayé sur place par les services du Conseil Général de la Dordogne, en donne une description détaillée (Fonds Mérimée)

Dans son ouvrage, *Le Périgord des Eglises et des Chapelles oubliées – Tome II*, le chanoine Pierre Pommarède écrit : « *Vu de la départementale n° 2, le Petit Bournet ou Embournet a encore fière allure ; la même porte de chêne, fermée au loquet de fer et au fléau, s'ouvre sur des bâtiments anciens, retouchés au XV^e ; un bel escalier de bois mène à des chambres qui ont gardé l'ordonnance du passé et conservé des cheminées admirables ; la chapelle, dont j'ai retrouvé l'autel de pierre, malgré ses transformations et ses réparations, est encore visible ; une inscription indéchiffrable, apparaît encore sur le mur sud.* »



la maison du prieur.



Ancienne porte de l'église et 'inscription indéchiffrable'

LE CHÂTEAU DE LA LIGERIE

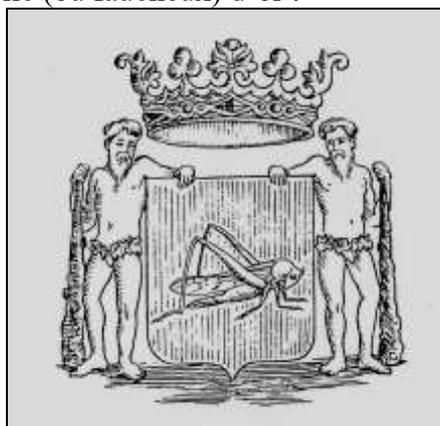


Nous ne parlerons pas du château lui-même qui au cours des siècles a subi de nombreuses transformations : quelques vestiges du 15^e, destruction des tours au moment de la Révolution. Reconstructions des dites tours par l'un des propriétaires au 20^e siècle

Nous parlerons, par contre , de quelques-uns de ses occupants célèbres.

Ce château a été pendant des siècles la résidence de la famille de Faucher de Versac, de la Ligerie, de Lascout, de la Jourdanie, de Fontanac, de Clauzurou.

Blason : de Gueule à une sauterelle (ou faucheur) d'or :



Cette famille originaire du Limousin est citée dès le XIII^e siècle. Un Guillaume de Faucher figure en 1263 parmi les nobles du diocèse de Tulle.

Elle est présente à la Ligerie depuis le début du XV^e siècle.

Ysaac de Faucher de la Ligerie était un des compagnons d'armes et ami d'Henri IV.

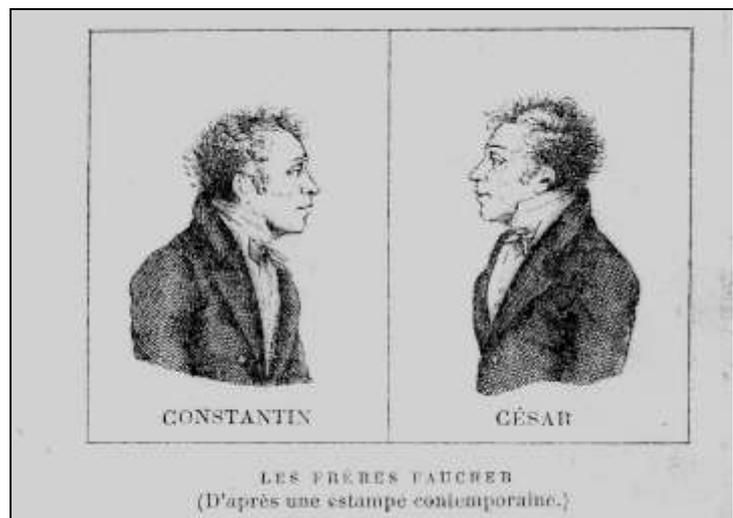
A la fin du XVI^e siècle naît Hélié de Faucher. D'un premier mariage d'Hélié en 1616 avec Madeleine de Feytcher naît Jacques de Faucher qui a lui-même deux fils Jean-Etienne et François.

D'un second mariage en 1622 avec Jeanne de Camain naît entre autres, Jean de Faucher qui assure la descendance au château de la Ligerie.

Hélié de Faucher s'est établi en Vendée près de Fontenay-le Comte en 1624. Il viendra mourir à Fontaines le 6 janvier 1667.

Son fils, le chevalier Jean-Etienne de Faucher de la Ligerie, seigneur de Lesgraves, Lesparre et Caplebrey quitte le service du roi en 1748 après de graves blessures reçues à Fontenoy près de Tournai en Belgique (1745) et à Lawfeld actuellement Riemst près de Maastricht aux Pays-Bas (1747), lors de la guerre de Succession d'Autriche. Il a obtenu la Croix de Saint-Louis. Il entre alors dans la diplomatie. Il est d'abord nommé premier secrétaire à Turin, par Richelieu (le Maréchal duc de Richelieu, arrière-petit-neveu du grand Cardinal), chargé d'affaires auprès de la République de Gênes. Il y reste 10 ans, jusqu'en 1758, année où Richelieu est nommé gouverneur de Guyenne. Jean Etienne devient secrétaire général de son gouvernement et commissaire des guerres. A son retour d'ambassade, il avait reçu de Louis XV la croix de Saint-Michel (3 quartiers de noblesse au moins).

En novembre 1759, il épouse à La Réole, Marie-Françoise Constance Faugeroux et le 12 septembre 1760 naissent les jumeaux Jacques-Marie, François-Etienne et Pierre, Jean-Marie, devenus par la suite César et Constantin.



Leur enfance est difficile, ils sont malades, un peu débiles.

Leur père, grand lecteur de Rousseau, tout imbu des idées de l'époque se charge lui-même de leur éducation.

Exercices physiques, chevauchées, longues marches à travers champs, tête nue et pieds nus, nourriture saine et simple. Ce système les rend plus forts.

En même temps, il développe leur intelligence et leur donne le goût de l'étude : mythologie et histoire ancienne. Ils trouvent dans Tite-Live et Tacite des récits qui exaltent l'imagination.

Enthousiastes de Voltaire pour ses traits d'esprit mordants et ses attaques contre la société et la religion.

A quinze ans, dans cette famille de militaires, le 1^{er} janvier 1775, leur père les fit admettre comme cadets dans les cheu-légères de la maison du Roi.

En 1780, ils quittèrent La Réole comme officiers des dragons de Boufflers, tous deux avec le brevet de lieutenant.

Ils passèrent ensuite aux Chasseurs d'Alsace en garnison à Neuf-Brisach. Ils quittèrent ce régiment avec le grade de capitaine quand il fut dissout en 1791.

A la Révolution, ils revinrent à La Réole et retirèrent la particule de leur nom. Ils prirent place dans la vie politique locale, et furent même élus, Constantin maire de La Réole et César président de l'administration du district et commandant de la Garde Nationale.

A l'exécution de Louis XVI, effrayés par les atrocités révolutionnaires, quoique passionnés par les idées libérales, ils résilièrent leurs fonctions.

Ils choisirent alors le service de la Patrie en danger. Ils se mirent, comme simples volontaires, sous les ordres de leur cousin Jean-François Dudevant qui commandait une demi-brigade de cavaliers des enfants de La Réole, contre les Vendéens.

Simple volontaires, les frères Faucher furent nommés ensemble :

- Février 1793 – capitaines
- 3 mars 1793 – adjoints à l'état-major de l'armée
- 20 avril 1793 – adjudants généraux
- 21 juin 1793 – chefs de bataillons

Leur courage et leurs qualités militaires, ainsi que leurs sentiments d'humanité leur valurent l'estime de leurs chefs et de leurs soldats.

Le 20 avril 1793 fut engagée la première grande bataille entre les bleus (républicains, commandés par le général Challes) et les blancs (troupes royalistes).

Devant Fontenay-le-Comte, de nombreux morts, seize canons, leurs caissons et des charrettes pleines de munitions restèrent sur le terrain. Ce fut une sévère défaite pour les Vendéens (d'après un rapport de Challes).

Fontenay-le-Comte où s'était installé leur arrière grand-père !

Au cours de l'action, Constantin avait reçu un coup de poignard à la cuisse, César, lui-même plusieurs fois blessé, avait protégé son frère de son corps.

Vingt-trois jours plus tard, le 13 mai, pour déloger une importante concentration de « blancs », une colonne fut lancée à l'attaque de la forêt de Vouvant, les jumeaux y participaient.

Constantin, déjà blessé, a pour la deuxième fois son cheval tué sous lui. César vole à son secours, mais est entouré d'ennemis, il tombe, percé de huit coups de sabre et d'une balle en pleine poitrine. Tous deux sont délivrés par une charge héroïque de leurs cavaliers, dont l'effort assure la victoire aux républicains.

César écrivait à sa mère pour lui conter l'aventure :

« La balle que j'ai reçue m'est arrivée revêtue des trois couleurs nationales, avec un morceau de mon habit bleu, un de ma veste rouge et un de ma chemise blanche, les trois couleurs l'enveloppaient encore lors de son extraction qui s'est faite 7 jours après »

Nous avons vu que les frères Faucher avaient été nommés ensemble Généraux de Brigade le 28 septembre 1793.

Soudain, sans s'y attendre et sous l'effet d'accusations malveillantes, le ministre de la Guerre les suspendit de leur grade.

Ils étaient accusés d'être affiliés au comité royaliste, d'avoir fait l'éloge de Louis XVI et plaint le sort des Girondins.

Ils purent se justifier et furent maintenus à leur poste par les représentants du peuple en mission à Niort.

Blessés grièvement au combat de Bressuire, ils furent transportés à l'hôpital de Saint-Maixent.

Dénoncés à nouveau au comité de surveillance de Rochefort, ils furent arrêtés le 1^{er} janvier 1794, traduits devant le tribunal révolutionnaire et condamnés à mort.

Ils gravissaient les marches de l'échafaud quand le représentant du peuple en mission, Lequinic, fit surseoir à l'exécution. Le procès fut révisé, l'arrêt cassé et les Faucher réintégrés dans leur grade.

Ébranlés par leurs blessures et les épreuves qu'ils venaient de subir, ils demandèrent un congé, et revinrent en litière à La Rèole où leurs concitoyens les accueillirent avec enthousiasme.

Ils furent ensuite envoyés à l'armée du Rhin et Moselle, avec le grade de Général de Brigade et servirent sous les ordres de Kléber. Ils furent de nouveau blessés tous les deux.

Ils durent quitter l'armée et furent réformés en 1798.

Sous le Consulat, Bonaparte les employa dans l'administration

- Constantin fut nommé sous-préfet de La Réole
- César, membre du Conseil Général de la Gironde

Ils ne gardèrent pas longtemps ces fonctions et rentrèrent dans la vie privée.

L'invasion menace la région, fait bouillonner leurs vieux cœurs de soldats et ils reprennent du service en 1814.

Vainqueur de Soult à Toulouse, les Anglais, commandés par Wellington, remontent la vallée de la Garonne. Le 11 mars, vers 10 heures du matin, des cavaliers sont signalés devant La Réole un peu en aval du faubourg de Rouergue, sur la rive gauche.

Le 14 mars, on apprend que les Anglais ont occupé sans combat Langon et le 18 Saint-Macaire. La Réole est maintenant directement menacée.

César et Constantin organisent la défense, ils font appel à des renforts de Montségur et de Marmande et, à la tête de 300 hommes, vont au-devant de l'ennemi.

Ils le rencontrèrent à Saint-Macaire. Les Anglais, qui ne trouvaient nulle part de résistance, sont surpris, se défendent à peine et se hâtent de mettre le fleuve entre eux et leurs assaillants. Les Réolais triomphants ramenèrent de cette expédition 52 prisonniers dont 5 officiers. Le lendemain, les Anglais revinrent en force. Le combat eut lieu au pont de Gironde. Obligés de céder à 2000 hommes armés de canons, les Réolais se replièrent et leur ville fut occupée le même jour.

Arrêtés par les Anglais après l'affaire de Saint-Macaire, César et Constantin Faucher furent condamnés à mort, et ils auraient été fusillés sans l'intervention du Maréchal Marmont, duc de Raguse, leur ami, qui obtint leur grâce du commandant anglais lord Dalhousie.

Au retour de Napoléon de l'île d'Elbe, malgré leurs 57 ans, les Faucher demandèrent à reprendre du service !

Constantin fut maire de La Réole et César membre de la Chambre des Représentants.

Comme ils avaient demandé à reprendre du service actif, le 14 juin 1815, tous deux furent mis à la disposition du Général Clauzel, commandant la division militaire de Bordeaux, et envoyés comme Maréchaux de Camp à l'armée des Pyrénées-Orientales.

Quelques jours plus tôt, ils avaient été faits, l'un et l'autre, chevaliers de la Légion d'Honneur.

Après Waterloo, la Gironde fut mise en état de siège, Constantin reçut le commandement des deux arrondissements de Bazas et La Réole, tandis que César, bien que sans commandement officiel parcourait la région à la tête d'une troupe armée pour y maintenir l'ordre.

Le 1er juillet 1815, l'entrée de Louis XVIII aux Tuileries était connue à Bordeaux.

Le 21 juillet, le nouveau ministre de la guerre : Gouvion Saint-Cyr, enjoignait aux officiers généraux nommés pendant les Cent-Jours de cesser immédiatement leurs fonctions et de reprendre les grades et dignités qu'ils avaient au 20 mars précédent.

Constantin Faucher fit arborer le drapeau blanc et rendit son écharpe à l'ancien maire Arnaud de Peyruse. Ensemble les deux frères allèrent déclarer au sous-préfet Pirly que, conformément aux ordres du gouvernement, ils cessaient toute activité officielle.

Le 22 juillet, deux bateaux, dont l'un portait une centaine de nègres d'un régiment colonial, l'autre des soldats sans affectation, mi-déserteurs de l'armée de Toulouse, passèrent par La Réole. Les soldats débarquèrent, s'enivrèrent, se livrèrent à toutes sortes d'excès et abattirent même les drapeaux blancs qu'ils brûlèrent.

Pour débarrasser la ville, les Faucher réussirent à convaincre ces soldats de se joindre à la troupe d'un nommé Florian qui tenait « le maquis » dans la région de Lamothe-Landenon.

Ces faits, connus à Bordeaux, soulevèrent une vive émotion, on murmura que le drapeau blanc avait été insulté et que la ville de La Réole refusait de reconnaître Louis XVIII comme Roi des Français.

Aussi, les royalistes de Bordeaux réagirent et envoyèrent le 24 juillet à La Réole, une centaine de gardes royaux qui arrivèrent à cheval.

Malgré le calme de la ville, les rues de La Réole sont parcourues par ces gardes royaux qui crient « A Bas les Faucher ! Mort aux brigands bonapartistes ! ».

Les deux frères Faucher se barricadèrent dans leur maison. Ils crurent bon de demander conseil à leur ancien chef, le Général Clauzel, mais celui-ci avait déjà à s'occuper de sa propre sécurité. Croyant bien faire, il remit la lettre des Faucher au préfet Tournon qui lui, assuré que la maison des Faucher était une redoute fortifiée, abondamment pourvue d'armes, ordonna une perquisition.

Le 31 juillet, trente gendarmes, commandés par le capitaine Maury, envahissaient la maison des frères Faucher. Suivant le rapport du capitaine Maury on y trouva des armes.

Les deux frères sont conduits à la garnison avec un groupe comprenant :

- leurs deux jeunes cousins Bruno et Anaïs Faucher
- un domestique de 20 ans, Jean Peytraud, sa femme et ses deux sœurs Anne et Marie
- un petit valet de 11 ans, Jean Lussaut

Pouvait-on reprocher à d'anciens soldats de posséder des armes, surtout aussi peu offensives ? Le ridicule ne tue plus... les huit « canons » furent emmenés attachés à une ficelle !

La fureur royaliste allait faire payer cher aux frères Faucher leurs opinions libérales.

Sans même attendre que les résultats de la perquisition soient connus, le vieil ennemi, le procureur du Roi, Dumoulin de Lantil, signa leur ordre d'arrestation. Motif : dépôt de munitions et d'armes en contravention de l'article 93 du code pénal.

Le 2 août, le procureur général Rateau, les faisait transporter au fort du Hâ à Bordeaux.

Le 8 et 9 août le procureur général les interrogea et leur signifia les 15 chefs d'accusation. Voici le 15^e et l'un des principaux dans sa légèreté : « *avoir écrit au Général Clauzel une lettre pour lui demander la conduite à tenir en cet état de crise, afin de venir en aide à la Patrie en souffrance.* »

Le procureur Rateau qui tenait sa proie, s'avisant qu'il n'arriverait pas à son but avec la justice civile et si peu d'arguments, déféra les deux Généraux à la justice militaire.

Ce n'est que cinq jours avant leur comparution devant le conseil de guerre, qu'on leur permit de désigner un avocat.

Les chefs d'accusation n'étaient plus que six.

Pour avoir trop aimé leur patrie, ils avaient conservé l'espoir de confondre leurs accusateurs. Les frères Faucher implorèrent l'assistance de Maître Ravez, leur ami, avocat à Bordeaux. Celui-ci refusa de plaider pour eux malgré la lettre où ils expliquaient : « *Nous allons tomber sous la hache qu'on aiguise depuis deux mois pour nous frapper. Nous tomberons avec le sentiment de notre innocence. Avec le regret profond de laisser un nom chargé de toutes les iniquités dont il plaira à nos juges de doter notre conduite* ».

Tous les maîtres du Barreau de Bordeaux sollicités se récusèrent à leur tour ou ne répondirent pas, Martignac leur ami, Gergères leur parent, Emerigon, Desgranges-Bonnet.

Un seul homme se leva pour les défendre, un « *demi-solde* » le capitaine Monnenis, mais il fut enfermé au château Trompette d'où il ne sortit qu'après l'exécution.

César et Constantin Faucher se présentèrent donc sans avocat devant le conseil de guerre de la onzième division militaire le 22 septembre 1815.

Les 15 chefs d'accusation au départ étaient finalement réduits à quatre :

- Avoir excité leurs concitoyens à la guerre civile
- Avoir conservé leur commandant qui leur avait été retiré
- Avoir établi chez eux des hommes armés
- Avoir comprimé par la force l'élan de fidélité des sujets du Roi

53 témoins : 40 à charge, 13 à décharge plus courageux que les avocats.

Les deux frères se défendent avec une grande énergie, commettant la faute, qu'un avocat aurait pu leur éviter, de s'attacher plus à attaquer leurs adversaires qu'à réfuter les accusations. Ce qui les desservit à l'extrême, ce fut la fameuse lettre au Général Clauzel, dans laquelle ils avaient osé parler de « la patrie en souffrance ».

La réquisition du capitaine Dupuy, faisant fonction de commissaire du Roi, fut basé toute entière sur cette lettre.

« *La patrie en souffrance ? Comme si la France était à plaindre sous la paternelle autorité de son légitime Souverain !* »

Il prouva l'intention des Faucher de ne pas reconnaître Louis XVIII et il demanda pour eux la peine capitale.

A huis clos, le conseil de guerre délibéra et déclara à l'unanimité les deux frères :

- coupables sur les trois premiers chefs d'accusation
- non coupables sur le dernier

Ils furent condamnés à la peine de mort.

Sur les instance d'Anaïs Faucher, ils acceptèrent de se pourvoir en cassation.

Le 25 septembre, Dunuce, Albespy, Emerigon, Gergères, les avocats de Bordeaux défendirent mollement leurs clients et le commissaire du Roi : Lucot de Hauterive reprit les griefs déjà adressés. Par trois voix contre deux l'arrêt du conseil de guerre fut confirmé.

A la lecture de l'arrêt, les frères Faucher demeurèrent impassibles.

Le lendemain, 27 septembre, ils écrivirent quelques lettres, firent leurs adieux, recommandant leur nièce et leur neveu à leur notaire Maître Maladeau.

Vers 10 heures, avec un déploiement de forces considérable, on vint les chercher au fort du Hâ. A pied, ils se rendirent à environ trois kilomètres, à la prairie de Plaisance, voisine du cimetière de la Chartreuse, lieu ordinaire des exécutions.

Quand ils furent arrivés, ils s'embrassèrent et refusèrent de se faire bander les yeux.

César commanda le feu ... Constantin, seulement blessé, eut la force de se soulever pour regarder son frère. Un soldat l'acheva d'une balle dans la tempe...

La troisième condamnation à mort avait été la bonne.

Le lendemain de leur exécution, circulèrent à Bordeaux et dans les environs les vers suivants :

« *leur crime était d'aimer ardemment leur Patrie
leur gloire est de mourir quand elle est avilie
leur intrépidité fit pâlir leurs bourreaux
bons Français, des Faucher, honorez les tombeaux* »

Sans doute, les royalistes se vengeaient de ces nobles, traîtres à leur caste, propagateurs d'idées subversives, possesseurs de biens nationaux et qui avaient pris les armes pour défendre la République en Vendée.

L'histoire a flétri la condamnation à mort des frères Faucher du nom d'assassinat politique.

En 1831, le théâtre des Nouveautés donna un drame intitulé « *Les jumeaux de La Réole ou les frères Faucher* » leur mémoire était réhabilitée dans cette pièce. Les hommes de la terreur blanche y étaient flétris.

Ainsi vont les hommes...

Les jumeaux de La Réole étaient certainement venu à Fontaines à plusieurs reprises mais nous n'en avons pas de preuves écrites.

Au moment de la Révolution, le château de la Ligerie appartenait à François de Faucher qui faisait une carrière dans la marine du Roi, il émigra et fit partie de l'armée du Prince de Condé.

Le descendant de François, après quelques revers de fortune, un dénommé Ernest Faucher vend la Ligerie le 29 septembre 1846 à Elisabeth de Saint-Germain qui revend elle-même le château à Philippe Lavaud le 2 mai 1861.

A la mort de ce dernier le domaine passe à son neveu, Jean-Baptiste Lavaud juge de paix à Aigre en Charente qui met en vente le château en 1900.

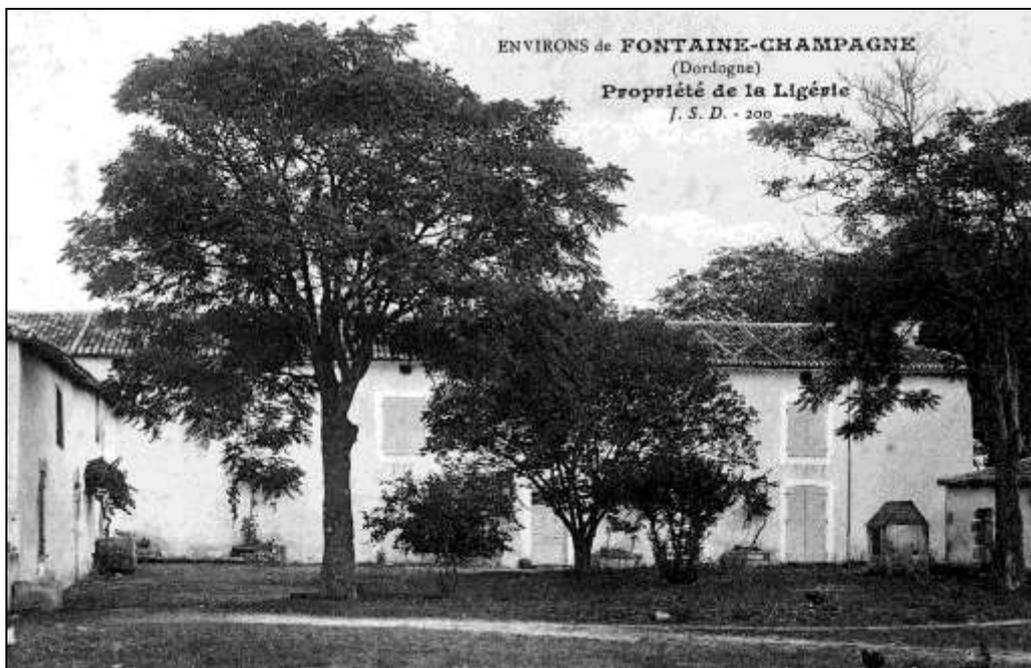


Photo de la Ligerie au début du 20 ème siècle

Le 10 mai 1900, Henri-Charles de Gaulle et son épouse Anne, née Maillot, acquièrent le domaine pour 15 000 francs. Professeur à Paris, mais avocat sur l'acte de vente, Henri de Gaulle cherchait une résidence campagnarde tranquille pour les vacances.



Une fille et quatre garçons dont Charles né le 22 novembre 1890.

Les de Gaulle sont venus en mai 1900 pour signer l'achat du domaine et ont pu constater qu'il n'était pas en très bon état et il est certain que la famille n'est pas venue en vacances la première année.

En témoignent les correspondances adressées à Jean Sudret l'aubergiste de Fontaines en même temps régisseur de la Ligerie.

Nous avons la chance qu'une partie de cette correspondance ait été conservée :

- lettres d'Henri de Gaulle en juillet et août 1900 pour la restauration du château

- lettres de Jeanne de Gaulle qui a pris le relais au début de 1901 pour préparer l'arrivée de toute la famille fin juillet 1901.

Le futur général a 11 ans. Il passera à Fontaines ses vacances jusqu'à son entrée à Saint-Cyr en 1909. Il y reviendra sans doute, de temps en temps, jusqu'à la déclaration de la guerre en 1914.

Après l'utilisation de la carriole du métayer la première année, les de Gaulle acquièrent une calèche qu'ils utiliseront pendant leurs séjours.



Pour, tout d'abord, que l'on vienne les chercher à la gare. C'était Leymonie, le métayer qui s'en chargeait.

Petite polémique au sujet de la gare d'arrivée. Certains disent qu'ils arrivaient à Charmant, d'autres à La Rochebeaucourt. Philippe, le fils du Général parle de Mareuil-Goûts.

Ce qui est certain, c'est que tous les dimanches la famille allait à la messe à Champagne.

Fils du propriétaire du Restaurant du Commerce à Champagne-Fontaines, M. Raymond Conchon, décédé en 1986 et qui tenait encore un café à Vendoire, racontait que chaque dimanche, il guettait l'arrivée de la famille de Gaulle qui venait à la messe. C'était à lui qu'incombait la tâche de remiser le cheval, de lui donner à boire et d'en prendre soin durant le temps de l'office.

« A la sortie de la messe, je ramenait le cheval devant l'église, prêt à repartir pour la Ligerie et M. de Gaulle me gratifiait d'une pièce, énorme pour un gamin en sabots. »

Les anciens de Fontaines se souvenaient bien de Charles assez turbulent et une vieille dame racontait souvent lui avoir mis une paire de claques alors qu'il avait sauté le mur pour prendre quelques prunes !

Dans la vie du Général de Gaulle, on ne parle jamais de cette part de son enfance. Cependant les anciens ont encore des souvenirs tenaces.

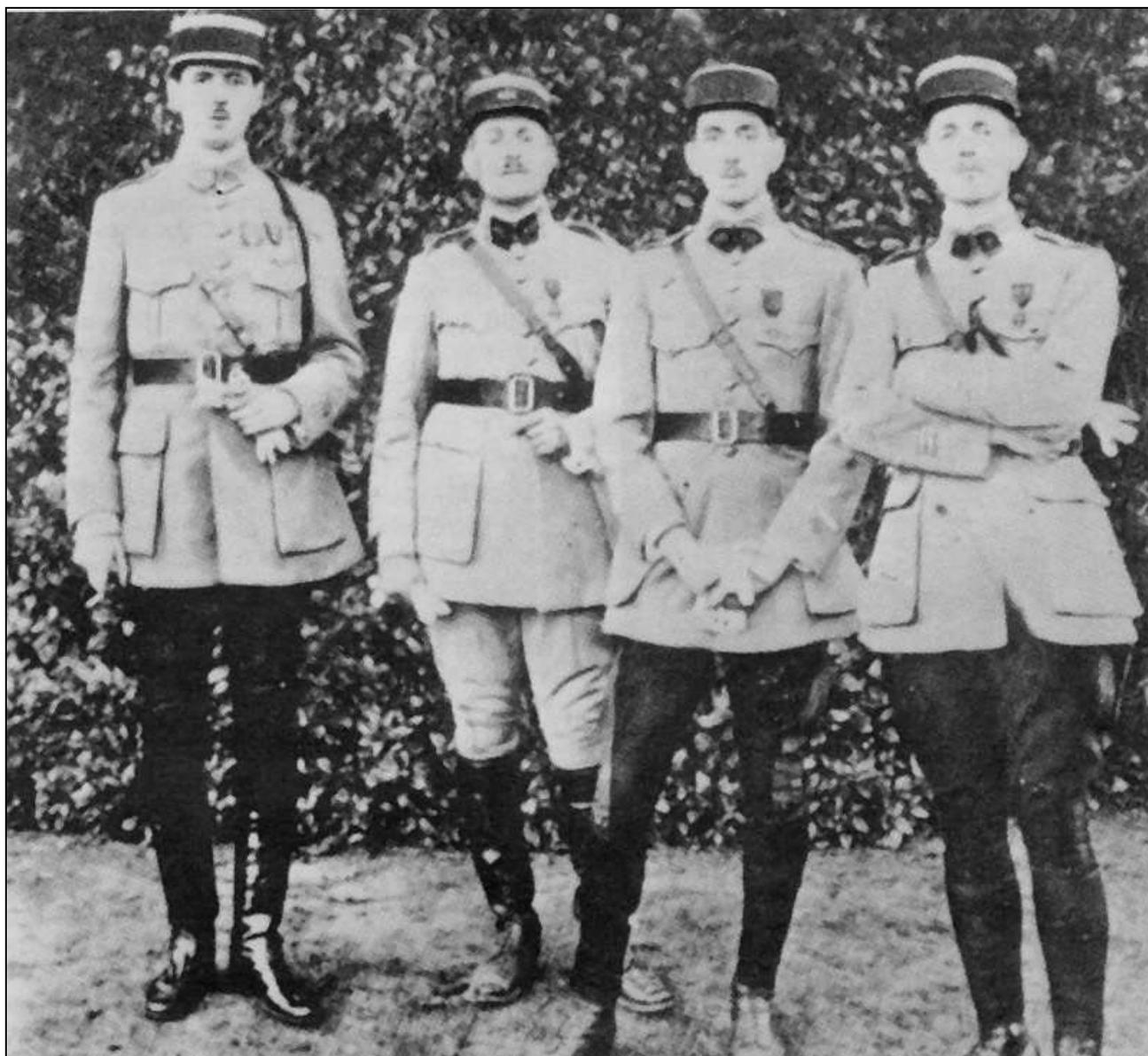
La vie était simple et sans façons. Les enfants du château se mélangeaient aux enfants du métayer, et jouaient comme eux. Déjà notre futur Président se comportait en chef dans ces jeux

champêtres. Il fallait que ce soit lui qui dirige. La bonne du curé de Villebois-Lavalette se rappelait s'être battue dans le foin avec lui. Même au plus haut faite de sa gloire, le Président de Gaulle n'a jamais oublié ses camarades d'enfance. Il ne manquait jamais, lors des trop rares visites à la Ligerie, de demander des nouvelles d'Anna, de Rougier, des camarades de jeux de ses jeunes années en Dordogne.

Voici une anecdote recueillie auprès des personnes contemporaines de cette époque :

Les enfants, comme encore aujourd'hui, jouaient à la balançoire dans le parc. « *Tu vas faire voir tes fesses !* » dit l'un d'eux à une fillette en tablier, qui, intrépide, s'était dressée debout sur les planches. « *Que non, monsieur Charles, crie la petite Leymonie, j'ai mis mes culottes fermées !* ». C'est peut-être en plus un témoignage vestimentaire de l'époque.

La Grande Guerre mis fin aux heureuses vacances de la famille., qui se retrouva une dernière fois à Fontaines fin 1918 début 1919. Par miracle les quatre frères étaient sortis vivant et une photo célèbre les représente tous les quatre en uniforme, de gauche à droite : Charles, Xavier, Jacques et Pierre. La tradition veut que la photo ait été prise à Fontaines. En réalité, il n'en n'est rien. Elle a été prise lors du mariage de Xavier, le 29 septembre 1919, au château de l'Echo près de Chemillé dans le Maine et Loire, propriété des parents de la mariée.



Les quatre frères de Gaulle

Le monde a changé, les enfants sont des hommes et Henri de Gaulle revend la Ligerie, le 2 juillet 1920, à M. Henri Philippe qui revend lui-même le domaine à Monsieur Maurice Legendre en 1940.

Dans la période troublée de 1940-1945 la Ligerie était en zone occupée. Les Allemands s'y présentèrent espérant y trouver le Général et sa famille. Ils ne trouvèrent que les nouveaux propriétaires. Monsieur et Madame Legendre.

Le Général, lui, était en Angleterre.

Monsieur Maurice Legendre était le second époux de la mère de Jacques Delmas qui allait devenir Jacques Chaban-Delmas.

A sa mort en 1971, Jacques Chaban-Delmas hérite de la moitié de la Ligerie et sa mère lui fait donation de sa part.

Ainsi, par le plus grand des hasards, le gaulliste de la première heure qu'est Jacques Chaban-Delmas se retrouve propriétaire d'un domaine qui fut familier au Général dans sa jeunesse.

Il aime, lui aussi avec sa famille, revenir aussi souvent que possible dans ce petit coin de verdure. De ce lieu, il nous a laissé des souvenirs « fracassants » durant l'époque héroïque de la guerre 39-45.

Excellent joueur de tennis, co-équipier de l'équipe de France de rugby, il était un sportif accompli. Pourtant, il s'inscrivit dans cette petite équipe de football de Fontaines. Par amour du pays ? Peut-être... mais surtout pour justifier de sa présence dans ces lieux en cette époque troublée. Jacques Delmas vint pour la première fois à Fontaines en 1942 ; il préparait alors le concours d'inspecteur des finances, mais surtout il était engagé dans une autre vie : la résistance. Il avait pris le nom de Chaban qu'il avait emprunté à un château proche de Moustier en Périgord, qui était en liaison avec Londres.

A cette époque, Jacques Delmas habitait Bordeaux et pouvait voir affiché sur les murs de la ville un match de football entre les Girondins et le Gallia Club du Gond-Pontouvre.

« - *Qui organise un tel match à une époque pareille avait demandé Jacques à sa mère ?*

- *Elle lui répondit que c'était un évadé de guerre, le boulanger de Fontaines.*

- *Je voudrais bien le connaître, pour organiser un tel match en ce moment, il faut être un homme énergique ! »*

Fontaines parlait déjà à son cœur, mais une idée extraordinaire germait dans son cerveau...

Le lendemain, Jacques Delmas était ici, raconte M. Férygnac le boulanger de Fontaines, bien sûr, au début, on se méfiait l'un de l'autre, j'avais peur que ce soit un agent de la gestapo. On n'échangea que des banalités, des histoires de chasse et l'on causa de sport et naturellement... de la guerre. Trois mois plus tard, il revint. Nous nous étions renseignés l'un sur l'autre, nous étions plus à l'aise... et tout commença...

« *Je sais que vous êtes un évadé de guerre : vous pouvez m'aider. Je désire organiser la résistance dans la région, vous connaissez les habitants et puis vous vous déplacez avec votre gazogène... »*

A la barbe des Allemands, le gazo prit la route du Moustier où il y avait, tout proche, le château de Chaban qui servit de prête-nom pour les relations avec Londres. C'est ainsi que resta le nom de Chaban-Delmas. Et de rajouter « *J'ai une idée merveilleuse, c'est le football qui sera la raison de mes allées et venues Bordeaux - Périgord.* »

Une histoire extraordinaire, cocasse commença alors...

Jacques Chaban-Delmas signa une licence à l'Éclair Sportif de Fontaines ! Il était ailier gauche... le boulanger était son capitaine. En parlant de ce dernier, la « Charente Libre » du 20 avril 1974 titrait « *Un capitaine du Général !* ».

« *Un ailier extraordinaire dit Madame Férygnac, quand il démarrait à son aile, personne ne pouvait le suivre... il nous a fait gagner à Blanzaguet, Bors de Montmoreau... »*

C'était une époque peu commune avec beaucoup de drôleries entremêlées de dangers. Il arrivait au dernier moment du match, et dès le coup de sifflet final, il lui fallait revenir à Angoulême

afin d'attraper le train du soir pour Bordeaux. Ce n'était pas toujours aisé, car souvent l'équipe se déplaçait en vélo ! Un jour, il fut transporté dans une camionnette non bâchée, sous une pluie battante, par l'équipe visiteuse, les organisateurs s'en souviennent encore... Le football lui sauva peut-être la vie !

Un jour, il était à Fontaines, il reçut l'ordre de se rendre à Lyon pour assister à une réunion de résistants. Diable ! Ce jour là, il y avait un match important... ce qui le mit en retard et, quand il arriva à Lyon, Jean Moulin et tous ses amis venaient d'être arrêtés par la police allemande !

Après la guerre, l'Éclair sportif de Fontaines fusionna avec le club de Champagne et pris le nom d'Association Sportive de Champagne-Fontaines.

Jacques Chaban-Delmas signa ses licences à ce nouveau club jusqu'à la dernière saison 1946-47.

Après sa mort en 2000, ses héritiers revendront la Ligerie en 2002 à la famille de Villemorin.



Sources :

- Histoire de l'Ordre de Fontevault par les Religieuses de Sainte Marie exilées à Vera de Navarre – Imprimerie Léonce Cocharaux 1911.
- La Basilique St-Front par le Chanoine Roux.
- Vie du Bienheureux Robert d'Arbrissel par Baudri de Bourgueuil.
- De quelques Saints oubliés ou pittoresques du Périgord par Pierre Pommarède (à paraître)
- Archives départementales de la Dordogne.
- Archives départementales de la Charente.
- Archives départementales du Maine-et-Loire.
- Archives Évêché de Périgueux - Brugière Volume 19.
- Bulletins de la Société Historique et Archéologique du Périgord.
- Bulletins de la Société Historique et Archéologique de la Charente.
- Dictionnaire des familles françaises anciennes ou notables à la fin du XIXe siècle par Chaix d'Est-Ange.
- Archives particulières.

LA VICOMTÉ DE TURENNE

VOYAGE DU SAMEDI 12 JUIN 2010 :
LES TOURS DE MERLE** ; ARGENTAT* ; COLLONGES-LA-ROUGE** ;
TURENNE* ET PANORAMA**

* étoiles au Guide Michelin

Les Tours de Merle.** Site impressionnant. Vue sur les monts d'Auvergne (visite guidée).

Repaire d'une forteresse féodale, dont les vestiges se dressent sur un éperon qu'entoure un méandre très encaissé de la Maronne.

Repaire inexpugnable pendant la guerre de Cent Ans, alors que les Anglais s'emparent de toutes les places fortes d'Auvergne et du Bas-Limousin. L'apparition de l'artillerie a été sa ruine.

Au XIVe siècle cette terre est partagée entre 7 frères. Ainsi à côté du vieux château du XIe siècle s'élèvent ceux des cadets, d'où cet ensemble unique de 8 châteaux, aux pieds desquels se pressent de pittoresques maisons en partie abandonnées.

Donjons et tours offrent une vue des plus romantiques.

Argentat*. Pause-déjeuner chez les Argentacois, suivie d'une superbe promenade digestive (30mn)

Nous sommes en Corrèze, mais nous retrouvons la Dordogne en franchissant le pont.

Ici, côté rive droite nous attend un enchevêtrement de vieux toits d'ardoises ou de lauzes, hérissés de pignons, de tourelles et poivrières. Quel enchantement !

Côté rive gauche se presse un autre quartier ancien, curieux et original par ses maisons aux balcons de bois en surplomb de la rivière.

Collonges-la-Rouge.** Visite libre (45 mn)

Bâtie en grès pourpre, elle dresse ses gentilhommières, ses vieux logis, son église romane dans un paysage de garennes parsemées de genévriers, noyeraies et de vignobles, caractéristique du Quercy.

Au VIIIe siècle, déjà, le village s'est développé autour de son église et de son prieuré, lequel dépendait de la puissante abbaye poitevine de **Charroux** ; même cas de figure que pour la châtellenie de **Nontron**, octroyée par testament en 785 par Roger, comte de Limoges et neveu de Charlemagne, dont lui et son épouse Euphrasie, affèrent les droits et revenus à cette même abbaye, dont ils sont les fondateurs. (voir Chroniques Nontronnaises 2005, additif au n°21 auteur Mme Battut)

Au XIIIe siècle le village obtient des franchises et des libertés de la vicomté de Turenne, à laquelle il appartenait.

Au XVIe siècle le village devient le lieu de villégiature privilégié des hauts fonctionnaires de la vicomté, lesquels construisent ces charmants manoirs et logis flanqués de tours et tourelles, qui ajoutent à l'agrément et à l'harmonie de l'habitat de Collonges, qui fut aussi une halte sur le chemin de Compostelle.

Quelques nobles demeures aux influences architecturales du Périgord-Quercy.

Le château Bengé. Dont les seigneurs régnèrent sur le vignoble réputé de Collonges, jusqu'à sa destruction par le phylloxéra.

La maison de la sirène. XVIe siècle, précédée d'un porche-maison à encorbellement orné d'une sirène tenant un miroir d'une main et un peigne de l'autre. Intérieur collonguais reconstitué.

L'hôtel des Ramades de Friac 2 tourelles.

Le Castel de Vassinac. Propriétaire éponyme, seigneur de Collonges, capitaine-gouverneur de la vicomté de Turenne. Castel à fonction défensive (1583) ; échauguettes et meurtrières.

Le Castel de Maussac. Portail à auvent, tourelle et tour carrée, échauguette. Demeure qui abrita avant la Révolution le dernier membre des Maussac, qui, émigré en Italie, devint l'aumônier de la princesse Pauline Borghèse.

Ancienne chapelle des Pénitents. XIIIe siècle réaménagée au XVIIe siècle lors de la Contre-Réforme par la famille de Maussac.

L'église des XIe et XIIe siècles, fortifiée au XVIe siècle au cours des guerres civiles. Tympan remarquable. Clocher roman du XIIe siècle de type limousin. Intérieur à l'architecture intéressante.

Rue Noire. Traverse le quartier le plus ancien. Maisons à encorbellement ornées de treilles et de glycines.

Porte-Plate. Partie de l'enceinte fortifiée protégeant église et prieuré.

Halle aux grains ; four banal.

Turenne* et son panorama** (visite guidée)

Au loin à l'Est : le Plomb du Cantal ; au Sud-Est : les ruines du château de Ventadour ; au Nord-Ouest : le château de Pompadour.

Premier axiome : « *Pompadour - pompe ; Ventadour - vente ; Turenne - règne...* » (Hôtel de Ventadour à Ussel)

Second axiome : « *Heureux comme les Viscomtins* »

... Et pour cause, et comme on les comprend, ses heureux habitants étant dispensés des tailles qui pesaient lourdement ailleurs ! Néanmoins, comme tout âge d'or, il eut une fin en 1738, avec le dernier des vicomtes de la dynastie des La Tour d'Auvergne, Charles Geoffroy duc de Bouillon, issu d'une lignée de mâles perpétuée pendant un siècle à Turenne, lequel n'ayant plus le sou, vendit la Vicomté à Louis XV pour 4 200 000 livres ; mettant fin à l'indépendance quasi totale du **dernier** fief français. Conséquence immédiate : le décuplement des impôts des 'heureux' Viscomtins...

Cette importante seigneurie avait sa capitale militaire à Turenne en Limousin, et sa capitale administrative à Martel, en Quercy. Son autorité s'exerçait aussi dans des enclaves au Sud dont Saint-Céré.

A son apogée au XVe siècle, Turenne compte sous sa dépendance plus de mille villages ! Rappelons, et ceci explique cela, que les Viscomtins doivent aussi leur passé prestigieux et leurs avantages, dans un premier temps à la puissante famille de La Tour d'Auvergne. Catherine de Médicis est la petite-fille de Jean III, comte d'Auvergne, mais encore par le jeu des alliances et la politique des mariages de Henri 1^{er} de La Tour d'Auvergne.

Premier mariage : En 1591, Henri 1^{er} épouse Charlotte de La Mark héritière de Bouillon et de Sedan, ce qui lui permettra de relever les titres de duc de Bouillon et prince de Sedan.

Deuxième mariage : veuf, Henri 1^{er} épouse Élisabeth de Nassau, huguenote convaincue, dont il a deux fils :

- Frédéric Maurice, l'aîné, héritier de Bouillon et Sedan dont il portera les titres.

- Henri II titré vicomte de Turenne qui sera **le Grand Turenne**.

Frédéric-Maurice l'aîné reçut en 1650 à Turenne la princesse de Condé et son fils le duc d'Enghien, deux partisans de la Fronde. La réception pleine de magnificence est restée célèbre sous le nom de « *semaine folle de Turenne* » ; ce qui à l'heure des comptes se soldera par deux années d'impôts...

Henri II vicomte de Turenne (1611-1675) le cadet.

Élevé dans la principauté de Sedan, ne résidera pas à Turenne : deux passages dans la Vicomté. Ce militaire confirmé fera ses premières armes dès sa quinzième année, sous la conduite de ses oncles grands militaires de leur époque, Maurice et Henri de Nassau, qui lui enseigneront l'art de la guerre. Ses brillants états de service dans l'armée, lui vaudront le grade de maréchal de France à 32 ans ! Nombreuses seront ses campagnes, dont celle de 1675 où il gagnera l'Alsace à la France.

Les plus grands honneurs seront rendus au maréchal général, nommé aussi gouverneur du Limousin et ministre d'État.

En 1668, deux ans après la mort de son épouse Charlotte de Caumont, grande pratiquante de la Religion Réformée, Henri abjurera la Religion pour le Catholicisme ; peut-être un peu tard paraît-il pour être fait Connétable de France, titre auquel il pouvait prétendre.

Ce militaire qui participa à tant de batailles sera tué par un boulet de canon, hors du champ de bataille... Son corps sera enseveli dans la basilique des rois de France à Saint-Denis avant de reposer aux Invalides.

Turenne a laissé des mémoires (1643-1658) et des lettres.

Napoléon 1^{er}, grand admirateur de Turenne, le manifestera dans un précis sur ses guerres.

Cette promenade historique « **de vicomté en vicomté** » fait suite à celle de juin 2009, ainsi en avons-nous terminé de ce puzzle, étroitement imbriqué dans l'Histoire. Ici la boucle est bouclée.

Marie-Thérèse Mousnier.



Le maréchal de Turenne

LES TOURS DE MERLE.

La place forte mentionnée dès le XI^{ème} siècle, s'élève sur un éperon rocheux ceinturé et « défendu » par un méandre de la Maronne.





- | | | |
|--------------------------------|-----------------------------------|--------------------------------|
| A - Tour de Pesteils | B - Tours de Pesteils | C - Cour fortifiée |
| D - Château de Carbonnière | E - Fort de St-Basile | F - Château de Hugues de Merle |
| G Château de Fulcon de Merle | H Château des seigneurs de Veyrac | |
| I - Château de Pierre de Merle | J - Chapelle St Léger | K - Maison de Cofolenc |

Située au fin fond de l'Auvergne et du Bas-Limousin, la Citadelle de Merle (12ème -14ème siècle) se dresse sur une presqu'île rocheuse, qui surplombe la Maronne.

Le nom Merle attribué au rocher légendaire vient du mot " Merulam " qui signifie " fortifié naturellement ".

La citadelle féodale a servi de sûreté militaire à de nombreux seigneurs qui cohabitèrent sur ce piton rocheux sous la domination des vicomtes de Turenne. En effet, la forteresse constituait une frontière entre le duc d'Aquitaine et le comte d'Auvergne. La multiplication des alliances matrimoniales parmi les seigneurs (les Merle, les Veyrac, les Pesteils, les Montal, les Turenne, les Carbonnières et les Abbés d'Aurillac) ainsi que les différentes prises de pouvoir ont favorisé la construction des nombreuses habitations de la fortification.

Le Château et la Tour de Pesteil furent occupés en 1371 par les Anglais, en guerre depuis 1357 dans les bassins auvergnat et limousin.

L'intervention du Pape Grégoire XI permit leur restitution au seigneur Pesteil. La guerre de Cent Ans terminée, la citadelle de Merle connut une longue période de prospérité au cours de laquelle la Cité Ardente, en expansion, obtint le nom de " Ville de Merle ".

Les guerres de religion ont conduit la cité dans une période sanglante. En 1574, les Huguenots s'emparent de la forteresse de Merle et c'est en 1576 que Antoine De Veilhan la délivra.

L'installation d'une garnison de fauconniers, au 17ème siècle, par le duc de Noailles n'était plus une activité suffisante et la cité se dépeupla progressivement. Les châteaux n'étaient plus habités. Les routes de plaine étaient préférées par les voyageurs et les pèlerins. La Châtellenie tomba peu à peu dans l'oubli. L'insécurité apparaissant, la population abandonna la cité et se dispersa dans les villages environnants.

Grâce à des travaux de restauration et la création d'un parc archéologique, la citadelle de Merle revit à nouveau. Ainsi, vous pourrez découvrir les anciens logis des seigneurs ainsi que l'élevage, les cultures et les habitations du 14ème siècle.

Reprise de présentation depuis des sites Internet

LA VICOMTÉ DE TURENNE

Ce document est établi à partir d'une brochure offerte par la Société Scientifique et Historique de Brive sur cette vicomté. Cette brochure fut éditée en 1998 © Les Amis de Turenne. Les auteurs en sont : Chantal Aznar, Roger Fernandez, Pierre Flandrin-Bléty, Marguerite Guély, Tibor Pataki, François Sigrist et Jean Thévenet.

Turenne, c'est l'histoire d'une domination féodale, certes, mais c'est aussi celle de l'attachement d'une communauté humaine à des libertés locales concrètes.

Torena était au départ une roche imprenable qui dominait le vallée de la Tourmente et flanquait l'axe antique qui reliait Limoges à Toulouse par Brive et Cahors.

La roche de Turenne était déjà une place forte lorsque Pépin le Bref s'en rendit maître en 767, lors de la guerre dévastatrice l'opposant aux Aquitains du duc Waïfre.

Turenne était au sein de l'Empire carolingien le centre d'un territoire appelé le *Tornès*. Celui-ci s'insérait dans le comté de Limoges.

La famille dominante du *Tornès*, fidèle à l'Empire carolingien, a donné aux abbayes de Tulle et de Beaulieu ses fondateurs ou protecteurs tels le comte de Quercy Raoul (†842) et son fils Godefroy († vers 867).

Au moment de la chute de l'Empire carolingien (Normands) le castrum de Turenne servit de refuge aux reliques de St Martial. (885)

La chapelle castrale (détruite) en conserva le patronyme.

Les biens des maîtres du *Tornès* semblaient considérables, tant en Limousin qu'en Quercy, mais dispersés comme en témoignent les dons faits par eux aux abbayes limousines. Leurs domaines patrimoniaux forment le noyau de la future vicomté de Turenne.

Bernard († av. 984) probablement lié au lignage de Raoul, fut le premier des seigneurs de Turenne à être appelé vicomte en tant qu'auxiliaire du comte de Poitiers, duc d'Aquitaine. Sa fille, Sulpicie, porta son héritage dans la puissante famille des Comborn, installée dans tout le Sud du Limousin. Archambaud de Comborn, son époux, fut surnommé *Jambe Pourrie* pour s'être blessé en s'emparant de vive force du castrum de Turenne.

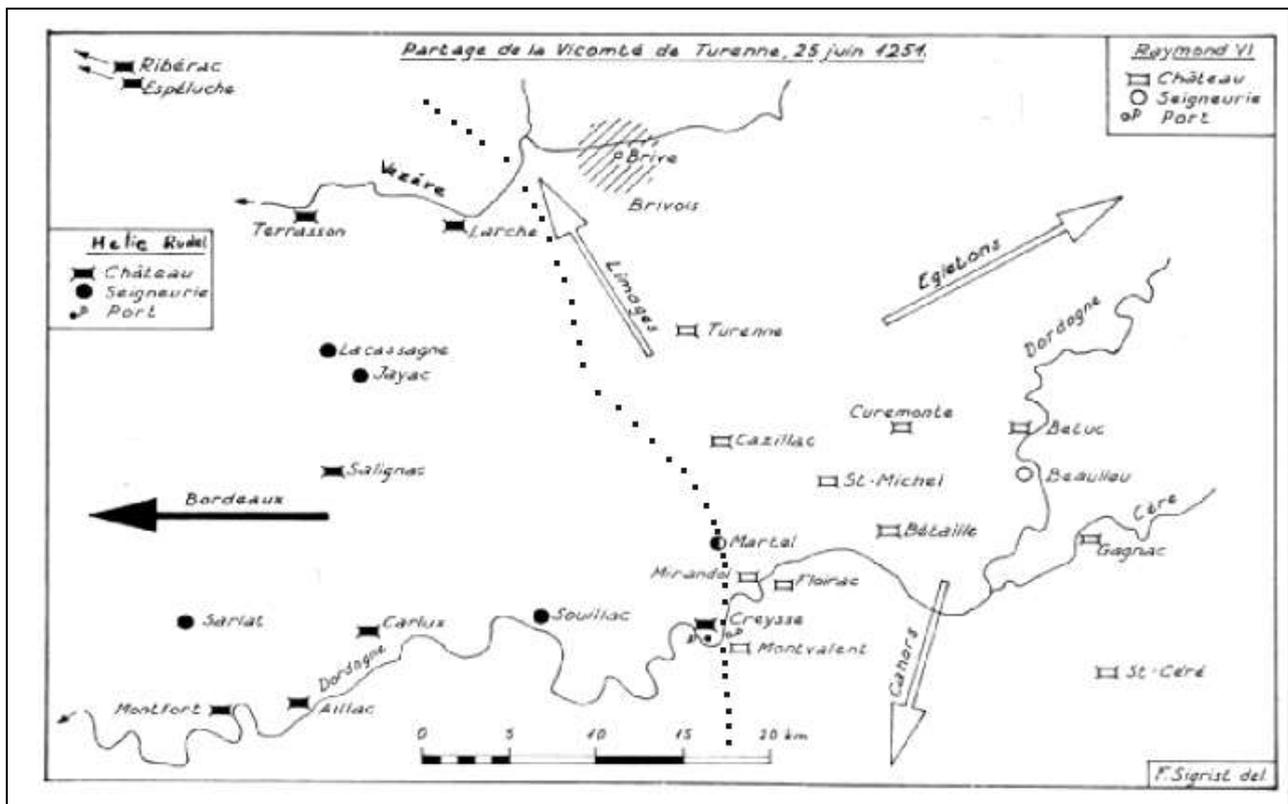
Le premier à prendre la titulature complète et incontestable de vicomte de Turenne est Guillaume (1030-1074), le petit-fils d'Archambaud et de Sulpicie, qui reçut la vicomté en partage. Mieux que ses prédécesseurs qui possédaient tout le Bas-Limousin, Guillaume a pu faire du château de Turenne le chef-lieu d'une vicomté à part, encore modeste dans un monde féodal en plein essor.

Parents ou alliés des abbés de Tulle, Uzerche, Vigeois ou Obazine, les vicomtes investirent avec eux la vallée de la Dordogne dans sa traversée du Quercy au cours du XIIe siècle.

Le plus glorieux d'entre eux fut Raimond II (1160-1191).

Au XIIIe siècle, la vicomté possédait sept villes florissantes : Turenne, le chef-lieu féodal, Martel et Saint-Céré, villes de marchés, Beaulieu et Argentat, passages sur la Dordogne, et les châtelainies de Servières et Gagnac. Le vicomte avait aussi des droits sur Brive et Souillac.

Mais dès 1251, la vicomté fut affaiblie par un partage entre les Rudel (Bergerac) et les Turenne, arbitré par la régente Blanche de Castille. (voir carte)



La partie Ouest, sortie de la vicomté, verra l'influence de la famille de Pons établie aussi en Dordogne et en Charente.

La vicomté elle-même tomba deux fois « en quenouille » (transmission de l'héritage par les femmes avec changement de nom)

Marguerite de Comborn porte la terre à Bernard de Comminges qui délaissera la vicomté pour s'occuper de son fief pyrénéen.

Le roi de France avec la guerre de Cent Ans voulait un allié sûr dans cette région. Il poussa Guillaume Roger de Beaufort, limousin, à acheter la vicomté qui coûta 145 000 florins d'or. Il épousa aussi la sœur de la vicomtesse d'alors.

Guillaume Roger de Beaufort était neveu du pape Clément VI et son frère fut élu pape sous le nom de Grégoire XI. C'est celui qui ramena la papauté d'Avignon à Rome.

Le vicomte de Turenne se vit accorder comté, baronnie ... sous cette influence.

La vicomté sous ces influences royales et papales se vit relativement épargnée par le début de la guerre de Cent Ans. C'est sans doute Guillaume Roger qui fit édifier le donjon dit « Tour du Trésor ».

Antoinette, petite-fille de Guillaume fut mariée au maréchal Boucicaut, mais resta sans descendance à sa mort en 1416.

Une nouvelle querelle de succession menaça la vicomté et ne fut résolue qu'en 1439 par Charles VII qui chargea Pierre de Beaufort de reconquérir la vicomté.

Sa fille Anne de Beaufort épousa Agne de La Tour d'Oliergues, son cousin, et résolut ainsi les querelles d'héritage anciennes en unifiant à nouveau la vicomté. Ils résidèrent jusqu'en 1489 à Turenne et à Montvalent.

Ils dirigèrent la reconstruction et le repeuplement des bourgs et des villages, favorisés par la reprise vigoureuse des naissances. **C'est l'époque où sortirent de terre les manoirs de campagne et les belles résidences urbaines.** [N.B. Il en fut de même en Périgord]. Marchés, foires et pèlerinages animèrent de nouveau les routes et les places vicomtines.

En 1494, leur fils Antoine réunit par son mariage avec Antoinette de Pons, les deux parties de la vicomté séparées depuis deux cent cinquante ans. Les vicomtes, sous le règne des Valois, surgirent de l'ombre provinciale.

Simple chambellans de Louis XI, ils devinrent ambassadeurs de Louis XII ou de François 1^{er}, et s'allièrent par mariage à des familles aussi illustres que les Montmorency ou les La Tour d'Auvergne.

En 1550, la vicomté possédait 59 paroisses en Limousin et 42 en Quercy. Elles étaient représentées par des États, régulièrement réunis, qui votaient les aides financières à leur seigneur. Malgré l'avidité des rois, sans cesse tourmentés par les dépenses des guerres en Italie, les vicomtes réussirent à défendre les privilèges fiscaux de leurs sujets. Ils furent aussi populaires et regrettés que le bon roi Louis XII, « le Père du peuple ».

Le temps des troubles religieux et civils (1557-1652)

Henri 1^{er} de La Tour (1557-1623)

Le vicomte Henri 1^{er} de La Tour, élevé à la cour de Catherine de Médicis, ami du duc d'Alençon et du futur Henri IV, appartenait au clan des modérés. Cependant, la disgrâce du connétable, son grand-père, et de toute la famille de Montmorency, qui l'écartait de la faveur royale, le poussa à se réfugier en vicomté. En 1574, il se convertit à la Réforme et fit de Turenne une place forte protestante jusqu'en 1623.

Redoutable lieutenant d'Henri IV, il joua un rôle essentiel dans les guerres de la Ligue. En outre, il fut un habile ambassadeur auprès d'Élisabeth d'Angleterre et des princes allemands. Le roi récompensa ses services par de riches mariages qui éloignèrent le vicomte de sa terre de Turenne.

Il épousa d'abord Charlotte de La Mark, héritière de la principauté de Sedan et du duché de Bouillon, qui mourut sans enfants, puis Élisabeth de Nassau, fille du prince d'Orange. Ces alliances firent du vicomte, installé dans sa place de Sedan, un chef du parti protestant, un prince européen et un cousin des rois d'Angleterre.

Frédéric-Maurice (1623-1652)

Frédéric-Maurice, fils d'Henri, moins prudent que son père, fut de tous les complots contre Richelieu et Louis XIII. Sa conversion tardive au catholicisme ne lui procura aucune faveur du roi. Il se jeta avec délices dans la Fronde contre Mazarin. Pendant ces quelques jours de mai 1650, qualifiés de « Semaine Folle¹ », Turenne retrouva l'animation du siècle précédent.

Le prestige d'Henri, maréchal de Turenne², frère cadet du vicomte, demeuré protestant, masqua longtemps aux yeux de l'opinion la défaveur royale envers la famille. Le cardinal de Bouillon, fils de Frédéric-Maurice, par son orgueil et ses prétentions, s'attira la haine durable de Louis XIV.

Le déclin.

La vicomté connut des années difficiles à la charnière des XVII^e et XVIII^e siècles. (hivers rigoureux, été pluvieux, départ des protestants chassés par la révocation de l'Edit de Nantes...)

Les vicomtes de Turenne ne furent plus désormais que de simples courtisans résidant à Versailles ou dans leur hôtel parisien. Leur absence de la vicomté laissa le champ libre aux intrigues des ducs de Noailles, restés catholiques et fidèles au roi, qui rêvaient de les remplacer et encourageaient en sous-main les séditions et les révoltes. De leur côté, les vicomtes défendirent sans vigueur les privilèges de leurs sujets contre la rapacité des agents du roi.

En 1738, harcelé de procès, de criaileries et poursuivi par ses créanciers, le duc de Bouillon, Charles Godefroy, finit par céder au roi la vicomté pour quatre millions deux cent mille

livres (188 millions de francs actuels). Obéissant au souverain, les intendants la dépecèrent, les seigneurs et les bourgeois se partagèrent les châtelainies. Les impôts augmentèrent et les habitants durent accepter le passage et le logement des gens de guerre.

Conscients trop tardivement de leur imprudence, les Vicomtins regrettèrent le temps où ils cultivaient le tabac, ne donnaient que le quart des impôts royaux et construisaient avec l'argent ainsi épargné de si belles demeures. Malgré les cinquante ans passés et la prospérité du siècle des Lumières, les cahiers de doléances de 1789 se firent l'écho de cette nostalgie.



1- La semaine folle.

Ainsi désigne-t-on les jours passés en mai 1650 au château de Turenne par les nombreux et souvent très nobles frondeurs qui s'opposent à Mazarin. Celui-ci, poursuivant l'œuvre de Richelieu, lutte, en accord avec la reine Anne d'Autriche, contre les « Grands » du royaume. Sur son ordre, Condé, son frère Conti et son beau-frère le duc de Longueville, ont été emprisonnés au château de Vincennes. Ripostant à cet acte « sacrilège », les adversaires de Mazarin organisent une expédition vers Bordeaux afin de gagner à leur cause le parlement de la ville. L'épouse de Condé* est à la tête des révoltés que protège une armée de 2000 hommes. Ardent frondeur lui aussi, le duc de Bouillon, Frédéric-Maurice, accueillera en sa citadelle de Turenne le gotha de la noblesse française qui sera superbement traité par le maître des lieux. Pendant une semaine donc, en attendant que diverses mesures soient prises pour assurer une marche sans heurts vers Bordeaux, règnera une extraordinaire ambiance de fête, de faste, d'intrigues politiques et amoureuses. C'est ainsi que Turenne connaîtra les heures les plus éblouissantes de son histoire.

* Claire Clémence de Maillé (25 février 1628 - 16 avril 1694), duchesse de Fronsac et de Caumont, marquise de Brézé et de Graille, comtesse de Beaufort-en-Vallée et baronne de Trèves, princesse de Condé, fille de Urbain de Maillé, marquis de Brézé et de la soeur cadette du cardinal de Richelieu, épouse du Grand Condé, premier Prince du sang.



Le Prince de Condé ne lui a jamais pardonné sa petite extraction (toute relative) et a toujours considéré son mariage comme dérogeant.

L'histoire de sa vie est magnifiquement relatée dans un roman historique de Jean-Christian Petitfils, édité sous le titre « *La transparence de l'aube, Mémoires de Claire Clémence princesse de Condé.* » éditions Perrin © 2007, www.editions-perrin.fr, qu'on ne saurait trop recommander de lire.

2 - Le maréchal de Turenne (1611-1675)



Portrait de Turenne, maréchal de France.
Pastel attribué à Robert Nanteuil (Musée historique de Strasbourg).

Henri de La Tour d'Auvergne, deuxième fils d'Henri 1^{er} et d'Élisabeth de Nassau, né à Sedan, porte le nom de vicomte de Turenne, titre purement honorifique, car la vicomté était à son aîné, Frédéric-Maurice.

Mais il est bien plus célèbre comme maréchal de France et, sans doute, comme le plus grand homme de guerre français avant Napoléon.

Soldat à 14 ans dans l'armée de ses oncles de Nassau aux Pays-Bas, il y apprend la stratégie et la science des sièges.

Colonel à 19 ans au service de la France, il se bat en Lorraine, puis en Italie et devient lieutenant général à 31 ans et maréchal à 32 ans.

Avec Condé, il participe (1643-1647) aux derniers combats de la guerre de Trente Ans qui se terminera par le traité de Westphalie.

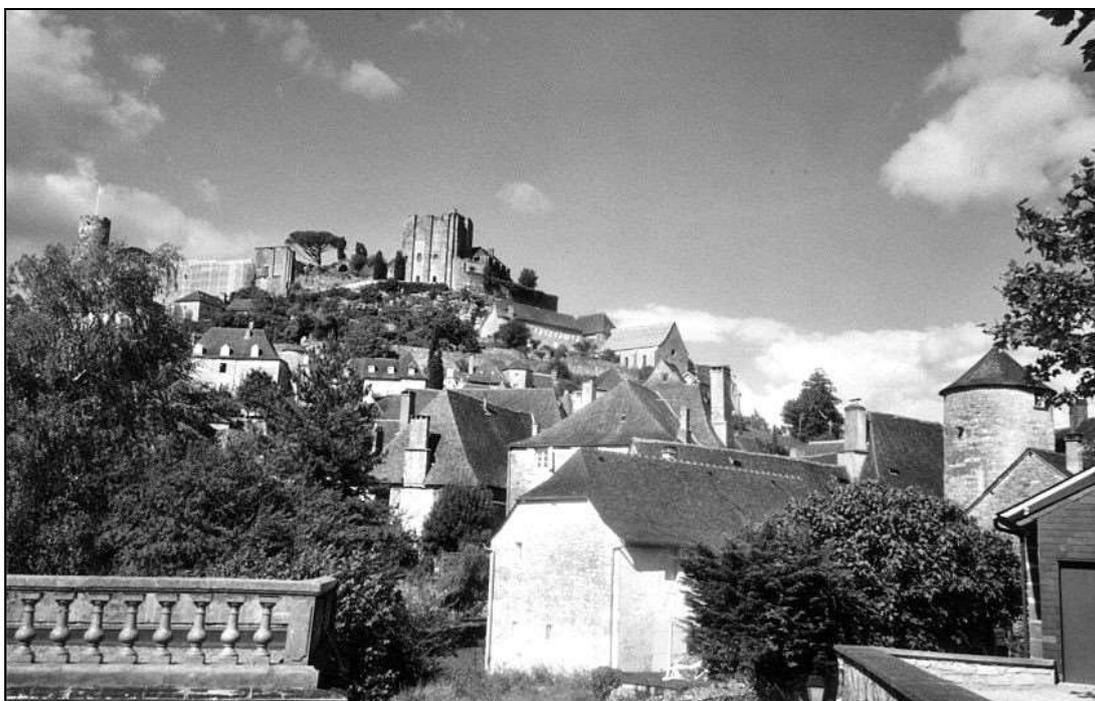
Pendant la Fronde, Turenne hésite. La fidélité à son clan familial le pousse dans le camp des Princes, puis il change d'avis et se rallie à la Reine et à Mazarin pour lutter contre Condé et contre les Espagnols.

En 1660, il est maréchal général des camps et armées et le seul protestant de haut rang dans l'armée. Il a toute la confiance du jeune Louis XIV. En 1653, son mariage tardif avec Charlotte de Caumont, protestante elle aussi, ne lui donnera pas d'enfants. Après la mort de sa femme, lorsque la Contre-Réforme triomphe, Turenne abjure le calvinisme en 1668.

Ce maréchal de 57 ans est à l'apogée de sa gloire. Plus stratège que tacticien, il mène les campagnes victorieuses du début du règne de Louis XIV.

Durant la guerre de Dévolution (1667-1668), il est en Picardie et en Flandre et apprend la guerre au jeune roi. Puis c'est la guerre de Hollande (1672-1675). Parti de Charleroi avec 80 000 hommes, il envahit les Pays-Bas, et tente d'enrayer l'avance des princes allemands venus au secours des Hollandais. N'hésitant pas à ravager le Palatinat, il ne peut cependant empêcher l'invasion de l'Alsace. C'est alors qu'après s'être replié derrière les Vosges, il attaque en plein hiver ses ennemis et les bat à Mulhouse et Turckheim. Il était en train de remporter une nouvelle victoire à Sasbach (27 juillet 1675) lorsqu'il est tué d'un boulet de canon. Foudroyé en pleine gloire, Henri de La Tour, vicomte de Turenne, ne connaîtra pas les heures malheureuses de la fin du siècle, avec leur cortège de défaites.

Bien qu'il n'y ait fait que de courtes apparitions, la vicomté et le bourg de Turenne vont désormais évoquer l'illustre maréchal, et la forteresse, par son austérité et sa rigueur, être comme le symbole de pierre de ce personnage, stoïque dans les revers et réservé dans les victoires.



La forteresse de Turenne

LA SUCCESSION VICOMTALE

LES COMBORN TURENNE - de l'an Mil à 1312

| | | | |
|--------------|---|--|----------------------------|
| ? | v. 992 | ARCHAMBAUD I ^{er} "Jambe pourrie", vicomte de COMBORN, ép. Sulpicic de Turenne | |
| ? | v. 1030 | EBLES "Le vieux", vicomte de Comborn, ép. Béatrice de Normandie Pétronille | |
| 1030-1074 | Archambaud II, † 1060 | GUILLAUME, vicomte de Turenne, ép. ? | |
| | | Les Comborn | Les vicomtes de Turenne |
| 1074-1091 | BOSON I ^{er} , ép. Gerberge de Terrasson | | † 1091-1092 à Jérusalem |
| 1092-1122 | RAYMOND I ^{er} , ép. Mathilde du Perche | | † 1122 |
| 1122-1143 | BOSON II, ép. Eustorgie d'Anduze | | † 1143 |
| 1143-1191 | RAYMOND II, ép. Hélie de Castelnau | | † 1191 à St-Jean-d'Acre |
| 1191-1214 | BOSON III, ép. Dauphine de Clermont, † ? | RAYMOND III, ép. Hélie de Séverac † v. 1214 | |
| | filles exclues | | |
| v. 1214-1247 | RAYMOND IV, † 1243 ép. Hélie d'Auvergne. | RAYMOND V de Servières, ép. Allemande de Malemort | † 1245 |
| | Hélie x Hélie Ruel de Bergerac | | |
| 1246-1285 | RAYMOND VI, ép. Agathe de Pons. Laure de Chabonais | | † 1285 |
| 1285-1304 | RAYMOND VII, ép. Lélice de Pérusse. Jeanne d'Eu | | † 1304 |
| 1304-1312 | MARGUERITE, ép. Bernard VIII, comte de Comminges | | † 1312 |

Les COMMINGES - de 1304-1350

| | | |
|-----------|--|--|
| 1304-1336 | BERNARD VIII de Comminges, ép. Marguerite de Turenne Mathe de l'Isle-Jourdain | † 1336 |
| 1336-1350 | JEAN † 1339 | CÉCILE, vicomtesse - 1339/1350 vend la vicomté à son beau-frère Guillaume Roger en 1350 |
| | | Aléonor, ép. GUILLAUME ROGER |

Les ROGER DE BEAUFORT - de 1350 à 1444

| | | |
|-----------|---|--|
| 1350-1395 | GUILLAUME, vicomte, ép. Aléonor de Comminges | Nicolas |
| 1375-1413 | RAYMOND VIII, ép. Marie de Boulogne | ALÉNOR 1 AMANIEU, vicomte † 1420 |
| 1413-1420 | ANTOINETTE, † 1416, ép. Jean le Méindre dit Boscaut. | vicomtesse 1416-1420 2 PIERRE, vicomte qui suit. |
| 1420-1444 | PIERRE de Beaufort, ép. Blanche de Gîmel | † 1444 |
| | ANNE vicomtesse | |
| | DES ROGER DE BEAUFORT aux La TOUR D'OLIERGUES Anne de Beaufort, ép. AGNE de La TOUR d'OLIERGUES. | † 1444 |

Les La TOUR - de 1444 à 1738

| | | |
|-----------|--|--|
| 1444-1489 | AGNE de La TOUR, ép. Anne de Beaufort | † 1489 |
| 1492-1527 | FRANÇOIS I † 1492 | ANTOINE "le vieil", ép. Antoinette de Pons FRANÇOIS II, ép. Catherine d'Amboise Anne de Boulogne |
| 1527-1532 | FRANÇOIS II, ép. Catherine d'Amboise Anne de Boulogne | † 1532 |
| 1552-1557 | FRANÇOIS III, ép. Léonor de Montmorency | † 1557 |
| 1557-1623 | HENRI, vicomte de Turenne, ép. Charlotte de La Marck duc de Bouillon Elisabeth de Nassau | † 1623 |
| 1623-1652 | FREDÉRIC MAURICE, duc de Bouillon, ép. Eléonor de Bergh | † 1652 |
| | | Henri Maréchal de France |
| 1652-1721 | GOJEFFROY MAURICE, ép. Marie Anne Mancini | † 1721 |
| 1721-1730 | EMMANUEL THÉODOSE, ép. Victoire Armande de la Trémouille | † 1730 |
| 1730-1738 | CHARLES GODEFROY, ép. Marie Clémentine Sobieski vend la vicomté au Roi en 1738. | † 1771 |

Complément sur la Fronde.

Richelieu, après Henri IV et Sully, mit, le plus qu'il put (voir Saint-Marc d'Alfred de Vigny), en place la Royauté Absolue de Louis XIII en luttant de manière acharnée contre 'les Grands' du royaume. A sa mort en 1643, Mazarin et la Régente Anne d'Autriche poursuivirent cette politique.

Le 19 mai 1643, Louis II de Condé, duc d'Enghien, remporte la victoire célèbre de Rocroi contre les Espagnols. (les Condé vivent au château de Chantilly).



En Août 1645, le duc d'Enghien et Turenne remportent la victoire de Nordlingen. Il vont de victoires en victoires, mais insuffisantes pour imposer une paix avec l'Espagne. La guerre coûte cher et Mazarin se voit obligé de tenir un lit de justice pour obtenir des subsides. Puis dans cette course à l'argent intervient l'incident de « la Paulette » somme d'argent qu'un magistrat peut payer au roi pour transmettre sa charge à son fils.

26 août 1648, le conseiller du Parlement de Paris Antoine Broussel est arrêté. C'est l'émeute dans Paris due à la popularité du Conseiller. C'est la Fronde parisienne.

Le 24 octobre 1648 les traités de Westphalie mettent fin à la guerre de Trente Ans.

La Régente après avoir cédé au Parlement est décidée à se venger en rentrant à Paris. Mais une autre révolte bien plus importante débute : le prince de Conti (frère de Condé), la duchesse de Longueville, leur sœur, Mademoiselle, fille de Gaston d'Orléans, l'évêque Paul de Gondi, Bouillon (vicomte de Turenne) , La Rochefoucauld et d'autres débute la seconde Fronde, la Fronde des Princes.

5 janvier 1649, jour du tirage des rois, Paris se révolte, la cour fuit à Saint-Germain, Conti reste à Paris et ne calme pas le jeu. Condé est chargé de reprendre la capitale.

Les princes révoltés sont dans Paris, Conti, la duchesse de Longueville, le duc de Bouillon, Turenne (pour les beaux yeux de Mme de Longueville) cherchent du soutien en Allemagne.

Le Parlement ne les suit pas. Le président Molé demande l'ouverture de négociations qui aboutiront lorsque Condé prête à la Régente 800 000 livres pour acheter les troupes de Turenne, ce qui met fin à la révolte.

Par cette victoire, Condé se sent maître du royaume, il humilie Mazarin, charge le marquis de Jarzé de séduire la reine pour mieux la contrôler... le 18 janvier 1650, Mazarin fait arrêter Condé Conti et Longueville (l'homme) et les enferme à Vincennes.

Dès lors intervient l'action de Claire Clémence, princesse de Condé, qui prend la tête de la révolte pour délivrer les princes. Elle est soutenue (mollement) par la mère de Condé, suivie par Mme de Longueville (sœur de Condé et Conti, épouse de Longueville), Bouillon (frère aîné de Turenne, vicomte de Turenne), La Rochefoucauld. Tout un périple passant en particulier par Choisy aux Loges de M. de Montespan père, Sully, Montrond. Là, Bouillon et La Rochefoucauld vinrent au devant de la princesse et la conduisirent avec une troupe dans la vicomté à Turenne pour la 'semaine folle' ... « Pompadour pompe, Ventadour vente, Turenne règne »... avec plus de 2000 hommes de troupe. En Périgord, la princesse comptait sur le maréchal de La Force et 6000 hommes supplémentaires. A Blaye, M. de Saint-Simon, un peu tiède était du complot. La troupe arrêtée par le duc d'Épernon parvint malgré tout à Bordeaux en passant près de Périgueux et à Coutras. La princesse de Condé arrivera à enflammer les Bordelais très mécontents de l'administration du duc d'Épernon. Cela sera sans lendemain, devant la forte armée royale les Bordelais préoccupés des vendanges capitulent, les Espagnols font demi-tour et Turenne et ses alliés allemands sont battus à Rethel. La Fronde des Princes est provisoirement matée.

Mazarin commet la faute de ne pas tenir la promesse du chapeau cardinalice à Gondi. Celui-ci se tourne vers Monsieur. Gaston d'Orléans prend la tête d'une seconde Fronde des Princes. Paris se soulève à nouveau, Mazarin se sauve mais Anne d'Autriche et Louis XIV sont prisonniers.

Les princes avaient été transférés au Havre, Mazarin y court pour les délivrer en espérant se les rallier.

L'habileté de Mazarin et d'Anne d'Autriche, le manque de goût de Condé pour la politique fera que celui-ci se trouvera vite isolé.

Condé se retire dans son gouvernement de Guyenne mais est repoussé par l'armée royale derrière la Charente, puis derrière la Dordogne. Condé fait appel aux Espagnols et aux Anglais.

Début mars 1652, Turenne abandonne le camp des frondeurs et se rallie au roi. Il poursuit Condé à travers la France et vers Paris. Condé part avec les Espagnols vers le Nord.

Le roi reprend Bordeaux, ce qui marque la fin de la Fronde (3 août 1653). Condé est condamné à mort et perd la qualité de Prince du sang. Il s'empare de Rocroi à nouveau, mais cette fois il est du côté espagnol. Il est lâché de tous : Mazarin marie l'une de ses nièces au prince de Conti, le propre frère du grand Condé.

La guerre contre l'Espagne dans le Nord de la France s'éternise : une victoire espagnole de Condé est effacée par une victoire de Turenne qui apprend au roi les règles de la guerre. La lutte s'éternise.

Le traité des Pyrénées est signé le 5 novembre 1659 entre la France et l'Espagne.

Le 27 janvier 1660, Condé vient trouver Louis XIV à Aix. Il est bien reçu en paroles mais comprend qu'il n'est pas pardonné. Il se retire dans son château de Chantilly.

Le 9 mars 1661 Mazarin meurt.

FG

A propos de Turenne.

Ces documents nous sont fournis par Henri Malga avec le commentaire suivant :

« *Voici quelques pages de l'historique que j'ai rédigé pour mon dernier régiment le 1^{er} de Cuirassiers en 1973.*

Régiment allemand passé au service de la France en 1635, il devint la propriété du vicomte de Turenne le 3 juin 1651, sous le nom de 'Turenne Cavalerie'.

En 1657, Turenne se convertit au catholicisme et fut déclaré 'Colonel-général de la Cavalerie'.

Ce nom fut attribué au Régiment qui ne devint 1^{er} de Cuirassiers qu'en 1803. (illustrations 3 et 4) »

Paroles Historiques :

1667 : « Tu trembles, carcasse, mais tu tremblerais bien davantage si tu savais où je vais te mener. »

1673 : « J'ai un avis à vous donner : toutes les fois que vous voudrez parler : taisez-vous. »

décembre 1674 : « Il ne faut pas qu'il y ait un homme de guerre au repos en France, tant qu'il y aura un Allemand en-deçà du Rhin en Alsace. »

(1675 : gain de l'Alsace à la France.)

Sedan 1611, l'enfance. (illustration 1)

Celui dont Napoléon disait qu'il fut « le plus grand des généraux qui m'ont précédé et peut-être qui me suivront » est né à Sedan, au vieux château, le 11 septembre 1611.

Il était le second fils de Henri de La Tour et d'Élisabeth de Nassau, sa seconde femme, à laquelle il doit sa formation morale.

Il fut élevé à Sedan jusqu'à l'âge de 14 ans, et un bas-relief du sculpteur Deloye y rappelle un des épisodes les plus romanesques de sa jeunesse.

Il était lourd et physiquement faible, autant que lent à apprendre et ces déficiences irritaient son père.

Un jour, celui-ci le rabroua plus durement que de coutume : « Il est dommage que vous ne soyez pas né catholique, on aurait fait de vous un beau moine. »

Le jeune Turenne, profondément blessé, se retira, et pendant toute la soirée, nul ne peut savoir ce qu'il est devenu, jusqu'à ce que chacun s'étant armé de lanternes et fouillant tous les coins du vaste château, on le découvre au bout d'un bastion, enveloppé d'un manteau de soldat, couché sur un affût de canon, et dormant profondément.

Il avait prouvé qu'il était capable de s'aguerrir.

Il fut formé ensuite en Hollande, à l'école de ses oncles Nassau, les fils de Guillaume le Taciturne, du reste ralliés à la France.

Turckheim 1674, la maturité.

En automne 1674, Turenne, lentement et seul mûrit son grand plan. Ce plan, considéré comme son chef-d'œuvre, ne fut pas conçu d'un seul coup : il était du reste, dans la ligne de ses manœuvres précédentes, reposant sur un vaste mouvement de rocade et l'apparition en un point inattendu.

« Génie essentiellement pratique », écrira le général Weygand « il bâtissait ses plans sur des calculs précis de distances et de temps, sur la connaissance de l'ennemi et les propriétés du terrain. »

Turenne se trouvait à l'Ouest de Saverne, décidé à attaquer en hiver, contre les règles, les cantonnements ennemis au Nord de Colmar.

Les alliés occupaient une position sur Logelbach entre Colmar et Turckheim. Au cours de son habituelle reconnaissance personnelle, Turenne se rendit compte que Turckheim, jugé inaccessible, n'était pas occupé. Il choisit ce village comme point d'effort.

Tandis que deux colonnes piquaient droit vers Logelbach, une troisième, se glissant par un vallon, surgissait inopinément devant Turckheim et s'en emparait : fixation frontale, manœuvre d'aile, débordement. La poursuite suivit.

Dix jours plus tard, il n'y avait plus un Allemand à l'Ouest du Rhin.

Le 27 juillet 1675, toutes les dispositions du combat avaient été prises, lorsque Turenne avec ses officiers et quelques soldats de l'avant-garde gravit un mamelon qui forme cap entre les deux ruisseaux d'Achern et de Salzbach.

Le maréchal s'arrêta un moment pour contempler une vue admirable : à ses pieds, le petit clocher de Salzbach perdu dans les vergers, au loin la chaîne des Vosges, et dans la plaine la flèche rouge de Strasbourg sortant de la verdure des bois.

Hamilton mit fin à cette rêverie : « Monsieur, on tire sur vous. » « Allons nous-en, répond le maréchal, je ne veux pas être tué aujourd'hui. » Et il recula pour se garer des balles et des boulets, et aussi pour chercher un peu d'ombre. Midi était passé, et le soleil était brûlant. Un gros arbre donna l'abri de ses branches. Turenne s'amusa à y faire grimper un soldat placé en vigie.

Survint Saint-Hilaire, lieutenant de l'Artillerie. « Vous plairait-il, Monseigneur, de venir voir l'emplacement où je vais mettre en batterie, mes pièces me suivent. »

Et Turenne rebroussa chemin.

A ce moment l'Artillerie impériale envoyait une volée. Le bras déjà étendu de Saint-Hilaire fut emporté. Turenne, frappé en plein corps, roula dans les jambes de son cheval, ouvrit deux fois la bouche et les yeux fort grands, et demeura tranquille pour jamais. (illustration 2)

Le corps fut déposé d'abord au pied de l'arbre qui venait d'abriter le héros vivant, puis porté à la chapelle Saint-Nicolas. Un service funèbre eut lieu le 12 août. Tous les officiers avaient des écharpes de crêpe, tous les tambours en étaient couverts. Ceux-ci ne frappaient qu'un coup, les piques traînantes et les mousquets renversés.

En apprenant sa mort, Montecucculi, son adversaire s'écria : « Je regrette un homme qui faisait honneur à la nature humaine. »



1- Maison natale de Turenne à Sedan.



2- Mort de Turenne (27 juillet 1675).



3 - 1^{er} Régiment de Cuirassiers aux F.F.A. novembre 1971



4 - Monument érigé sur la place d'armes du 1^{er} Régiment de Cuirassiers.

VENTADOUR – RUINES DE –

Ventadour - vente.

Sur un promontoire dominant les gorges de la Luzège, les ruines imposantes du château de Ventadour se dressent dans un site grandiose. (7 km à l'Est d'Eylchan)

Un peu d'histoire.

La forteresse de Ventadour.

Par sa situation et sa formidable défense, Ventadour semblait imprenable. Il le fut par trahison et, 13 années durant, le château resta aux mains des Anglais pendant la guerre de Cent Ans.

A la Renaissance, fin XVI^e siècle, les vicomtes abandonnèrent la forteresse, trop austère, pour s'installer à Ussel dans un élégant Hôtel (privé).

Parlant avec orgueil de son château-fort, le duc de Ventadour disait à Louis XIV : « *Toute la paille du royaume ne suffirait pas à combler les fossés de Ventadour.* »

Bernard de Ventadour.

Cette forteresse, l'une des plus importantes du Limousin, est animée par un véritable foyer littéraire au 12^e siècle, car ses vicomtes sont poètes de père en fils.

C'est dans cette ambiance très raffinée que naît Bernard, fils d'un domestique du château. Très jeune Bernard révèle l'amour courtois, lequel apparaît en Périgord et Agenais au 12^e siècle. Cette forme poétique s'étend très vite au Limousin et au Quercy.

Les troubadours étaient des inventeurs de cette poésie lyrique originale agrémentée d'airs musicaux (trobar signifie : trouver). Parmi les plus célèbres citons aussi : Arnaud Daniel, Aimeric de Sarlat, Arnault de Mareuil, Bertrand de Born...

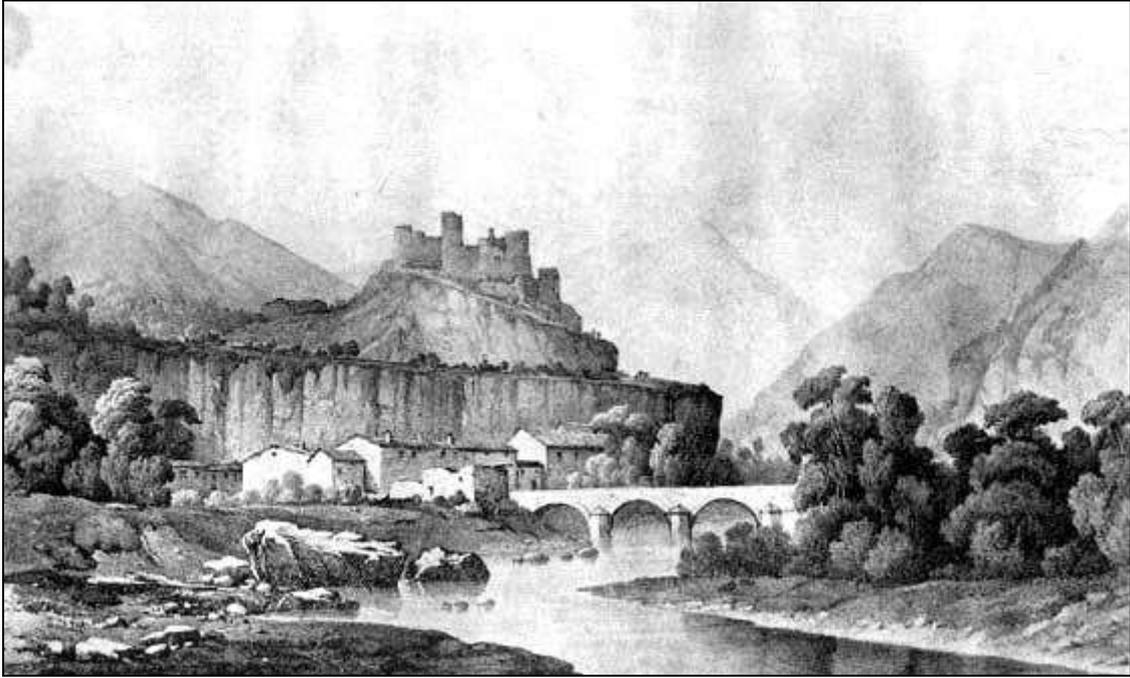
Fin 12^e siècle, une autre époque apparaît avec les guerres et les croisades, qui transformeront cette fin de siècle en des temps plus agités dans les pays lointains.

Revenons à Bernard de Ventadour et à son amour courtois orienté vers la comtesse, laquelle se prête au jeu en écoutant avec ferveur les vers brûlants du jeune troubadour au physique avantageux, au chant et vers de qualité, car il possède talent et instruction... Réaction du vicomte qui éloigne le poète et garde plus sévèrement sa dame.

Changement de cour, Bernard est accueilli par la duchesse de Normandie. Jeune et de grand mérite, elle aussi écoute les vers passionnés du poète. C'est elle qui part, appelée au trône d'Angleterre.

Notre troubadour triste et dolant va à la cour du comte de Toulouse pour oublier sa peine, en vain. De douleur il se retire dans une abbaye, principe très répandu à l'époque par les grands de ce monde ou célébrités tel Bertrand de Born retiré en l'abbaye cistercienne de Dalon.





Les ruines de Ventadour.

LA GUYENNE :

LE TREMPLIN POLITIQUE ET RELIGIEUX D'HENRI III DE NAVARRE, LE FUTUR HENRI IV.



Henri III confirme Henri de Navarre comme son successeur.

Conférence d'Anne-Marie Cocula
donnée à la Maison d'Aquitaine à Paris
le 11 mai 2010
relatée par notre collègue
Marie Pauthier.

Madame Cocula est Vice-présidente du Conseil Régional d'Aquitaine, professeur émérite et ancienne Présidente de l'Université Bordeaux III

La Guyenne correspond alors, à peu près, à l'étendue actuelle de l'Aquitaine (appellation ultérieure forgée sur la latin) plus la partie charentaise et La Rochelle.

Malgré une vie très exposée, la vie d'Henri III de Navarre puis d'Henri IV de France continue à présenter des zones d'ombre.

Deux moments seront évoqués :

- l'ancrage d'Henri III de Navarre en Guyenne ;

- la période comprise entre 1576 et 1588 où il revient en Guyenne, soit une chronologie compliquée durant laquelle les guerres de religion deviennent des guerres de succession.

Devenu roi de France en 1589, Henri III de Navarre, désormais Henri IV roi de France et de Navarre, ne reviendra jamais en Guyenne.

L' ancrage d'Henri de Navarre en Guyenne.

C'est un prince de sang de la maison d'Albret qui plonge ses origines dans l'époque médiévale. Cette maison est devenue puissante grâce à de riches mariages, au choix du roi de France et à l'abandon des Anglais à la fin de la guerre de Cent Ans.

La maison d'Albret a oscillé entre deux États souverains de France et d'Espagne, mais elle perd des territoires étendus lorsque Ferdinand d'Aragon occupe Pampelune et la Haute-Navarre en 1512.

François 1^{er}, conscient de ce risque, marie Marguerite d'Angoulême, sa sœur, veuve de Charles d'Alençon, à Henri d'Albret, roi de Navarre. Elle apporte son prestige et sa culture à la cour de Nérac. En 1548, Jeanne d'Albret, leur fille, épouse Antoine de Bourbon. Avant la mort de celui-ci en 1562, elle se convertit au calvinisme à Noël 1560. Elle confisque les biens d'Église en Béarn mais elle ne le peut en Navarre à cause de la résistance catholique.

Après la mort d'Henri II en 1559, Catherine de Médicis essaie d'attirer Henri III (né en 1553), le troisième fils de Jeanne d'Albret et d'Antoine de Bourbon, leur héritier après la mort de ses deux frères aînés.

Contrairement à la légende (créée au XIX^e siècle) de l'éducation rustique, du « baptême » au vin et à l'ail... Henri de Navarre a reçu une éducation princière dans un milieu lettré, même s'il a aussi fréquenté les enfants des petits nobles locaux proches du monde paysan.

En 1565, Jeanne d'Albret est loin de Bayonne lorsque Catherine de Médicis y voit sa fille Élisabeth mariée au roi d'Espagne Philippe II. Y a-t-il eu à ce moment préparation du complot et du massacre de la Saint Barthélemy ? Rien ne le prouve même si les protestants le croient.

En 1565, à Nérac, Henri de Navarre reçoit Catherine de Médicis et Charles IX lors de leur grand tour de France de 28 mois. Il est, peut-être déjà, destiné à épouser Marguerite de Valois. Pendant ce voyage, Charles IX, Henri de Guise et Henri de Navarre, qui sont sensiblement du

même âge, sont concurrents dans de nombreux jeux ; mais ce sont toujours Charles IX ou son frère, le duc d'Anjou qui gagnent...

En 1570, lors de la paix de religion (Traité de Saint-Germain), le mariage d'Henri de Navarre et de Valois est décidé. Mais il est, alors, difficile d'imaginer qu'Henri de Navarre puisse être l'héritier du trône de France car Charles IX ne meurt qu'en 1574 et qu'il lui reste deux frères : Anjou et Alençon.

En 1570, le parti protestant se voit reconnaître quatre places de sûreté : Cognac, la Rochelle, Montauban, La Charité-sur-Loire. L'antagonisme entre Bordeaux et La Rochelle qui vient de vivre une révolution municipale favorable aux protestants zélés, date de cette période.

En août 1572, Henri de Navarre épouse, à Paris, Marguerite de Valois. Il est épargné par le massacre de la Saint Barthélemy (24 août 1572) car, comme son cousin Condé, il est de sang royal ; mais ils restent prisonniers au Louvre pendant quatre ans. Henri est devenu roi de Navarre car sa mère est morte en juin 1572. Mais se pose la question de son statut car, de plus, la clientèle des Albret n'existe plus.

A la mort de Charles IX, en 1574, son frère, roi de Pologne, revient dans son royaume et s'attarde en Italie. La cour de France est obligée d'aller chercher à Lyon le nouveau roi de France, Henri III.

Henri III a une politique différente vis-à-vis des protestants, les « politiques » ou « catholiques associés » veulent un accord. C'est la chance d'Henri de Navarre. Après la paix de Monsieur en 1576 (Édit de Beaulieu), il devient gouverneur de Guyenne.

La période 1576-1588.

A Niort, sous l'influence de Catherine de Bourbon, sa sœur, il s'est reconverti au protestantisme.

En tant que gouverneur de Guyenne, son impératif est de se faire accepter des protestants, ce qui n'est pas trop difficile, et des catholiques. Pour cela, aidé par Duplessis-Mornay, il s'entoure de personnes des deux confessions. Il préside avec Condé aux assemblées de leurs coreligionnaires. Cependant certaines villes lui sont hostiles comme Bordeaux où il ne pourra jamais entrer, c'est-à-dire, être reçu par les jurats et le parlement.

En 1577, Montaigne est nommé gentilhomme de la chambre du roi de Navarre, alors qu'il est déjà gentilhomme de la chambre du roi de France... Il essaiera d'être un médiateur entre les deux rois, sans cesser d'être fidèle à Henri III.

Il est possible que le dessein d'Henri de Navarre ait été de construire les Provinces-unies du Midi ? En attendant, il doit faire son apprentissage diplomatique, militaire et politique.

L' apprentissage diplomatique.

Il se révèle dans la négociation des paix de religion. En 1577 est signée la paix de Bergerac. Il est gouverneur du roi, protecteur des protestants et doit composer avec Louis de Monpensier, son oncle, représentant du souverain. Cette paix est mal appliquée. Catherine de Médicis et Marguerite de Valois se déplacent et sont reçues à La Réole en 1578, lieu de retrouvailles avec Henri de Navarre.

En 1579 est signé, en Guyenne, le traité de Nérac puis en 1580 le paix du Fleix. Dans tous ces traités, Henri de Navarre négocie avec le roi de France dont il est le gouverneur ! Selon les

rapports de force, les différents traités accordent des avantages à l'un ou l'autre camp, ce qui entraîne de nouvelles hostilités ; mais ces traités successifs serviront de fondement à l'Edit de Nantes.

L'apprentissage militaire.

Il se fait sur le terrain avec l'aide de l'artillerie, mais Navarre pratique surtout une guerre de guérilla car les protestants ont des forces insuffisantes. Cependant Henri de Navarre se révèle un grand capitaine à la bataille de Coutras le 20 octobre 1587. C'est l'époque où il arbore son fameux panache blanc.

Navarre pratique la prise de villes par surprise ou par trahison à chaque fois qu'il se sent menacé... Il s'éclipse d'un bal pour prendre Fleurance (1578).

Dès cette période, il devient la cible de tous ses adversaires.

L'apprentissage politique.

Philippe Duplessis-Mornay, son mentor, lui propose un guide de conduite, un règlement de vie. Il doit se conformer à la religion, se modeler comme un prince et dépasser le cadre confessionnel pour rassembler autour de lui.

En 1580, Henri de Navarre exige qu'on renvoie Armand de Biron, lieutenant général de Guyenne et qu'on nomme quelqu'un avec qui il peut s'entendre. C'est le maréchal de Matignon, fidèle d'Henri III, qui est chargé de la remplacer.

En 1581, Montaigne devient maire de Bordeaux grâce à la connivence des deux princes, il exerce son deuxième mandat en 1583-85, en pleine tourmente.

En 1584, Henri III et la reine Louise de Lorraine n'ayant pas d'enfants et lorsque meurt le duc d'Anjou, Navarre devient l'héritier au trône de France. Le roi lui envoie le duc d'Épernon chargé de le reconverter au catholicisme. Mais Navarre refuse par conviction et tactique.

Cette même année, les catholiques ultras se mobilisent pour former la Ligue parisienne et nobiliaire, dirigée contre Navarre. Ils envisagent comme successeur du roi, le frère cadet de son père, le cardinal de Bourbon. Henri III tente de prendre la tête de la Sainte Ligue dominée par les Guise et financée par l'Espagne.

En 1585-86 s'organise la chasse au « Béarnais », il est excommunié, déclaré hérétique, relaps, déchu de ses droits. On dit que ses cheveux et sa barbe auraient blanchi en une seule nuit.

Mais grâce à sa parfaite connaissance de la Guyenne, il échappe à ses poursuivants à plusieurs reprises. Il fait étape au château de Montaigne avec sa troupe. Il rencontre Catherine de Médicis, sa belle-mère, au château de Saint-Brice (1586), refuse d'abjurer.

En 1587, c'est la bataille de Coutras. Navarre s'y révèle un grand capitaine, avec des soldats aguerris, il bat l'armée royale. Il écrit à Henri III : « *Mon frère, mon cousin, je suis innocent de tout le sang versé...* »

Il est à La Rochelle en 1588, au moment où Paris, tenu par les Ligueurs, se couvre de barricades. Après la mort d'Henri de Guise, il se réconcilie avec Henri III.

Avant de mourir assassiné par Jacques Clément, Henri III confirme Henri de Navarre comme son successeur. C'est, dans l'urgence, une forme de monarchie « contractuelle » qui se met en place. La noblesse qui a servi Henri III va servir Navarre... qui devient Henri IV, roi de France et de Navarre.

Il laisse en Guyenne ceux dont il est sûr et n'y reviendra plus. Pourquoi ?
Madame Cocula a fait cette passionnante conférence avec vivacité, énergie, humour et sympathie pour ce roi qu'elle connaît si bien.

Marie Pauthier, juillet 2010.



Coutras : Henri IV fait grâce aux prisonniers catholiques.

LE CAMP AMÉRICAIN DE LA FORÊT DE LA BRACONNE : « BRACONNE ORDNANCE DEPOT » 1951-1967



Conférence donnée au GRHIN
le 2 septembre 2010
par le colonel Jean Delahaye

NDLR : travail extrait du Bulletin et Mémoires de la Société Archéologique et Historique de la Charente 4^e trimestre 2007-2008, 163^e et 164^e années, p. 161 et suivantes ; avec l'aimable autorisation de l'auteur.

La genèse : le concept de « Ligne de communication ».

Au début des années cinquante, quelques années après la fin de la seconde guerre mondiale, l'Europe divisée était l'otage de la « guerre froide » qui sévissait entre les deux blocs, soviétique et occidental. Le danger du déclenchement d'une nouvelle guerre mondiale entre les alliés d'hier n'avait jamais paru aussi sérieux. Le blocus de Berlin, organisé de juin 1948 à mai 1949 par l'URSS, venait juste d'être levé. Pour assurer leur sécurité face à la menace soviétique, les alliés occidentaux avaient élaboré, sous l'impulsion et la direction américaines, un système de défense collectif, le traité de l'Atlantique Nord, auquel la France avait adhéré en avril 1949. En 1950, la guerre de Corée faisait craindre un embrasement généralisé, tandis que la France était empêtrée dans la guerre d'Indochine. Les États-Unis, qui soutenaient par ailleurs le projet de réarmement de l'Allemagne, prévoyaient de renforcer leurs forces en Europe où ils envisageaient sérieusement de devoir se déployer de nouveau sur une grande échelle.

Un projet de création d'une ligne de communication (LOC) permanente et structurée à travers la France pour assurer, à partir des ports de l'Atlantique, le ravitaillement et le maintien en condition des divisions stationnées dans les zones d'occupation américaines en Allemagne et en Autriche et de celles qui viendraient les renforcer en cas de conflit, avait vu le jour en 1945¹. Des négociations entre gouvernements avaient été menées, non sans rencontrer quelques difficultés, car sur certaines questions engageant la souveraineté nationale française (statut des personnels, contrôle des activités américaines, procédure de financement des dépenses, propriété des installations, ...) les points de vue étaient divergents et parfois difficilement conciliables. Néanmoins les discussions avaient abouti à un premier accord signé en février 1948, puis un second en novembre 1950. Ces accords permettaient l'installation d'unités de l'armée de l'air américaines sur des bases aériennes françaises et prévoyaient aussi la création de cette ligne de communication. L'objectif était de pouvoir, à partir des ports de La Pallice et Bordeaux, assurer le soutien logistique d'une force de 300 000 hommes pendant trente jours. Le journal « La Charente libre » rendait compte dans son édition du 8 novembre 1950 de la signature du second de ces accords. Celui-ci prévoyait la création d'un organisme qui devait servir d'intermédiaire entre les deux gouvernements pour la fourniture des biens et services demandés par les Américains, la MCLAAA (Mission Centrale de Liaison pour l'Assistance Aux troupes Alliées)². Dans chacune des bases concédées à l'armée américaine devait se trouver un officier de liaison français.

Le concept de la ligne de communication impliquait l'implantation le long de celle-ci de dépôts d'infrastructure pour entreposer les matériels et les approvisionnements en provenance des États-Unis. C'est ainsi que le camp américain de La Braconne, le « Braconne ordnance depot », vit le jour en 1951.

1 - En réalité, ce concept n'était pas nouveau puisqu'il avait déjà été mis en application en 1917 pour l'approvisionnement des troupes américaines à partir des États-Unis.

2 - Les bases américaines en France, par Olivier Pottier.

Les débuts

Le tout début de l'implantation de l'armée américaine dans la forêt de la Braconne date du mois de septembre 1951. Elle s'est faite au début très discrètement, sans que la presse locale (la Charente libre) n'en parle. Il ne faut pas oublier en effet que le parti communiste, alors très puissant en France, soutenait l'URSS dans la guerre froide, et qu'il était de ce fait très opposé à la création de l'OTAN et, bien entendu, au déploiement de forces américaines en France. Aussi le gouvernement français préférait-il que ce déploiement s'effectue presque en catimini, à la suite des

accords discrets dont ni le grand public ni les élus locaux n'avaient besoin d'être informés. D'ailleurs à l'époque, la télévision n'existait pas et les « média », presse et radio, n'avaient pas encore l'omniprésence qu'ils ont actuellement. Aussi était-il beaucoup plus facile aux instances gouvernementales de conserver certains faits secrets.

Le 30 mars 1951, il est vrai, la « Charente libre » avait bien indiqué que la mise en place en territoire français du système défensif occidental comportait la création de dépôts de matériels, de stocks, et l'octroi aux troupes alliées de certaines facilités... parmi lesquelles l'utilisation des ports de La Pallice et de Bordeaux. Puis plus rien jusqu'au 19 septembre, où le journal, après avoir indiqué que les mouvements de troupes américaines qui avaient été observés à Angoulême depuis quelques jours, étaient liés à des manœuvres prévues en Allemagne à partir de début octobre, informait incidemment que la zone des dépôts, qui s'étendait de Bordeaux à Nantes, comprenait notamment ceux de Captieux, Saint-Sulpice, et Bussac, puis ajoutait in fine : « *on a parlé aussi de la forêt de la Braconne. Il est exact qu'on y procède actuellement à des aménagements destinés à servir de relais entre les ports de l'Atlantique et l'Allemagne* ». C'était court comme commentaire...

Dans la deuxième quinzaine de septembre, l'implantation d'un dépôt général de matériels de l'armée américaine dans la forêt de la Braconne avait donc été décidée en toute discrétion. Pour les Américains, la date officielle de création de ce dépôt était le 24 septembre 1951. C'est en effet à cette date qu'un officier, le lieutenant-colonel Herbert B. Quinn, était nommé pour en assurer le commandement. Cependant ce n'est que par une convention datée du 1^{er} mars 1952, mais à effet rétroactif à compter du 17 septembre 1951, que la situation sera officialisée sur le plan juridique. L'état français, en l'occurrence le Ministère de l'Agriculture (Administration des Eaux et Forêts) mettra à la disposition du Ministère des Armées (Direction du Génie, Mission centrale de Liaison pour l'assistance aux armées alliées), pour une durée de trois ans renouvelable, la partie de la forêt domaniale de la Braconne d'une superficie de 1302 hectares située au Sud de la route nationale 141 pour permettre l'implantation d'un camp des armées américaines. En réalité la totalité de cette surface ne sera pas utilisée. En 1957 le service du Génie rendra à l'administration des Eaux et Forêts 576 hectares qui n'étaient pas nécessaires. Le dépôt américain sera donc finalement limité à la partie de la forêt comprise au Sud de la D 110, faisant environ 750 hectares, plus une trentaine d'hectares au Nord de cette route.

L'arrivée des premiers Américains et le début des travaux d'aménagement.

Dés la mi-octobre, un détachement de la 961^e compagnie du matériel de l'armée américaine (961st Ordnance medium company) arrive sur place. Les six officiers, trois sous-officiers (warrant officers) et 179 hommes qui le composent installent leurs tentes dans la forêt... Leur premier travail consiste à débroussailler les sous-bois sur environ 1000 'acres' (400 hectares). A la fin octobre, une deuxième compagnie du matériel arrive (la 514^e). Elle est suivie un mois plus tard par un détachement de commandement du 7^e Ordnance³ battalion destiné à coiffer l'ensemble et fournir le PC (Headquarters).

Pendant la fin de l'année 1951 et 1952 l'installation du camp américain se poursuit. des entreprises françaises sont chargées de certains travaux. Parmi celles-ci il y aurait eu les entreprises Lantrua Olivier (de Corrèze) pour les routes, et Robin de Saint-Yrieix pour les bâtiments⁴.

3 - Ordnance : terme qui vient du français, englobe tout ce qui est armement et munitions.

4 - Témoignage de monsieur Barbeau Lucien, lui-même employé comme conducteur d'engins.

La presse locale n'en parle pas, et ce n'est que par le compte-rendu de faits divers mettant en cause des soldats américains qu'on découvre leur présence. C'est ainsi que le 7 mars 1952 une bagarre est signalée au hameau Rassats entre « *soldats polonais de l'armée US* »⁵ et des civils travaillant au camp, puis le 18 avril c'est une bagarre dans un bar de la rue Saint-Roch à Angoulême entre un soldat pris de boisson (Dennis Sanchez) et un civil français (cette information est reprise le 9 mai en indiquant que le soldat américain serait passé devant le tribunal correctionnel et aurait été condamné à six mois de prison). Des accidents causés par des véhicules américains sont rapportés le 7 août (un camion défonce le mur de la clôture d'une maison à Ruelle), le 13 octobre (deux soldats ratent un virage boulevard Thiers à Angoulême après une soirée bien arrosée et font une chute de 8 mètres en contrebas), le 20 octobre (une jeep renversée au lieu-dit la « Maison d'ardoise » à l'Isle-d'Espagnac avec trois blessés), le 18 novembre (un camion conduit par un noir télescope une 4 CV à La Rochefoucauld), le 2 décembre (une jeep tombe dans le Bandiat au pont de la Bécasse sur la RN 141 près de La Rochefoucauld), etc. C'est ainsi que les soldats américains acquerront rapidement la réputation de conduire de façon dangereuse et que les habitants de la région finiront par s'en plaindre.

Pendant les premiers mois de l'installation, les personnels sont logés dans un village de tentes dans une clairière au Nord de la D 110. De même, les véhicules et autres matériels et fournitures réceptionnés restent stockés sous les arbres en plein air ou sous des tentes. Mais, au fur et à mesure que des espaces sont déboisés, des bâtiments légers sont construits pour abriter les hommes, puis les matériels qui craignent l'exposition en plein air. Bientôt 150 abris de tôle, hangars, palettes sous bâches, abris en toile, se nichent sous et entre les arbres. Ils abriteront les tonnes de matériel et de fournitures qui arrivent simultanément des États-Unis, tandis que des centaines de véhicules et blindés seront conditionnés et stockés, pour la plupart en plein air. Les matériels et fournitures sont acheminés depuis les ports par voie ferrée jusqu'à Ruelle et sont ensuite transportés au camp par camions. Des routes ont été ouvertes dans la forêt pour accéder aux diverses aires de stockage. Pour la vie des hommes une conduite provisoire d'alimentation en eau a été posée depuis le réservoir du camp français, qui se trouve à environ deux kilomètres, de l'autre côté de la RN 141. Des bâtiments préfabriqués ont également été édifiés aussi rapidement que possible pour loger les soldats. En mai 1952 dix-huit baraquements, trois salles à manger ou réfectoires, trois blocs sanitaires et trois postes de commandement de compagnie ont déjà été construits. Les années suivantes, les améliorations se poursuivront, avec la construction de casernements plus fonctionnels pour les soldats, ainsi que divers autres bâtiments. En 1954, le dépôt peut déjà être considéré comme pleinement opérationnel, même si les installations ne sont pas toutes terminées et si les chantiers se poursuivent. Un soldat américain, en service au camp de fin 1955 à mai 1958 à la compagnie de commandement (Headquarters company) racontera plus tard « *qu'il campait avec un peu moins d'un millier d'autres types dans un trou boueux appelé the Braconne ordnance depot* »⁶.

L'organisation du dépôt et sa place dans la Zone de communications.

Sur le plan du commandement, le dépôt de la Braconne est subordonné au Quartier Général de la Zone de communications de l'armée américaine en Europe, le « HQ Usareur⁷ Communications Zone » ou en abrégé « l'US COM-Z », basé à Orléans.

5 - Pourquoi des soldats « polonais » servent-ils dans l'armée américaine ? Il s'agit de gardes polonais du « Polish labor service », recrutés par les Américains en Allemagne dès 1945 parmi des personnes déplacées, d'origine allemande, venant de Pologne, et vraisemblablement aussi parmi les anciens soldats de l'armée Anders qui n'ont pas voulu rester dans leur pays passé sous tutelle soviétique.

6 - Internet, témoignage de George T. Ivic sur le site du 106 th transportation battalion.

7 - US Army in Europe.

La zone de communications comprend de nombreux dépôts dont la majorité se répartissent entre une section avancée (« Avance section »), dans l'Est de la France, et une section arrière, ou « Base section », dans le Centre-Ouest et le Sud-Ouest, dont fait partie La Braconne et dont le PC sera d'abord à La Rochelle, puis à Poitiers.

Le dépôt de la Braconne, qui a été renforcé par une compagnie de transport lourd (la 595^e, du 106^e bataillon) fait partie de cette Base section, qui prendra en 1958 l'appellation de 5^e commandement logistique « 5th logistical command »⁸. Le 'complexe' de la Braconne comprend des personnels militaires américains dont l'effectif est à peu près équivalent à celui d'un bataillon (six à sept cents hommes), répartis entre plusieurs compagnies, dont la compagnie, dont la compagnie de quartier général (headquarters), une compagnie B, une compagnie C, une compagnie D (provenant du 83^e bataillon du Génie), et un détachement de police militaire. La garde est assurée par le détachement de Polonais du « Polish labor service » (voir note page précédente) qui dispose d'équipes cynophiles. Les commandants du Braconne ordnance Depot sont d'abord du grade de lieutenant-colonel, puis colonel. Ceux-ci se succèdent à peu près tous les deux ans :

De septembre 1951 à juin 1952 : lieutenant-colonel Herbert B Quinn.

De juin 1952 à avril 1953 : lieutenant-colonel Paul E. Fawcett.

En avril 1953, lieutenant-colonel Abner C. Hutcherson, puis les lieutenants-colonels Albert N. Bray, Champagne, Charles L. Austin.

De 1954 à 1957 (?) : colonel Ernest R. Gillespie.

D'août 1957 à novembre 1958 : colonel Miles B. Chatfield.

De novembre 1958 à mai 1960 : colonel Elwyn N. Kirsten

De mai 1960 à l'été 1962 : colonel Paul H. Raftery

De l'été 1962 à juillet 1964 : colonel John J. Kiely Jr.

Et enfin de juillet 1964 à mars 1966 : colonel Harvey S. Holt, qui sera le dernier.

Outre les personnels militaires, quelques civils américains travaillent au camp. De nombreux personnels civils français (pas loin de 1200 dans la période faste) sont également employés dans les différents services, mais bien entendu ne sont pas logés au camp.

Le « Braconne ordnance depot » à son apogée (1955 à 1960)

C'est l'époque où le camp américain de la Braconne a atteint son plein développement. Il comprend une zone bâtie regroupant les organes de commandement et les installations nécessaires à la vie des personnels et au fonctionnement de l'ensemble, et un peu plus loin une gare de déchargement pour les trains de matériels et approvisionnements, une zone atelier servant à la maintenance, à la réparation et au transport (motor pool), ainsi que d'immenses hangars disséminés dans la forêt, et des aires de stockage en plein air. Selon l'habitude américaine, les différentes routes rectilignes qui quadrillent la zone sont baptisées par des lettres pour celles orientées Nord-Sud, et par des chiffres pour celles orientées Est-Ouest.

La partie « vie » ou camp bâti.

Situé juste au Sud de la D110 qui conduit du hameau des Favrauds au village de Bunzac, le camp bâti est devenu un ensemble permettant la vie, le travail et les loisirs de plusieurs centaines

8 - Les bases américaines en France par Olivier Pottier.

de militaires et des familles des officiers et sous-officiers d'encadrement. En pénétrant par l'entrée principale (main gate) où se trouvait le poste de garde et le bureau de sécurité, on empruntait une large route qui traversait le camp du nord au Sud. Sur la droite se trouvait le PC (Headquarters) avec deux hauts mats pour les drapeaux français et américain. Les couleurs étaient hissées tous les matins par la police militaire, et descendues le soir par un détachement de soldats quand la fin du travail était sonnée par les haut-parleurs⁹. Un peu plus loin un espace servait de place d'armes, où se déroulaient certaines cérémonies ou revues. On trouvait ensuite un bâtiment (IBM Proc. Room) qui était le cœur de la gestion informatisée de tous stocks, grâce à un système mécanographique à base de cartes perforées. Sur le côté gauche de la route, juste après l'entrée se trouvait le « commissary », un magasin d'intendance et de denrées alimentaires, ainsi que le « PX » (abréviation de « Post exchange »), une sorte d'économat réservé aux personnels américains, qui avait d'abord été à l'intérieur du camp¹⁰, et où l'on trouvait pratiquement de tout, puis le garage des véhicules du service incendie, un cinéma et une chapelle.

Une seconde entrée, située à une centaine de mètres à l'Ouest de la porte principale servait aux personnels français. Les cars qui les amenaient s'arrêtaient à proximité de cette entrée. Dans une partie du camp située plus à l'écart sur la gauche de la rue principale se trouvaient les bâtiments où logeaient les militaires du rang et les gardes polonais (« dormitories » constitués de baraquements en bois, puis plus tard de deux bâtiments à étage)¹¹, les P.C. des compagnies, l'infirmerie (dispensary), les cuisines, le réfectoire. En outre, à des emplacements qu'il est difficile de préciser car il n'existe pas de plan complet identifiant chaque bâtiment, tandis que la mémoire des témoins interrogés la-dessus est souvent imprécise et leurs souvenirs contradictoires, il existait un mess-club des officiers, un bâtiment pour le logement des officiers célibataires (« bachelors officers quarters »), un « service club », un « bowling »¹², divers locaux à vocation socioculturelle, dont un « education center » où étaient dispensés des cours de niveau universitaire¹³, une école pour les enfants des cadres, sans oublier des locaux disciplinaires, un salon de coiffure (barber shop), une blanchisserie, etc.

A l'extérieur, près de la route de Bunzac, se trouvait le chenil pour les chiens de garde des Polonais¹⁴, et une sorte de bistrot-cantine installé là par des Français, non relié au réseau électrique, et qui était utilisé par les ouvriers travaillant au camp. En effet, ce ne sera qu'à partir de 1960, sous le commandement du colonel Kirsten, qu'une cantine sera ouverte à l'intérieur du camp pour les travailleurs français.

Pour l'approvisionnement en eau du camp, des réservoirs avaient été construits au point culminant de la partie de la forêt située dans l'enceinte (cote 151 à 0.5 kilomètres au Nord de la maison forestière de chez Mesniers). Reliés au château d'eau situé près du hameau des Gentils (cote 178, à un peu plus d'un kilomètre à l'Ouest Nord-Ouest), ils alimentaient le camp et avaient remplacé la canalisation provisoire. En outre, tout un système d'égouts et d'assainissement des eaux usées avait également été installé.

Les entrepôts de matériels et l'infrastructure.

En continuant l'allée centrale du camp vers le Sud, on entrait dans la zone boisée où se trouvaient disséminés des hangars et des aires de stockage en plein air.

9 - Témoignage d'un soldat américain en service dans les années 60 à 63.

10 - Le bâtiment abritant ce premier « P.X. » existe toujours, transformé en dancing.

11 - Il semble que les bâtiments à étage (qui existent encore mais complètement délabrés) n'aient remplacé les baraquements initiaux servant à loger des hommes du rang qu'en 58 ou 59.

12 - Jeu de quilles couvert et amélioré. Ce jeu est maintenant bien connu des Français mais à l'époque cela paraissait tout à fait extraordinaire.

13 - Témoignage de monsieur Michel Darossi, employé en 1955-56.

14 - Actuellement refuge pour chiens.

Sur les quelque sept cents hectares de forêt attribués à l'armée américaine, plus de cinquante kilomètres de routes goudronnées avaient été construits, permettant l'accès à une vingtaine d'immenses hangars qui servaient à entreposer les matériels et approvisionnements. Ces hangars étaient disséminés à plusieurs centaines de mètres les uns des autres afin de limiter sans doute les risques de destruction par incendie (peut-être aussi par bombardement ou acte de sabotage ?) Une clôture grillagée entourait complètement le camp et était doublée à l'intérieur par une route circulaire. Des aires de stockage rassemblaient des centaines de matériels lourds : camions, véhicules divers, blindés (chars « Patton » notamment). Ces véhicules étaient soigneusement et périodiquement entretenus et conditionnés pour leur stockage (bâches, calfeutrage avec des revêtements goudronnés, etc.)

En 1954, la construction d'un tronçon de voie ferrée d'un peu plus de 2,5 kilomètres de long avait été achevée. Partant de la ligne SNCF Angoulême-Limoges à deux kilomètres au Sud de la halte de Montgoumard, cette nouvelle voie ferrée partait d'abord vers le Sud, parallèlement à la ligne SNCF, sur environ 500 mètres, puis elle obliquait vers l'Ouest et ensuite le Nord pour arriver au centre du camp où une gare avec des quais de déchargement avait été construite. Ainsi les matériels arrivaient maintenant directement au milieu du camp au lieu de devoir être déchargés à la gare de Ruelle et transportés ensuite dans des camions par la route.

Si les militaires du rang américains étaient logés dans des casernements de compagnie, il ne pouvait en être évidemment de même pour les familles des cadres, officiers et sous-officiers, qui avaient été rapidement autorisées à les rejoindre. Le problème de leur logement s'était alors posé dans une France rurale où le mode de vie était, il faut bien le dire, plutôt arriéré par rapport aux normes de confort américaines. Ce retard, qui avait été aggravé par les années de guerre, avait pour conséquence que très peu de logements convenables étaient disponibles pour être loués. Certaines familles américaines furent donc d'abord logées dans des structures provisoires (caravanes). D'autres avaient pu, malgré la pénurie, trouver des logements à louer chez l'habitant. Près de La Rochefoucauld, dans le château de Puyvidal, plusieurs appartements avaient été aménagés et loués à des officiers de La Braconne. Ensuite ont été construits des lotissements (« housing areas »), qui existent toujours. L'un se trouve à proximité du village de Mornac, au Sud du camp. Il comprenait quarante-quatre logements. Un second est situé à la sortie d'Angoulême, à gauche de la route de Montbron, derrière le « domaine de Puyredon ». Ces lotissements étaient constitués de maisons basses, de plain-pied, toutes construites sur le même modèle, dotées d'un confort alors inconnu de beaucoup de maisons françaises. Les garages cependant n'avaient pas été prévus, et les belles voitures américaines des résidents étaient stationnées dans les rues devant les maisons. Celles-ci n'avaient pas non plus de clôtures, conformes en cela au style de vie américain très convivial. Si la construction de ces lotissements n'avait pas empêché une petite partie des cadres et de leur famille de continuer à vivre à l'extérieur dans des logements loués à des Français, ceux qui habitaient les lotissements, les plus nombreux, vivaient en circuit fermé, ne côtoyant guère la population française avec laquelle ils pouvaient difficilement communiquer, ne parlant pas la langue. Lorsque les installations américaines seront remises aux autorités françaises, en 1966, les maisons des deux lotissements seront vendues à des Français, lesquels s'empresseront de séparer les lots par des murs ou des clôtures. De même des garages seront alors ajoutés, tous du même type attenants aux maisons. Le lotissement de Mornac sera baptisé par la commune « cité Chabasse », du nom d'un résistant abattu par les Allemands à Angoulême en février 1944.

Les travailleurs français.

Nous avons vu que dès les premières semaines d'existence du camp, des ouvriers français avaient travaillé sur les chantiers avec les entreprises de construction. Peu à peu d'autres furent embauchés pour conduire des véhicules, entretenir et réparer des matériels, travailler dans les services administratifs du camp, ainsi que dans les magasins (PX) comme vendeurs ou comptables,

ou encore comme pompiers dans le service incendie. A l'apogée de son existence, le camp américain aura employé jusqu'à près de 1200 travailleurs français. Ceux-ci venaient d'un peu partout, des communes voisines mais aussi de plus loin, notamment de la région de Cognac et Jarnac. Un service de ramassage par des cars était organisé pour ces derniers. Les cars n'entraient pas dans le camp. Ils déchargeaient sur la route les personnels français devant l'entrée secondaire où ils étaient contrôlés (les cars qui transportaient les personnels américains venant d'Angoulême entraient, eux, par la « main gate »).

L'embauche de ces travailleurs français avait été évidemment une bénédiction pour le marché du travail local, bien qu'à cette époque de reconstruction après la guerre les problèmes de chômage ne fussent pas très cruciaux. Nous n'entrerons pas dans les détails des accords complexes passés entre les deux gouvernements pour définir le statut de ces travailleurs locaux. Disons qu'ils étaient recrutés par les services américains, en l'occurrence le CPO (civilian personnel officer) du camp, payés sur les crédits de l'armée américaine, mais que leur employeur officiel était le service de l'Intendance militaire française de Bordeaux ou de La Rochelle, avec laquelle les contrats d'embauche étaient signés. ce service de l'Intendance avançait les fonds pour payer les salaires, qui étaient ensuite remboursés par les Américains au gouvernement français. Les employés du camp de La Braconne étaient-ils mieux payés, à emploi équivalent, que les ouvriers ou administratifs travaillant dans les entreprises françaises locales ? La rumeur publique le prétend. Il est difficile de le dire sans connaître les grilles des salaires versés à l'époque dans les entreprises françaises. A titre d'exemple, nous citerons quelques bulletins de salaires que nous ont fournis les témoins que nous avons rencontrés. Un employé du service incendie du camp, qui avait débuté en 1959 à 36 600 anciens francs¹⁵, en 1962 gagnait 578 nouveaux francs¹⁶. Un conducteur d'engins percevait, lui, e, novembre 1957 un salaire de 46 194 anciens francs¹⁷. Si on compare ces salaires, transformés en euros de 2008 grâce aux tables de conversion de l'INSEE, avec des salaires actuels, ils peuvent sembler faibles, puisque inférieurs au SMIC actuel. Mais la comparaison n'est guère valable car il ne faut pas oublier que les conditions de vie n'étaient pas les mêmes, et que le SMIC, et globalement le pouvoir d'achat des salaires ouvriers, a beaucoup augmenté depuis cette époque, plus que l'inflation en général qui sert de base pour l'établissement des tables de l'INSEE. Aussi ne prendrons nous pas position sur cette question.

Les loisirs des soldats américains.

Des lieux de détente, de loisir et d'éducation existaient dans le camp lui-même, au profit des soldats américains. mais cela ne suffisait évidemment pas à occuper les soirées et les week-ends de jeunes hommes pleins de vitalité. Le pôle d'attraction était Angoulême avec ses cafés et en particulier paraît-il un bar-dancing situé sur la place du Champ de Mars. Il est probable que des idylles s'y nouèrent entre soldats américains et jeunes filles charentaises, mais je n'ai recueilli aucun témoignage à ce sujet. Il était aussi inévitable que la prostitution se développe en ville en raison de la présence d'une communauté importante de jeunes mâles isolés. Ce phénomène était ressenti à proximité de toutes les bases américaines de France, surtout en fin de mois lorsque les soldes étaient versées...¹⁸

15 - Soit 544 euros de 2007 selon les tableaux de conversion de l'INSEE.

16 - Soit 766 euros de 2007.

17 - Soit 839 euros de 2007.

18 - Les bases américaines en France (Olivier Pottier).

Il y avait aussi à la belle saison le piscine de La Rochefoucauld. Il arrivait que celle-ci soit pleine de soldats qui buvaient beaucoup de bières et faisaient quelque tapage, ce qui se terminait en général par l'intervention d'un détachement de la police militaire qui embarquait tout le monde après avoir distribué quelques coups de matraque...¹⁹

Des activités sportives meublaient également les loisirs des soldats. le camp disposait d'une équipe de tir au pistolet et au fusil qui participa brillamment à des compétitions françaises. De même les équipes de basket-ball et de volley-ball du camp gagnèrent en 1957 et 1958 les championnats de la « Base section ». Des compétitions furent également organisées avec des équipes de régiments français (match de basket 16^e RIMa contre camp américain en janvier 1960).

Les relations publiques. La découverte réciproque de deux modes de vie différents.

L'implantation américaine s'est faite dans une France rurale, peu moderne, voire arriérée, ayant en outre souffert de l'appauvrissement général engendré par la guerre, et le pillage des ressources par les Allemands. Aussi la découverte par les Français du modernisme technique et de la richesse américaine, du confort voire du luxe des installations du camp et des logements des cadres²⁰, a-t-il pu engendrer des sentiments d'admiration et parfois d'envie.

Par ailleurs, la signature des accords entre gouvernements français et américain régissant le statut des soldats américains en France n'a pas toujours été très facile, compte tenu de certaines exigences américaines dans ce domaine qui donnaient parfois au gouvernement français, très susceptible lorsqu'il s'agissait de la souveraineté de la France, l'impression que les Américains avaient tendance à chercher à s'en affranchir. De ce fait et pour arrondir les angles, les commandants des dépôts américains avaient pour consigne de développer les relations publiques avec la population française, ne fut-ce que pour rappeler que leurs formations étaient des unités alliées et non pas, comme le parti communiste le prétendait souvent dans sa propagande, des troupes d'occupation. Il faut se souvenir aussi qu'en ces temps de guerre froide les inscriptions « US go home » ou, en 1952, « Ridgway la peste »²¹ fleurissaient sur les murs. Fin 1950, la municipalité de Mornac, ayant elle-même élevé une véhémement protestation contre le réarmement de l'Allemagne, en avait profité pour dénoncer « l'occupation de nos ports par des troupes étrangères faites en vue de ce réarmement »²².

Aussi les autorités américaines du camp de La Braconne ne perdaient-elles pas une occasion d'inviter les uns ou les autres à des visites, des réceptions, à participer aux manifestations patriotiques françaises, à faire des dons pour les oeuvres sociales, ou à organiser des « journées portes ouvertes ».

Le 23 décembre 1952, cent cinquante orphelins d'Angoulême, de l'orphelinat du Père Le Bideau et des filles du Bon Pasteur et de Saint-Martial sont reçus au camp de La Braconne dans le réfectoire décoré. Ils reçoivent des jouets, ont un goûter et on leur projette des films de Laurel et Hardy. Ils seront de nouveau invités ultérieurement pour d'autres Noëls. Des collectes sont faites à diverses occasions au sein des personnels du camp :

19 - Témoignages de l'ancien maire de La Rochefoucauld.

20 - Où des Françaises travaillaient comme employées de maison.

21 - Nouveau commandant en chef des forces américaines d'Europe, accusé par les communistes (à tort bien sûr) d'avoir mené une guerre bactériologique en Corée.

22 - Registre de délibérations de Mornac, séance du 16 décembre 1950.

en 1953 le colonel Hutchinson remet au maire d'Angoulême le produit d'une collecte pour un poumon d'acier, s'élevant à 72 000 francs²³. En janvier 1960 des orphelins d'Angoulême sont reçus au camp (au « service club »).

C'est le samedi 16 mai 1953 qu'a lieu la première journée « portes ouvertes » organisée au camp, à l'occasion de la journée des forces armées américaines. La population charentaise est invitée à visiter le camp et peut voir les centaines de véhicules, blindés, matériels tractés qui sont entreposés. La « Charente libre » annonce qu'il y a eu 2000 visiteurs et qu'à cette occasion le commandant du camp a remis une somme de 20 000 francs au profit de la lutte contre le cancer. En mai 1954 les visiteurs, beaucoup plus nombreux que l'année précédente, peuvent constater les progrès accomplis dans l'avancement des travaux : un réseau goudronné de 50 kilomètres a été construit et relie entre eux les différents dépôts et de nombreux bâtiments nouveaux sont apparus : foyer, bibliothèque, chapelle, bowling, école... le colonel Hutchinson reçoit les personnalités invitées (secrétaire général de la préfecture, adjoint au maire d'Angoulême, colonel commandant la subdivision, vicaire général) au cours d'un déjeuner et évoque la raison de la présence des Américains : la défense de la liberté et de la paix dans le monde, sans oublier le couplet sur l'amitié franco-américaine, avant de présider une prise d'armes accompagnée par la musique des sapeurs pompiers d'Angoulême. Puis ces journées portes ouvertes seront reconduites tous les ans ensuite à la même époque, prenant de plus en plus d'ampleur, avec des services de cars, la visite de certains bâtiments, des défilés de matériels.

Il arrivait également que les commandants du camp proposent d'aider les communes des environs en faisant des travaux grâce à leurs moyens du Génie. C'est ainsi que suite aux crues des rivières et aux inondations en 1961-62, le maire du Gond-Pontouvre demande l'enlèvement de la butte du chemin de fer économique dit « petit Rouillac » par l'armée américaine afin de diminuer l'intensité des crues. Les travaux sont effectués au printemps 1962 après la signature d'une convention. la commune fournit le carburant et nourrit à midi les soldats au restaurant « La Truite saumonée ». De même les Américains proposent leurs services pour faire des travaux d'aménagement sur un canal de dérivation de la Tardoire dit « canal Sully » près de La Rochefoucauld. Mais il n'est pas donné suite à cette proposition.²⁴

Du côté français une association France-USA est créée et fonctionne pendant plusieurs années sous la présidence du docteur Gavel. Des sorties en commun, conférences, séances de cinéma, de photos, des galas sont organisés.

Les jeunes ne sont pas à l'écart de cette politique de relations publiques. En février 1960, des scouts du camp américain reçoivent des Éclaireurs de France d'Angoulême au « service club » pour des jeux et des chants en commun. En avril 1963, les écoliers de la base de La Braconne préparent des oeufs de Pâques pour les enfants abandonnés et les vieillards. En novembre 1963, trente enfants de 11 à 13 ans de l'école américaine de La Braconne participent aux vendanges du château de l'Oisellerie.

Enfin nous n'oublierons pas de citer les concerts offerts par une musique de l'armée américaine à Angoulême, place du Parc, ni la participation de représentants du camp américain à diverses cérémonies patriotiques françaises (commémoration du 8 mai, congrès de la « Sidi Brahim »²⁵, etc.).

23 - A noter que les personnels civils du camp remettent également une somme de 80 000 francs.

24 Témoignage de monsieur Linard, ancien maire de La Rochefoucauld.

25 - Association des anciens des bataillons de Chasseurs.

Le déclin et la fin.

Le retour au pouvoir du Général de Gaulle en 1958 n'entraîna pas au début de modification dans la situation des bases américaines en France. Cependant la doctrine de défense américaine évolua sous la présidence de Kennedy et peu à peu un climat de défiance s'installa. La France décida de ne pas intégrer ses forces d'Allemagne dans le système de « défense de l'avant » qui était devenu la doctrine de l'OTAN. En 1964-65, le Général de Gaulle envisagea le départ des troupes alliées de France et la fin de la participation française aux structures intégrées de l'OTAN. Simultanément une politique d'économies et de réduction des personnels était entreprise par l'administration américaine, notamment dans les bases en France.

Durant l'été 1963, des rumeurs commencèrent à courir parmi les employés civils du camp, selon lesquelles des licenciements se préparaient. La première réaction des autorités du camp fut de déclarer tout ignorer à ce sujet. Néanmoins la perspective d'une réduction d'effectifs se précisait. En octobre, sans déclaration officielle, des bruits officieux circulèrent : on parlait de plusieurs centaines de licenciements qui devraient être échelonnés sur plusieurs mois. Mais, ainsi que le déclara le général commandant la « ligne de communications » au cours d'une visite et avant d'être reçu au Rotary club d'Angoulême, il n'était nullement question, en l'état actuel des choses, d'envisager la suppression du camp de La Braconne... Les choses allèrent ensuite très vite. A la fin de décembre 1963, les deux tiers des travailleurs civils avaient été licenciés. Il semble d'ailleurs que la plupart, heureusement, compte tenu de la période de croissance que vivait l'économie française, n'ait pas eu de trop grandes difficultés à trouver un autre emploi.

C'est au colonel Holt qu'appartiendra en 1965 la difficile tâche d'annoncer la fin programmée de l'implantation américaine à La Braconne. Début janvier 1966, il informa officiellement les personnels militaires et civils que le dépôt cesserait d'exister à la fin mars et qu'il ne resterait qu'une très petite base appartenant au complexe américain de l'Ouest de la France qu'il commanderait depuis Poitiers. Les 375 ouvriers français encore employés furent réunis, en présence de l'adjoint à l'Intendant militaire de Bordeaux et du directeur départemental de la main d'œuvre, et informés que les trois quarts d'entre eux allaient être licenciés. Les autorités du camp acceptèrent de payer une prime de licenciement d'un mois de salaire pour les ouvriers et de trois mois pour les cadres. On espérait que tous, mécaniciens, tourneurs- fraiseurs, et même les manœuvres, à l'instar des quelque 800 ouvriers précédemment licenciés, n'auraient pas de mal à retrouver un travail. Une petite feuille d'information, baptisée « Braconne thru the years », diffusée en janvier 1966 par le commandement du camp, se termine sur une note nostalgique, tout en voulant afficher malgré tout une confiance (qui sera déçue...) dans le destin du dépôt. Le rédacteur écrit ; « *Ceux qui en auront la garde feront comme les vieux soldats qui gardent toujours leurs tenues prêtes, et ne laisseront pas les mauvaises herbes pousser entre ses 236 bâtiments, ni entre les traverses de bois de ses sept kilomètres de voie de chemin de fer, ou le long des bordures de ses cinquante kilomètres de routes. Et bien que la vie sauvage puisse reprendre possession de ses quelque mille hectares de bois, ceux-ci seront toujours hantés par la mémoire des milliers de ceux qui y vécurent et qui surent assurer la bonne marche du dépôt, près de la ville provinciale française d'Angoulême... »*

Une dernière journée « portes ouvertes » sera organisée cependant en mai 1966, dans un camp devenu trop grand et qui n'est plus commandé que par un capitaine. Ce ne sera cependant que fin 1967 que cessera définitivement l'occupation du camp de La Braconne par l'armée américaine. Le 12 janvier 1968, les autorités américaines remettront officiellement celui-ci à la disposition des autorités militaires françaises (en l'occurrence le Direction des travaux du Génie de Poitiers).

Ce qui est advenu du camp et ce qu'il en reste en 2008.

Le 5 octobre 1967, une décision du Premier Ministre portant dévolution du camp de La Braconne est prise. L'ensemble des terrains et immeubles sera réincorporé au Domaine forestier de l'État, à l'exception d'une partie au Nord dont le projet de découpage et d'affectation sera arrêté ultérieurement. La plus grande partie de l'emprise du camp revient donc dans le giron de l'Office national des forêts : c'est la partie boisée où sont disséminés les hangars. En revanche, la partie que l'on peut définir comme « le camp bâti » va faire l'objet d'attributions à différents organismes, en particulier l'Éducation nationale qui se voit remettre un lot de 267 hectares pour y implanter, en profitant de l'infrastructure existante, un collège d'enseignement technique de l'automobile. Ce collège n'y restera que peu de temps et sera transféré à Soyaux sous la forme d'un Lycée d'enseignement professionnel.

Actuellement une société d'économie mixte, sous l'égide de la chambre de commerce d'Angoulême, couvre la superficie de l'ancien camp bâti et une zone d'environ cent vingt hectares à l'Ouest de la route centrale, jusqu'aux anciennes installations de la gare de déchargement. Y sont implantés un centre de Formation professionnelle des adultes et différentes entreprises industrielles.

Les baraques en bois du camp ont été démontées. Il subsiste quelques bâtiments sans étage, quelques hangars, l'ancien cinéma et les deux casernements qui avaient été construits pour loger les soldats et qui sont actuellement inoccupés et dans un triste état d'abandon. La chapelle, sans toiture est en ruines. Les routes construites par les Américains au sein de la forêt pour desservir les différents hangars subsistent toujours, et sont actuellement interdites à la circulation automobile. Quant aux grands hangars de stockage, si certains sont occupés par des entreprises, d'autres (la majorité ?) paraissent vides. L'ensemble de cette zone forestière, qui n'a pas été vraiment réhabilitée en tant que forêt, laisse au promeneur une impression un peu nostalgique d'abandon et de tristesse. Comme nous l'avons déjà dit, les pavillons de l'ancienne « housing area », la cité « Chabasse », à côté du village de Mornac, ont été acquis et sont désormais habités par des Français, de même que ceux du lotissement d'Angoulême.

Ainsi a pris fin une présence américaine de plus d'une quinzaine d'années dans la partie de la forêt de La Braconne située au Sud de la RN 141. De nombreux Charentais, actuellement retraités, qui y ont travaillé, s'en souviennent encore non sans un brin de nostalgie.

Sources

Les bases américaines en France (1950-1967) par Olivier Pottier - L'Harmattan 2003.

Archives de l'ONF (maison forestière de Chez Mesnier).

Registre de délibérations de la mairie de Mornac.

Quotidien « La Charente Libre ».

« Braconne Thru the years », document édité par le commandant du dépôt.

Témoignages de messieurs Michel Derossi, Raymond Turlet, Marc Hamel, Lucien Barbeau... qui ont travaillé au camp, ainsi que quelques rares courts témoignages américains trouvés sur des sites internet.

Les quelques photos d'époque du camp ont été aimablement fournies par monsieur Michel Derossi, qui s'est intéressé à cette étude. Qu'il en soit remercié.



Carte du camp de La Braconnne relevée en 1961



P.C. et mât des couleurs.



Une baraque.



Cinéma, état actuel



Ruines de la chapelle.



Un des casernements (état actuel)



Un des hangars abandonné.



Ancien départ voie ferrée



Voie ferrée : état actuel

EPHÉMÉRIDE.



Séance du jeudi 3 décembre 2009

« LES PREMIÈRES CIVILISATIONS PAYSANNES EN FRANCE »

Par Christian Chevillot. (Docteur en archéologie à l'Université de Bordeaux 3 ; chercheur au CNRS ; directeur scientifique du Parc Archéologique de Beynac.)

Sur un diaporama agréable et savant, Christian Chevillot nous a présenté la révolution néolithique en France et dans le Périgord en particulier.

Les chasseurs-cueilleurs du mésolithique ont vu un peuplement originaire du Moyen-Orient pénétrer et diffuser l'élevage et l'agriculture en France.

Deux voies successives : par cabotage sur la mer Méditerranée s'est répandue la culture dite de la poterie cardiale vers 5400 av. JC (décorée avec un coquillage)

Par la seconde voie plus lente et plus longue aussi, c'est-à-dire par la Turquie, la vallée du Danube et la vallée du Rhin, puis la Belgique et le Bassin Parisien, est arrivée peu après 5000 av. JC la culture dite de la poterie rubanée.

Le néolithique a conquis les espaces et les anthropise.

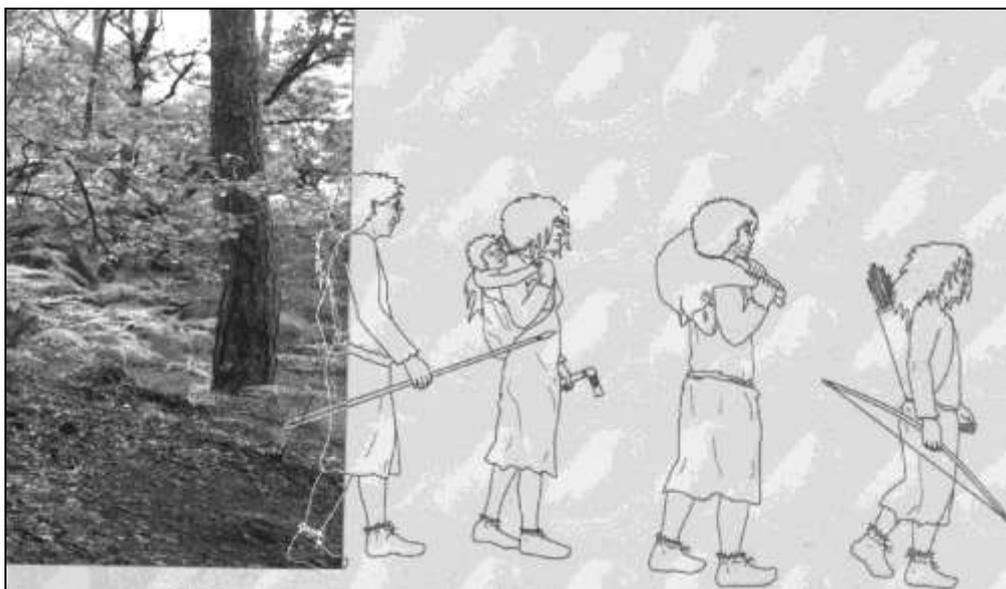
Ces civilisations de premiers agriculteurs ont apporté avec elles leurs propres variétés de céréales mais aussi de races caprines, ovines, porcines et bovines, qui n'avaient rien à voir avec les équivalents sauvages de France.

C'est bloqués sur l'Océan Atlantique que ces peuples vont développer depuis 5500 av. JC, une culture mégalithique avec les dolmens (toujours recouverts de leur tumulus, même si beaucoup ont été érodés). Ces tombes collectives avec l'exemple voisin de Bougon (Deux-Sèvres) sont d'énormes monuments qui ont précédé les pyramides de 2500 ans. N'oublions pas les menhirs qu'il est bien difficile d'interpréter. La civilisation suivante du Chalcolithique ou âge du cuivre, sculptera ces pierres levées pour en faire les statues menhirs célèbres en particulier dans l'Aveyron ; c'est la civilisation d'ÖTZI en Italie du Nord à partir de 3500 av. JC.

Vers 2500 la civilisation du bronze montre une société déjà très hiérarchisée, qui va voir naître les véritables premiers villages.

Ce n'est que vers 800 (Hallstatt), puis 500 (la Tène) qu'un peuple que Napoléon III va nous faire toucher du doigt : les Celtes ou Gaulois amènera une société paysanne très élaborée déjà et peu différente de celle qui va se poursuivre dans notre pays jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. Mais les néolithiques ne sont-ils pas déjà des Gaulois ?

Alors dolmens 5500 av. JC, Gaulois 500 av. JC, soit 5000 ans plus tard, s'il vous plaît, ne véhiculons plus les druides cueillant le gui du chêne avec leur serpe d'or perchés sur les dolmens, ou exécutant quelque cérémonie dans les alignements de Carnac ou de Stonehenge, de 3000 ans antérieurs.



Séance du jeudi 7 janvier 2010

Annulée pour cause de mauvais temps

Séance du jeudi 4 février 2010

« LA PRISON MILITAIRE DE NONTRON EN 1944 »

Par Jean-Jacques Gillot

Travail publié dans le présent ouvrage.

Suivie de l'Assemblée générale

Séance du jeudi 4 mars 2010

« UN PÉRIGORDIN OUBLIÉ : L'ABBÉ DE LA REYNIE »

Par Gilles Delluc

Brigitte Delluc, Secrétaire générale de la SHAP
Gilles Delluc, Président d'honneur de la SHAP

Si les amateurs d'Histoire espèrent trouver dans la vie de l'abbé sarladais Jean-Baptiste de La Reynie une page de l'histoire religieuse du Périgord, ils risquent d'être déçus. Cet ecclésiastique n'était pas, comme on dit, très catholique.

Tout jeune, il est compagnon de La Fayette lors de la guerre d'Indépendance américaine, puis il revêt l'habit d'un prier commendaire plutôt flagorneur envers ses supérieurs.

Il se réveille pamphlétaire, très dur avec la monarchie et prêche la Révolution dans les jardins du Palais-Royal. A l'en croire, c'est lui qui a l'idée de prendre la Bastille. Mieux encore, c'est lui qui s'en empare à la tête des révoltés. Il fait partie des vainqueurs de la Bastille officiellement récompensés. Le vent tourne. Il est accusé de cambriolage et de proxénétisme avec une mineure.

Il participe aux journées d'octobre 1789 et ramène à Paris « le boulanger, la boulangère et le petit mitron ». le 20 juin 1792, il est présent aux Tuileries quand le peuple oblige Louis XVI à coiffer le bonnet phrygien et à boire un verre de « gros rouge ». Mieux encore, il dénonce à la police les autres conjurés.

C'est bientôt la guerre aux frontières. Il est blessé à Fleurus, héros avec La Tour d'Auvergne dans les Pyrénées et se « carapate » avec les Périgordins devant les troupes de La Rochejaquelein en Vendée.

Il a quelques ennuis sous le Terreur : suspect lors du procès de la reine et capturé à Montignac par un certain Fournier qui deviendra Fournier-Sarlovèze.

Voici le Consulat et les honneurs. Haut fonctionnaire de Bonaparte, il a une idée géniale pour envahir l'Angleterre : créer une légion de fusiliers marins, qui, commandos en scaphandre, traverseront sans danger le *Channel*.

Hélas, il meurt, tout jeune encore : la cinquantaine. Que n'eut-il fait encore...

Voilà l'histoire de ce Sarladais totalement oublié, reconstituée grâce aux dossiers de police des Archives nationales et illustrée par Brigitte et Gilles Delluc. Quel dommage qu'Alexandre Dumas n'ait pas fait un roman de cette histoire rocambolesque... Brigitte et Gilles Delluc.

Séance du jeudi 1^{er} avril 2010

« UN APERÇU SUR LE PATRIMOINE LITTÉRAIRE PÉRIGOURDIN. »

Par Jean Cronier

Jean Cronier nous a entraînés avec brio aux quatre coins de notre région, sur les traces de ceux qui ont vécu ou créé en Périgord, n'hésitant pas à s'écarter des sentiers battus pour jeter un éclairage sur des aspects moins connus de leur oeuvre. Ainsi pour Fénelon son traité *De l'éducation des filles* éclipsé par *Télémaque* ou pour Eugène Le Roy le *Carnet de notes d'une excursion de quinze jours en Périgord* plus confidentiel que son *Jacquou le Croquant* popularisé par la télévision. Le conférencier rafraîchit nos souvenirs sur Brantôme, La Boétie ou Montaigne, s'attachant toujours à cerner l'essentiel et évitant toute approche trop spécialisée.

Il éveilla la curiosité de son auditoire par l'évocation d'auteurs quelque peu délaissés de nos jours, comme Joseph Joubert, voire tombés dans l'oubli, comme Rachilde. Le premier, natif de Montignac, s'est si peu soucié de la publication de son oeuvre - pourtant élaborée avec un grand souci de perfection - qu'il serait resté totalement ignoré si Chateaubriand ne s'était occupé de classer et d'éditer les *Pensées* de son ami, près de quinze ans après sa disparition. Quand à Marguerite Eymet (Rachilde en littérature), originaire du Cros, non loin de Château-L'Evêque, auteur de plus d'une soixantaine d'ouvrages, elle eut son heure de gloire à la fin du XIXe siècle et au début du XXe tant par le scandale suscité par certains de ses romans que par la vie tumultueuse qu'on lui prêtait - souvent à tort. Épouse d'Alfred Valette, fondateur du *Mercur de France*, elle régna pendant plusieurs décennies sur la vie littéraire.

Jean Cronier ne manqua pas d'accorder une place de choix à André Maurois, « Périgourdin d'adoption » à la suite de son mariage avec Simone Caillavet, qui composa nombre de ses ouvrages au château d'Essendiéras. Une évocation de Jean-Paul Sartre ne s'éternisa pas, celui-ci 'exécra'nt son passé thibérien. Il rappela d'ailleurs que le nom de la plupart des écrivains cités était attaché à des lieux hautement touristiques : Bertran de Born à Hautefort, Brantôme à Richemont et Brantôme, La Boétie à Sarlat, Fénelon à Sainte Mondane, etc.

Séance du jeudi 6 mai 2010

« LES BASTIDES »

par Jeannine Labbé.

Après la chute de l'Empire carolingien, la féodalité a engendré des situations de servitude difficiles pour la paysannerie.

Divers types de villages défensifs ont alors vu le jour :

- 1) Les Sauvetés (11^e et 12^e siècles). Installées autour d'une église fortifiée (Sauveterre de Guyenne).
- 2) Les Circulades. Basées sur le même principe mais de forme circulaire, les constructions elles-mêmes constituaient plusieurs rangs de remparts successifs.
- 3) Les Castelnaus. Identiques aux circulades mais bâtis autour d'un repaire seigneurial fortifié.
- 4) Enfin apparaissent les Bastides. Ce sont des villes ou villages remparés recherchant le même principe défensif mais créés de toutes pièces par les rois de France (Alphonse de Poitiers, frère de St Louis, 1220-1271) et d'Angleterre ou les Comtes de Toulouse (Raymond VII, 1197-1249).

Ces bastides sont donc une volonté des souverains de protéger la population et de créer des points forts et fidèles.

400 bastides furent créées, toutes dans le Sud-Ouest, d'Aigues-Mortes à la Garonne et de la moitié Sud du Périgord aux Pyrénées. A remarquer que l'on trouve le Périgord en limite, comme souvent. 250 sont encore reconnaissables (plus ou moins) de nos jours, soit par l'architecture, soit par les archives (chartes de franchises).

Ces bastides sont tracées à la charrue et à la corde à 12 (3+4+5) nœuds qui traçait les angles droits. Leur caractéristique architecturale principale est l'orthogonalité des voies de circulation : les plus larges (en général deux) dans le sens de la longueur, puis les transversales à angles droits séparant des lots de 8 m sur 20 m. Deux lots voisins étant souvent séparés par une sente de 60 cm de large appelée andronne (passage d'un homme).

Elles sont ensuite remparées et l'église fortifiée est souvent incluse dans les remparts. Les habitants (paysans ou artisans) sont attirés pour créer la ville nouvelle par le don d'un lot sur lequel ils ont un an pour bâtir. Les bâtiments publics sont souvent plus longs à apparaître : église, halle, place-cornière carrée, four banal, mesures à grain... Les cornières sont des arcades, romanes ou gothiques, qui entourent la place d'un passage public couvert de poutres et de hourdis de torchis (un peu comme un cloître monacal).

Le prévôt ou bailli est en général désigné par le protecteur de la bastide. Il choisit lui-même 6 à 8 consuls parmi la population, renouvelables chaque année, ce qui rend l'administration relativement démocratique.

La halle dans son grenier renferme la salle des délibérations et la salle du 'trésor' qui garde essentiellement les rouleaux de la charte accordée à la ville. Celle-ci précise les libertés et les exonérations d'impôts des habitants de la bastide. La justice est rendue au sein de la bastide sauf pour les cas graves où l'on fait appel au sénéchal.

Le seigneur (roi français ou anglais, comte de Toulouse) a donné le terrain plus des terres cultivables à l'extérieur de la ville (2 ou 3 hectares par famille). Il conservera un œil sur la bastide, touchera encore quelques impôts, nommera le 'maire'.

Quelques bastides périgourdines : Saint-Louis, Saint-Barthélemy, Bénévent, Beauregard, Beaumont, Eymet, Villefranche, Monpazier, Lalinde, Domme etc. (environ 25). Beaucoup d'entre-elles sont d'origine anglaise. (duché d'Aquitaine)

Lecture recommandée par l'intervenante : Histoire des bastides, les villes neuves du Sud-Ouest par Jacques Dubourg aux éditions Sud-Ouest.

Séance du jeudi 3 juin 2010

« FONTAINES, SES PRIEURÉS, SON CHÂTEAU »

par Michel Vergnaud

Travail publié dans le présent ouvrage.

Séance du jeudi 1 juillet 2010

« GEORGES ROCAL 1881-1967, UN SILLON POUR L'HISTOIRE DE LA DORDOGNE. »

par Guy Mandon :

Guy Mandon est agrégé et docteur en Histoire. Il fut professeur puis Directeur du collège Saint-Joseph de Périgueux et termina sa carrière comme Inspecteur Général de l'Éducation Nationale en Histoire.

L'abbé Julien, Georges Rocal de son nom d'écrivain, est né en 1881 d'un père cheminot. Il entre au petit séminaire, puis au grand en 1902 à Périgueux. Il est brillant élève.

Avec son ami Jean Sigala, ils militent pour « *Le Sillon* » de Marc Sangnier. Il est obsédé par la charité publique, les questions matérielles et sociales, les relations de l'Église avec le monde ouvrier, la démocratie chrétienne. Ne confondons pas, il restera farouchement anticommuniste et profondément chrétien toute sa vie.

Il est ordonné prêtre en 1904 à 23 ans, ce qui est précoce.

Sa prise de position pour le Sillon lui vaudra un certain oubli de la hiérarchie. En 1910, le pape Pie IX ferme le Sillon.

En 1911, il est nommé prêtre à Saint-Saud, ce qui n'est pas une promotion.

En 1916, une querelle avec le curé remplaçant (il était mobilisé) de Champs-Romain, Millet-Lacombe Talmer, dégénère en querelle politique avec le maire de Saint-Saud, Millet-Lacombe et l'évêque. Cela lui vaudra une mise à l'écart de toute promotion, il finira sa carrière à Saint-Saud, dans les querelles politiques.

Il faut essayer de comprendre le désarroi de ce prêtre qui voit la déchristianisation avancer au fil des années, comme la dépopulation de sa campagne : à son arrivée, Saint-Saud comptait 2800 habitants, 1000 à son décès. Il tentera tout au risque de déplaire ou de se fâcher. Les patronages, le cinéma ambulants... en vain. Vers 1920, il se tourne vers l'écriture pour essayer de comprendre. Il commence par les pratiques dévotieuses, sources des croyances. Il cherche ce que l'Église peut faire, étudie le vieux Périgord, ses traditions, son folklore. Il cherche un nouveau regard sur le monde rural, il relit Leroy, écrit un réquisitoire sur l'épître de St Jacques : « *Malheur à vous les*

riches ». Il fait de longs sermons, transmet un message 'socio-radieux', publie en 1939 le fils émancipé de Jacquou le Croquant. Puis sensiblement il va passer de l'ethnographie à l'Histoire :

- Croquants du Périgord : vie des paysans et soulèvements croquants du XVIIe siècle ; les paysans libérateurs... mais aussi un long travail sur archives.

- 1848 en Périgord, 2 tomes, succès universitaire, véritable ouvrage d'histoire politique.

- 1830 puis de Brumaire à Waterloo et la Restauration.

Oeuvres historiques, histoire anti-révolutionnaire (il montre les dangers des révolutions) ... en 1936 !

Il obtient la Légion d'Honneur en 1938.

Il va tenir un journal quotidien à partir de 1939. Il s'impliquera beaucoup dans l'accueil des Alsaciens en Dordogne. Il croit à un retournement miracle de l'armée française et est profondément blessé par la défaite.

Il entend parler de de Gaulle dès le 24 juin 1940. Il a un dossier militaire de résistant.

Il écrit des lettres pro-pétainistes jusqu'à Montoire : sermon pour fêter la France, la nouvelle place de l'Église... mais son sermon pour la fête des mères est un véritable réquisitoire contre Hitler, violent et courageux.

Il entre véritablement en résistance au milieu de l'année 1943. Fin 42 début 43 : Combat avec Charles Serre. Puis réseau Jean-Marie et réseau de renseignements Jacques Brochet. Enfin Rocal devient officiellement aumônier général de la Brigade Rac.

De Juillet 1944 à mai 1945, le journal de l'aumônier raconte les combats : la prise d'Angoulême, Saujon, Royan... Il est très 'festif' avec les résistants. En tant qu'aumônier, il a en charge les prisonniers allemands. Il essaie d'en sauver quelques-uns... et confesse les autres.

Il termine avec la Croix de guerre et la médaille de la Résistance.

Ainsi reconnu et honoré par le civil, il retrouvera sa paroisse peu reconnaissante.

Il se consacrera avec vigueur à la restauration de son église de 1953 à 1957. Il se réjouira de sa belle église restaurée.

Il finira sa vie en 1967 en amitié avec Félicie Brouillet.

Séance du jeudi 2 septembre 2010

LE CAMP AMÉRICAIN DE LA FORÊT DE LA BRACONNE : « BRACONNE
ORDNANCE DEPOT » (1951-1967)

par le Colonel Delahaye

Travail publié dans le présent ouvrage.

Séance du jeudi 7 octobre 2010

« L'ICONOGRAPHIE MÉDIÉVALE EN DORDOGNE AVEC UN GRAND
VOYAGEUR : PAUL DE TARSE. »

par Michel Dollé

L'intervenant nous a expliqué avec talent « L'iconographie médiévale en Dordogne avec un grand voyageur : Paul de Tarse. »

Paul de Tarse, devenu chrétien sans cesser d'être juif, resta d'abord un homme libre.

Ce personnage aux multiples facettes, qui est-il vraiment ?

Son nom n'est-il pas associé à ce que le christianisme traîne de mauvaise réputation ?... Anti-judaïsme, anti-féminisme, anti-philosophique, en un mot, anti-moderne.

Honni de Nietzsche, ou comme l'affirme Victor Hugo est-il l'homme où « l'Avenir est apparu » autrement dit un précurseur dans plusieurs domaines ? A savoir est-il un des tout premiers chrétiens de l'Universel ?

Michel Dollé après avoir situé le personnage et l'avoir identifié précisément, nous a présenté une brillante iconographie de sa représentation selon les manuscrits médiévaux du début du 13^e siècle, émanant des abbayes de Cadouin et de Saint-Yrieix-la-Perche.

Après avoir décrit ce que l'on sait de sa conversion, le conférencier en est venu aux trois missions de Paul : leurs lieux, leurs durées, les périodes. Puis il a brossé un portrait de ses collaboratrices et collaborateurs.

Enfin par la présentation des lettres - Epîtres - Michel Dollé a pris quatre exemples significatifs de la démarche de Paul pour essayer de définir sa manière de raisonnement et d'argumentations. Il a affirmé enfin la place des femmes dans les écrits de Paul de Tarse.

Le conférencier a terminé par un essai de bibliographie concernant notre personnage.

Voyage du samedi 9 octobre 2010

« DANS LA DOUCE ET LUMINEUSE CHARENTE. »

Relation dans le prochain bulletin.

Séance du jeudi 4 novembre 2010

« LITTÉRATEURS DU PIÉGUTAIS »

par Jean Bardoulat.

Au 'pied levé', vu les circonstances mais avec une parfaite maîtrise de son sujet, notre président d'honneur Jean Bardoulat s'est aimablement 'collé' à la tâche de nous charmer et de nous faire oublier notre contretemps. Qu'il en soit largement remercié.

C'est chronologiquement et avec amples détails que le conférencier nous a rappelé tous les auteurs publiés, plus ou moins célèbres, dans le Piégutais, hier et aujourd'hui.

En partant de Jean de Pluvinié au XI^e ou XII^e siècle, il nous a présenté la demeure avec tour de Pluviers qui appartient à sa descendance (de Fornel par alliance) jusqu'au XIX^e siècle.

Puis vint Nicolas Bordier, secrétaire particulier de Gontaud Biron, secrétaire d'ambassade d'Henri IV à Constantinople et qui nous laissa 600 pages de récit d'un voyage en Orient, ouvrage premier, très consulté par les écrivains du XIX^e traitant du même sujet.

Il passa à la famille de Verneilh avec le grand-père, né à Nexon et mort à Puyrazeau, Jean-Baptiste, politicien sous Napoléon et la Restauration, préfet de Corrèze et du Mont-Blanc, puis à ses petits-fils Félix (1820-1864) et Jules (1823-1899) qui se complétaient dans leur passion pour

l'archéologie, Félix écrivant et Jules illustrant. Félix a laissé un traité sur l'architecture byzantine en France qui est toujours très consulté. Jules, après le décès de son frère, agira pour le Périgord et son patrimoine. Son amitié avec Léo Drouin nous a laissé une foule de croquis de l'un ou de l'autre sur tout le patrimoine de notre région au XIXe, témoignage inestimable ; sans compter son action dans la création de la SHAP et du Musée du Périgord.

Enfin Charles de Verneilh, petit-fils de Jules, a écrit des articles sur ses exploits de pionnier de l'aviation, en particulier avec la première liaison aérienne France - Nouvelle-Calédonie. Son fils Pierre fut élevé par Mermoz. Pilote également, il sera un des rares Piégutains à répondre à l'appel du Général de Gaulle du 18 juin 1940. Fait prisonnier deux fois en Espagne en se rendant à Londres, il finira par y parvenir et pilotera durant toute la guerre les bombardiers anglais et américains qui pilonnaient l'Allemagne. Cas rare, il en reviendra indemne mais mourra dans un accident d'avion en Indochine.

L'abbé Nadaud, curé de Teyjat, fut pensionné par Louis XV pour ses travaux historiques toujours très consultés, en particulier le pouillé du Limousin et surtout son nobiliaire très sélectif.

Pierre-Marie de Laforge, bénédictin, professeur d'histoire à l'école de Sorez de grande réputation, publia 15 ouvrages sur la religion, en particulier les Origines de la Foi en Périgord. Il est mort à Bussière-Badil.

Puis vint le tour des enseignants du public avec Aimé Jardry, instituteur directeur de collège ; Pierre Philippe Noicel, instituteur à Piégut qui écrivit de nombreux livres de pédagogie.

L'abbé Farnier, curé de Pluviers, est très connu pour ses publications historiques sur la région (Puycharnaud, Puyrazeau, Piégut, Bussière-Badil, abbaye de Ligeux...)

Henri Delage, instituteur à Champeaux et Piégut, travailla en préhistoire avec Pierre et Claude Barrière, publia des contes occitans : Jean Picatau de Sent-Barracou.

Georges Rocal 1881, mort à Augignac en 1967, curé de Saint-Saud, qui publia de nombreux livres d'histoire locale, récompensés par l'Académie Française, Vieilles coutumes en Périgord, les croquants, Léon Bloys, 1848, 1830... Il écrivit la moitié à peu près de l'ouvrage sur les 'châteaux et manoirs en Périgord' publié avec Jean Secret.

Pierre Barrière, agrégé de Lettres, professeur à la faculté de Bordeaux ; son fils Claude préhistorien tenait une chaire à la faculté de Toulouse. Fernand Dupuy, secrétaire de Maurice Thorez : l'Albine... Madeleine Ducourtieux publia de nombreux romans, secrétaire du fils de Lyautey, membre de la société des poètes et des écrivains de France : le lac des cygnes... ; son fils Jean Ducourtieux raconta son chemin vers la création de l'usine France-Feuilletés. Norbert Brouillet, Félicie Brouillet, Thomas Reverdy, Paulette Decraene secrétaire de François Mitterrand, Roger Rivière, Pierre Sainderichin et sa femme Ginette, Jeanne Gabrielle Bonfond, Christian Magne avec les forges, ont fait l'objet aussi de brefs résumés des oeuvres, et surtout de savoureuses anecdotes sur des personnes que Jean Bardoulat a bien connues. (Cf. Chroniques n° 00)

C'est sous une salve d'applaudissements que Jean Bardoulat a montré qu'il nous avait fait oublier notre déconvenue et passer un bon moment.

SOMMAIRES DES CHRONIQUES NONTRONNAISES.

NUMERO –1 (A Saint-Martin le Pin au XVIIIe siècle) – 1981

- Fiche technique - Quelques précisions sur la monnaie et les mesures - Saint-Martin sur la carte de Belleyme
- Chapitre 1 : vivre et mourir à Saint-Martin au XVIIIe siècle
- Chapitre 2 : L'économie du village
- Chapitre 3 : Les cadres de la vie paroissiale
- Chapitre 4 : la société villageoise, la pyramide sociale
- Chapitre 5 : solidarité et tension au village. *Guy Mandon*

NUMERO 0 (biographies et bibliographies) Ecrivains et Terre Natale

- Joseph Nadaud - François Chabaneau - Camille Chabaneau - Les Verneilh-Puyraseau
- Joseph de Verneilh-Puyraseau - Félix de Verneilh-Puyraseau - Jules de Verneilh-Puyraseau
- Alcide Dusolier - Antonin Debidour - Ribault de Laugardière et G. de Monneron
- Georges Rocal - Fernand Dupuy - Michèle Brunet - Madeleine Ducourtieux
- Paulette Ménager - Paul Thibaud - Félicie Brouillet - Pierre Barrière
- Claude Barrière - Léonard Pomeyrol.

NUMERO 1 – 1981

- Du haut du clocher de Nontron : *Robert Bouet*
- Monnaies dans la région de Nontron sous Richard Cœur de Lion (1169-1199) : *Gérard Chaperon*
- Forge-Neuve et Montalembert : *Jean Maudet*
- La Nontronite : *Suzanne Battut*
- La montée à Paris d'un jeune Nontronnais, Antonin Debidour : *François Debidour*
- Les gisants de Javerlhac : *Marcel Belly*
- Registres paroissiaux de Teyjat (1754-1792) : *Robert Bouet*

NUMERO 2 – 1981

- Les Moulins du Bandiat : Travail collectif
- Au temps du subdélégué Duboffrand : *Robert Bouet*
- Le château de Piégut : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Notes sur la Cure de Nontron et ses curés du XVIe au XVIIIe siècle : *Robert Bouet*
- Les Bernardières : *Jean Perrard*
- Poésies intimes de Camille Chabaneau : *Hélène Clavaud*
- Autour d'une prescription médicale à Javerlhac en 1680 : *Odette Plazer*

NUMERO 3 – 1982

- Les métiers de Nontron : *Madeleine Thibaud*
- Les châteaux de Nontron : *Suzanne Battut*
- Les Carnot : *Paulette Boudriol*
- La poste à Nontron : *Gérard Chaperon*
- L'église de Nontron pendant la Révolution française : *Robert Bouet*

NUMERO 4 – 1983

- La vie municipale à Javerlhac de 1837 à 1891 : *Marthe Bontemps et Charlotte Martial*
- Quelques coutumes dévotieuses et pratiques superstitieuses dans le Nontronnais : *Odette Plazer*
- La direction de l'Hôpital de Nontron de 1802 à 1952 : *Robert Bouet*
- Nontron et le pouvoir politique de 1789 à 1815 : *Irène Massevy*
- Routes et chemins en Nontronnais : *Madeleine Thibaud*

NUMERO 5 – 1984

- Les guérisseurs, leurs remèdes, les Saints guérisseurs : *Joseph Doucet*
- Petite étude historique sur la ligne du chemin de fer du Quéroy à Nontron : *François Reix*
- Les chemins de fer en Nontronnais, les projets non réalisés, Nontron-Périgueux et Nontron Chabannais : *François Reix*
- La carrière administrative de Jean-Baptiste-Joseph Verneilh Puyraseau (1756-1839) : *Roland Drago*
- La Renaudie : *Docteur Georges Durieux*
- Disparition des ruines du château-fort de Nontron : *Suzanne Battut*
- La caisse d'épargne de Nontron : *Denise Lafarge*

NUMERO 6 – 1985

- Connaissance d'Henri Delage : *Jean Delage*
- Piégut : ses marchés, son tramway : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Sur les traces de Burgou : *Paul Thibaud*

- Les dix dernières années de Du Guesclin : *Jean Perrard*
- Règlement de police municipale de Nontron du 20 décembre 1850 au 30 novembre 1889 : *Hélène Clavaud*
- Un lustre de Notre-Dame de Nontron : *Suzanne Battut*
- La vie rurale en Périgord Vert dans la première moitié du XXe siècle : *Fernand Dupuis*

NUMERO 7 – 1986

- Historique du GRHIN. Sa centième : *Hélène Clavaud*
- Délibération du Conseil Municipal de la commune d'Etouars (sollicite érection en succursale) : *Louis Le Cam*
- Hôpital de Nontron. Legs et aliénations : *Hélène Clavaud*
- Saint-Pardoux-La-Rivière des origines à 1300 : *René Agard-Lafond*
- Des fontaines miraculeuses – Les bonnes fontaines : *Joseph Doucet*
- L'Hôtel de ville de Nontron : *Irène Massevy*
- En Nontronnais au temps des Etats-Généraux (1788-1789) : *Robert Bouet*

NUMERO 8 – 1987

- La Baronnie de Nontron dans la mouvance de Bretagne (1275-1464) : *Suzanne Battut*
- Deux parlementaires nontronnais, Thomas et Alcide Dusolier : *Henri Laforest*
- Richard Cœur de Lion en Limousin : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Procès à cadavre du curé de Nontron, Jean-Baptiste Turçat, en 1759 : *Robert Bouet*

NUMERO 9 – 1987

- L'affaire de Vaucocour ou le soulèvement d'Abjat en 1640 : *Robert Fayemendy*
- La fabrication de canons de marine dans les forges du Nontronnais : *Pierre Blanc*
- « Le pain noir » Nontron, 7 avril 1817 : *Irène Massevy*
- Léonard Pomeyrol, directeur d'école et écrivain occitan : *Marcel Belly*

NUMERO 10 – SPECIAL BICENTENAIRE – 1989

- Le district de Nontron : 1789 – 1790 – 1791 – 1792 : *Robert Fayemendy*
- Sacrilège à Teyjat : *Marcel Belly*
- Deux curés en révolution : *Robert Bouet*
- Etat-civil de la commune de Nontron, décennie 1793-1802 : *Louis Le Cam*
- Tribulations du curé Dubut de Front-sur-Dronne pendant la Révolution : *Docteur Georges Durieux*
- Les fêtes révolutionnaires à Nontron : *Irène Massevy*
- « Souvenir de 75 ans... » Verneilh Puyraseau : *Jean Bardoulat*

NUMERO 11 – 1990

- L'abbaye de Peyrouse : *Joseph Doucet*
- Premier collège de Nontron : *Hélène Clavaud*
- Les vicissitudes du langage : *Paul Thibaud*
- La vie quotidienne à Nontron au début du XIXe siècle : *Irène Massevy*

NUMERO 12 – 1991

- Notes d'histoire sur la forge de Rudeau ou des Bernardières : *Madeleine Hériard*
- Histoire vécue d'une jeune fille sous la Terreur : *Jacqueline Carensou*
- Mémoires d'émigration d'un gentilhomme périgordin, Antoine Faurichon de la Bardonnie (1791-1797) : *Jacqueline Carensou*
- Extrait du rapport sur les gisements de plomb argentifère : *P. Termier*
- Les petits moulins de Saint-Estèphe : *Madeleine Thibaud*

NUMERO 13 – 1997

- Le conventionnel Jean Allafort et ses enfants : *Marthe Bontemps*
- Un aristocrate périgordin dans la Révolution française, le citoyen Chapelle-Julilhac : *Pierre Ortega*
- Un Périgordin de Nontron : Le comte de Saint-Aulaire, *François Debidour*
- Un prêtre philanthrope, Pierre Védey : *Irène Massevy*
- L'agronomie forestière de Justin Amédée de la Garde : *Armand Affagard*
- Abbé Julien – Georges Rocal : *Paul Delavallade*

NUMERO 14 – 1998

- Le drame de Montcigoux : *Jean Bardoulat*
- Prisonniers de guerre et déserteurs pendant la Révolution : *Docteur Michel Duverger*
- L'octroi à Nontron au cours du XIXe siècle : *Odette Plazer*
- L'hospice de Nontron, les enfants trouvés : *Irène Massevy*

NUMERO 15 – 1999

- La Révolution de 1848 et la seconde République. Vie quotidienne et municipale à Nontron : *Louis Le Cam*
- Un rite politique oublié : la fête de l'Empereur en Nontronnais au second Empire : *Georges MarBeck*
- L'hospice de Nontron, les indigents : *Irène Massevy*
- Le crime du Bandiat : *Hervé Lapouge*

NUMERO 16 – 2000

- Pour un centenaire, le chanoine Lavergne, archiprêtre de Nontron : *Père Pommarède*
- Aux armes Citoyens de Javerlhac ! : *Odette Plazer*
- Thomas-Robert Bugeaud (1784-1849) « Ense et Aratro »-« Par l'épée et la charrue » : *Pierre Ortega*
- Lucien-Jacques Janet de Lasfond (1819-1893), Louvetier, Maire et pamphlétaire : *A. Ribadeau Dumas*
- L'état civil dans la société du Haut-Périgord et du Bas-Limousin aux XVIIIe et XIXe, *Robert Fayemendy*
- Cent ans de murs peints publicitaires en Nontronnais : *Alain Poinet*

NUMERO 17 – 2001

- La Cella de Badeix dans l'ordre de Grandmont : *Marie-Thérèse Mousnier*
- La fuite de Louis XVI – Réactions en Dordogne : *François Reix*
- François Chabaneau, un savant périgordin oublié (1754-1842) : *Abbé Robert Bouet*
- L'hospice de Nontron reçoit les militaires (1802-1835) : *Irène Massevy*
- De la naissance de l'assurance à l'incendie du château de Nontron : *Alain Poinet*
- Javerlhac au temps de la séparation de l'Eglise et de L'Etat (1880-1910) : *Odette Plazer*

NUMERO 18 – 2002

- Le nom de Nontron dans la littérature : *Jean-Bernard Besse*
- Nos prieures de l'ordre de Grandmont : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Alcide Dusolier (1836-1918) : *Robert Fayemendy*
- Antonin Debidour (1847-1917) : *Jeanine Valade*
- Léon Sireyjol (1861-1942) : *Jean-Serge Eloi*
- En Périgord-Vert, quelques Maires des moins notables aux notables : *Daniel Lacombe*

NUMERO 19 – SPECIAL 25 ANS DU GRHIN – 2003

- Un pionnier de l'aviation, méconnu, le baron Charles de Verneilh-Puyraseau : *Jean Bardoulat*
- Alcide Dusolier, homme politique : *Robert Fayemendy*
- Un brin d'histoire et d'éducation civique à l'aube du 3^{ème} millénaire : *Pierre Guillout*
- Histoire du Lycée-Collège Alcide Dusolier de Nontron : *Louis Le Cam*
- Grandmont, un Ordre qui connut quelques désordres : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Apothicaires et leurs remèdes en Nontronnais : *Odette Plazer*
- Le monument aux morts de Saint-Pardoux. Aperçus de la Grande Guerre : *François Reix*

NUMERO 20 – 2004

- Réfractaires, émigrés et biens nationaux en Javerlhacois (1789-1794) : *Odette Plazer*
- Les guerres de Religion en Nord-Périgord : *Anne-Marie Cocula*
- Rochers de légende du chaos granitique de Piégut-Pluviers. Communes d'Augignac et de Saint-Estèphe : *Bernadette Dumas-Oklé*
- Grandmont dans la tourmente. Les chocs de la civilisation occidentale du 14^{ème} au 17^{ème}. : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Les Périgordins dans les Brigades Internationales. : *Jean-Jacques Gillot*
- Etude sur le chemin de fer en Dordogne : *Daniel Lacombe*
- Réfractaires, émigrés et biens nationaux (1789-1794) deuxième partie : *Odette Plazer*

NUMERO 21 – 2005

- La Chapelle (St) Robert et Forgeneuve pendant la Révolution ; les ateliers de salpêtre : *Odette Plazer*
- Aspects de la vie rurale en Nord Périgord, souvenirs d'un médecin de campagne de Thiviers : *Dr. Claude Hautefeuille*
- Saint-Angel et le domaine de La Pouyade ; *Marie-Thérèse Mousnier*
- Noblesse aujourd'hui, dans son contexte historique : *Henri Malga*
- L'héraldique ; explications des règles élémentaires de quelques blasons du Périgord : *Henri Malga*
- 1- Badeix et la Réforme du 17^e siècle. 2- Destruction de l'Ordre de Grandmont : *Marie-Thérèse Mousnier*

NUMERO 21 Bis (supplément spécial Mme Battut) 2005

- Manuscrit sur les châteaux de Nontron et leurs seigneurs
- Pièces annexes
- Histoire d'un lustre de l'église de Nontron
- La Nontronite.

NUMERO 22 – 2006

- Histoires d'encriers : *Jean Bardoulat*
- Instruments de musique ancienne : *Michel Dollé*
- Les origines de la cavalerie française : *Henri Malga*
- Heurs et malheurs de la Royale. L'Hermione : *Dr Claude Varlet*
- Les relations entre la France et les Pays-Bas pendant les Temps Modernes : *Gérard Van Der Most*.

NUMERO 22 bis – 2006

- Guerres et insurrections de la misère : *Marie-Thérèse Mousnier*

NUMERO 23 – 2007

- Villebois-Mareuil, le La Fayette de l'Afrique du Sud : *Henri Malga*
- L'eau et les hommes : *Bernadette Dumas-Oklé*
- La lumière de Chartres dans les ténèbres périgordines : *Thierry Baritaud*
- Le général d'Empire Fournier-Sarlovèze, comte de Louis XVIII, 1775-1827 : *Henri Malga*
- Véritable et tragique histoire du château de LERM : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Réception d'un hôte de marque au XVIIIe siècle : *Jean-Marie Bouzy*

NUMERO 24 – 2008

- L'abbaye de Ligeux, pensionnat pour jeunes filles nées : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Albert de Calvimont, préfet et homme de lettres : *Philippe Lalanne de Jonquel*
- Jean de Bretagne, vicomte de Limoges : *Francis Gérard*

NUMERO 25 – 2009

- Armand-Emmanuel de Richelieu (1766-1822) : *Geneviève Moreau*
- Madame Grand, Madame de Talleyrand-Périgord, Princesse de Bénévent : *Jean-Marie Bouzy*
- George Sand (1804-1876) : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Les débuts de la carte postale : *Jean-Pierre Rudeaux*
- Aucors, histoire du château et de ses seigneurs (1100-2000) : *Claude-Henri Piraud*
- Hautefaye 1870 : *Georges Marbeck*
- Des pigeonniers seigneuriaux : *Francis Gérard*

NUMERO 26 – 2010

- Notre voyage à La Tour-Blanche : *Gabriel Duverneuil, Francis Gérard*
- La prison militaire de Nontron en 1944 : *Jean-Jacques Gillot*
- Lussas et Nontronneau : *Abbé Robert Bouet*
- Fontaines, ses prieurés, son château : *Michel Vergnaud*
- La Vicomté de Turenne : *Marie-Thérèse Mousnier, Gérard Francis, Henri Malga*
- La Guyenne : le tremplin politique d'Henri III de Navarre, le futur Henri IV : *Anne-Marie Cocula, Marie Pauthier*
- Le camp américain de la Forêt de La Braconne : *Colonel Jean Delahaye*

NUMERO 27 – 2011

- Notre voyage en Charente : *Francis Gérard*
- Les écrivains du Piégutais : *Jean Bardoulat*
- Le canton de Jumilhac-le-Grand : *Jean-Pierre Rudeaux*
- Jean Guy Antoine Devard : *Hervé Lapouge*
- Notre voyage vers les Bastides : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Nontron en cartes, plans, gravures... : *François Reix*
- L'Aquitaine : *Marie-Thérèse Mousnier*

NUMERO 28 – 2012

- Des dessins du baron de Verneilh-Puyraseau : *Francis Gérard*
- Michèle Brunet - de la place du Canton à Lecture pour tous : *Hervé Lapouge*
- Notre voyage en Charente : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Le vin de Rossignol et des environs : *Michel Vergnaud*
- Teyjat - présence du passé : *Jean-Marc Warembourg*
- La Vierge dorée de l'église de Bussière-Badil : *Marie Pauthier*

NUMERO 28 bis - Tome 1 – 2012

- Œuvres de Jules de **Verneilh** ; les publications dans le Bulletin de la SHAP : *F. Gérard*

NUMERO 28 bis - Tome 2 – 2012

- Œuvres de Jules de **Verneilh** ; les autres publications : *F. Gérard*

NUMERO 28 bis - Tome 3 – 2012

- Œuvres de Jules de **Verneilh** ; Florilège : *F. Gérard*

NUMERO 29 – 2013

- La route de la poste royale, la « diagonale d'Aquitaine ». *Gabriel Duverneuill*
- Bourdeilles XIVE siècle. Huit années de présence anglaise. *Bernard Angeli*
- Petit Patrimoine. Patrimoine oublié... *Marie Pauthier*
- Notre Voyage dans le Brantômois. *Jean-Pierre Rudeaux*

NUMERO 29 bis

- Naissance des associations à Nontron : *D. Poupeau*

NUMERO 30 - 2014

- A propos des fouilles archéologiques. *Gabriel Duverneuill - Francis Gérard*
- Le voyage touristique de Raymond Poincaré en Dordogne. *Jean-Pierre Rudeaux*
- La vie quotidienne au Moyen Age. *Sonia Breux-Pouxviel*
- Les tailleries de meules de Saint-Crépin-de-Richemont. *Maurice Cestac*
- Construction du chemin de fer de Nontron à Thiviers. *François Reix*

NUMERO 30 bis

- Un siècle au service de l'herbe à Nicot : *Jean Bardoulat*

NUMEROS SPECIAUX 1, 2, 3, 4, 5, 6 : chanoine *Brugière*

- **1** : Le canton de Nontron ;
- **2** : Le canton de Mareuil ;
- **3** : Le canton de Bussière-Badil ;
- **4** : Le canton de Verteillac ;
- **5** : Le canton de Champagnac.
- **6** : Le canton de Saint-Pardoux-la-Rivière

Commande d'anciennes Chroniques¹ :

Commande des numéros :

N^{os} -1 à 29 15 € X = €

Frais postaux pour envoi des Chroniques (5 €)

Total : €

N.B. : les numéros spéciaux du chanoine **Brugière** sont vendus au prix de **25 €** l'exemplaire.

Les tomes 28 bis des œuvres de Jules de **Verneilh** sont vendus **30 €** l'exemplaire.

Le numéro 29 bis est vendu **11 €** l'exemplaire.

Le numéro 30 bis est vendu **6 €** l'exemplaire.

Date :

Signature :

Chèque de règlement à l'ordre du GRHIN

Commande à envoyer à GERARD Francis
 Bernardières
 24340 CHAMPEAUX
 frgerard24@orange.fr



Bulletin d'adhésion au GRHIN

Mme, M., Mlle, M. et Mme

prénom :

Adresse :

Désirez-vous

Recevoir le CR mensuel par Mail ; adresse Mail :

Recevoir le CR mensuel par courrier papier à votre adresse.

Cotisation simple : (35 €)

Cotisation en couple : (40 €)²

Coupon à accompagner d'un chèque libellé à l'ordre du GRHIN , à l'adresse suivante :

Dominique Poupeau
Le Puy de Fleury
24300 NONTRON

1 - page à couper, à photocopier ou recopier.

2 - ne donnant droit qu'à un seul exemplaire des Chroniques